

GRAND ANGLE n° 28

Bulletin statistique de l'Observatoire national
de la délinquance et des réponses pénales

Décembre 2011

ISSN : 1777-3296

Directeur de la publication : André-Michel VENTRE – Rédacteur en chef : Christophe SOULLEZ

OPINION SUR L'EFFICACITE DE L'ACTION DE LA POLICE ET DE LA GENDARMERIE : UNE PERCEPTION EN TROIS DIMENSIONS

46,5% des personnes de 14 ans et plus déclarent¹ que l'action de la police ou de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans leur quartier ou leur village est « efficace » ou « très efficace », 27,7% qu'elle est « peu efficace » ou « pas efficace du tout » et 25,8% n'ont pas d'opinion²

Cyril RIZK, Responsable des statistiques à l'ONDRP

Les enquêtes annuelles de victimation « Cadre de vie et sécurité » menées conjointement par l'INSEE et l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) offrent des possibilités d'analyse sur des thématiques très variées.

Ce dispositif d'enquêtes s'est développé au sein du système statistique public français à partir de l'année 2005, en s'inspirant notamment des travaux menés depuis bientôt 40 ans aux États-Unis, en Angleterre et Pays de Galles ou en France³.

À ce jour, on dispose des résultats de cinq enquêtes annuelles, dont la collecte a eu lieu entre 2007 à 2011. Elles ont permis d'interroger en moyenne environ 17 000 ménages (voir définitions) et 17 000 personnes de 14 ans et plus chaque année (voir développements).

Le questionnaire des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » comprend des questions sur la victimation, d'une part, et sur la sécurité des personnes et des biens dans leur cadre de vie (le quartier ou le village) d'autre part. Le terme de victimation est un néologisme qu'on emploie pour désigner les atteintes que déclarent avoir subies les ménages ou les personnes interrogées.

Depuis 2007, l'ONDRP a publié de nombreuses études sur la victimation exploitant les résultats des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP.

Dans le rapport annuel qui paraît en novembre de chaque année (pour 2010, voir [1] en annexe), l'Observatoire étudie les variations des taux de victimation annuels, c'est-à-dire des proportions de ménages se déclarant victimes d'atteintes aux biens (vols ou actes de vandalisme) ou des proportions de personnes se déclarant victimes de violences, menaces ou injures.

•••• (1) Lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP de 2007 à 2011

(2) Réponse : « Ne sait pas ».

(3) Aux États-Unis, depuis les années 1970 avec l'enquête « National Crime Victimization Survey » (NCVS), en Angleterre et Galles depuis les années 1980 avec la « British Crime Survey » (BCS) et en France avec l'enquête nationale de 1986 et les enquêtes locales du centre de recherche sur le droit et les institutions pénales (CESDIP).



La comparaison des statistiques annuelles fournies par les enquêtes « Cadre de vie et sécurité » permet de procéder à des analyses conjoncturelles. On peut aussi cumuler les résultats des enquêtes pour obtenir un échantillon de répondants dont la taille offre des possibilités d'analyse plus fine, afin de mener ce qu'on appelle des analyses structurelles.

Le cumul des résultats des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » permet notamment de s'intéresser à la description de la nature des victimations subies, de leurs suites ou de leurs conséquences sur les personnes.

Au cours du passé récent, l'ONDRP a publié deux articles de ce type, sur les actes de violence physique ou sexuelle au sein du ménage (*Repères* 15, juillet 2011 [2]), et précédemment sur les cambriolages de la résidence principale (*Grand Angle* 22, octobre 2010 [3]).

Les possibilités d'analyse en tendance ou en structure des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » s'accroissent à chaque fois qu'on dispose des résultats d'une enquête annuelle supplémentaire.

Cela concerne aussi bien les questions portant sur un événement ou sur une série d'événements dont l'enquêté a été victime, témoin ou dont il a eu connaissance, que les questions d'opinions sur la sécurité (*voir développements*).

Il est ainsi possible de mesurer l'impact des atteintes dont l'enquêté déclare avoir été la victime sur ses opinions en matière de sécurité dans son cadre de vie (le quartier ou le village où il réside), conjointement avec l'impact de son profil (sexe ou âge, par exemple), de celui de son ménage (composition ou niveau de revenu), ou de son lieu d'habitation (type de commune ou type de quartier).

On cherche à déterminer en fonction de quels critères les opinions sur les questions de sécurité varient. Les questions sur le sentiment d'insécurité au domicile ou dans le cadre de vie ont été abordées ainsi dans le rapport annuel paru en novembre 2009 (*voir* [4] et [5]).

L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales se propose d'appliquer cette démarche à une autre question d'opinion de l'enquête « Cadre de vie et sécurité », celle sur l'efficacité de l'action de la police ou de la gendarmerie dans la lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village.

Cette question qui a été posée à environ 17 000 personnes de 14 ans et plus chaque année de 2007 à 2011 est traitée pour la première fois par l'ONDRP.

Dans ses publications antérieures, d'autres questions d'opinion de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » sur la police ou la gendarmerie avaient été étudiées. Elles concernaient l'accueil des personnes se déclarant victimes qui se déplaçaient dans un commissariat ou dans une gendarmerie pour en faire le signalement et figuraient, avec d'autres questions, dans des études sur les suites et les conséquences des victimations (*voir* [2] ou [3]).

L'analyse des facteurs qui ont un rôle sur la probabilité de déclarer « efficace » ou « peu efficace » l'action de la police ou de la gendarmerie dans le quartier ou le village a comme objectif d'apporter des informations utiles à la compréhension de la formation des opinions sur la sécurité, et en particulier sur les forces de l'ordre.

Cet objectif se distingue de celui qui est assigné aux questions d'opinions sur le fonctionnement de la police et de la justice qu'on trouve dans certaines enquêtes de victimation.

Le questionnaire de l'enquête BCS (*British Crime Survey*) du Home Office britannique comporte, dans cette perspective, un chapitre de questions d'opinion sur l'action pénale de la police et de la justice (« *Performance of the criminal justice system* »⁴). Les résultats collectés sont pris en compte dans l'évaluation locale des services. Cela nécessite une adaptation du mode de tirage de l'échantillon de l'enquête BCS⁵.

••• (4) Voir http://www.esds.ac.uk/doc/6627/mrdoc/pdf/6627_2009-10_bcs_questionnaire_from_october_2009.pdf, pages 93 à 98

(5) Voir http://www.esds.ac.uk/doc/6627/mrdoc/pdf/6627_bcs2009-10_techreport_vol1.pdf, page 5 (point 2.2)

Le questionnaire de l'enquête sociale générale « Victimisation » de Statistique Canada comprend une section appelée « Perceptions, antécédents et risques » dont 4 modules sont consacrés à la « police locale », aux « tribunaux criminels », au « système pénitentiaire » et au « contact avec la police ». Elle est exploitée dans des études portant sur la « perception du système de justice pénale »⁶.

Dans l'enquête « Cadre de vie et sécurité », la question sur l'efficacité et celle sur la présence de la police et la gendarmerie dans le quartier ou le village (*voir « zoom sur »*) figurent dans un chapitre consacré à une autre thématique, la sécurité dans le cadre de vie. Elles peuvent ainsi contribuer à la compréhension de la constitution des opinions sur l'action ou la présence de la police ou de la gendarmerie dans le quartier ou le village.

Cette contribution est extraite d'une source statistique déclarative dont les résultats doivent être interprétés avec précaution. On ne mesure pas ici l'efficacité de la police et de la gendarmerie, mais la façon dont un échantillon de personnes de 14 ans et plus répond à une question sur ce sujet. Cette question est définie par sa formulation et ses modalités de réponse, sachant que celles-ci ont été proposées dans deux ordres aléatoires pour éviter de privilégier certaines modalités (*voir « développements »*).

Ce sont les évolutions des réponses dans le temps et les variations observées entre les différentes catégories de population qu'on interprète et non les niveaux mesurés, qui n'ont pas de valeur intrinsèque.

André-Michel VENTRE
Directeur de l'Institut National des Hautes Études
de la Sécurité et de la Justice

Alain BAUER
Professeur de criminologie au CNAM,
Président du conseil d'orientation de l'ONDRP

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Entre janvier et avril 2011, 16958 personnes de 14 ans et plus ont répondu à l'enquête « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP. Interrogées à propos de l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans leur cadre de vie, c'est-à-dire dans leur quartier ou leur village, 43,7% d'entre elles l'ont déclarée « efficace » et 2,7% « très efficace ». On mesure ainsi que 46,4% des personnes expriment une opinion positive.

Cette part a peu varié par rapport à celle observée lors de l'enquête de 2010 (46,6%). Elle avait atteint près de 48% en 2007 et s'était située à son plus bas niveau en 2009 : environ 45% des personnes de 14 ans et plus avaient alors jugé l'action de la police ou de la gendarmerie dans leur cadre de vie « efficace ou très efficace ». En 2011, cette proportion a connu une hausse significative sur 2 ans, mais sur 4 ans, par rapport à 2007, elle est en baisse.

Or, entre 2007 et 2011, la fréquence des réponses négatives est, elle aussi, en baisse. En 2007, 29,7% des personnes de 14 ans et plus avaient déclaré « peu ou pas efficace du tout » l'action de la police ou de la gendarmerie dans le quartier ou le village, dont 8,8% de réponses « pas efficace du tout ».

En 2011, elles sont 26,4% à considérer « peu ou pas efficace du tout » cette action, dont 6,6% qui ont dit qu'elle n'était « pas efficace du tout ».

Cette baisse simultanée des opinions positives et négatives depuis 2007 est le résultat de la hausse des personnes de 14 ans et plus qui répondent « ne sait pas » à la question posée, c'est-à-dire qu'elles ne savent pas dire si l'action de la police ou de la gendarmerie dans leur quartier ou leur village est plus ou moins efficace. Elles sont 27,2% dans ces cas en 2011, soit près de cinq points⁷ de plus qu'en 2007 (22,4%).

Par rapport aux réponses collectées en 2007, celles de 2011 apparaissent comme plus indécises et, de plus, elles sont moins catégoriques : en 4 ans, les parts des réponses « très efficace » ou « pas efficace du tout » diminuent. En 2007, 3,6% des personnes de 14 ans et plus avaient déclaré « très efficace » l'action de la police ou de la gendarmerie dans le cadre de vie. En 2011, ce taux est en baisse de 0,9 point.

La forte proportion de personnes qui n'expriment pas d'opinion signifie qu'au niveau d'analyse le plus synthétique, on conserve trois modalités de réponse principale, et pas uniquement une opinion positive et une opinion négative. La réponse « ne sait pas » s'ajoute aux deux autres pour former le profil de réponse à la question sur l'efficacité de l'action de la police ou de la gendarmerie dans le quartier ou le village.

On définit un type d'indicateur statistique particulier afin de décrire ce profil. En effectuant le ratio entre la proportion de réponses « peu ou pas efficace » et celle des réponses « efficace ou très efficace », on obtient un indicateur qu'on appelle la cote « Peu efficace/Efficace ». Il mesure la fréquence relative des deux réponses.

On procède à une étude des disparités de réponse à la question sur l'action de la police ou de la gendarmerie dans le cadre de vie en cumulant les résultats des cinq enquêtes annuelles « Cadre de vie et sécurité » dont la collecte a eu lieu à ce jour, soit de 2007 à 2011. L'échantillon étudié est formé de 85 271 personnes de 14 ans et plus.

D'après les réponses obtenues de 2007 à 2011, en moyenne, 46,5% des personnes de 14 ans et plus ont déclaré que l'action de la police et de la gendarmerie dans le quartier ou le village était « efficace ou très efficace ».

Un peu moins de 28% d'entre elles l'ont jugée « peu ou pas efficace du tout », si bien que pour l'ensemble des personnes interrogées, on compte 0,6 personne ayant répondu « peu ou pas du tout efficace » pour une personne ayant

répondu « efficace ou très efficace », soit une cote « Peu efficace/Efficace » de 0,6.

Près de 26% des personnes de l'échantillon cumulé sur les cinq enquêtes ont répondu « ne sait pas » à la question d'opinion, ce qui fournit une cote « Ne sait pas/Efficace » qui s'élève aussi à 0,6.

Ce type d'indicateur permet de comparer les réponses des hommes et des femmes de 14 ans sur l'efficacité de l'action de la police ou de la gendarmerie dans le quartier ou le village quand bien même ces dernières sont bien plus nombreuses à ne pas avoir exprimé d'opinion : plus de 28% des femmes interrogées ont choisi la réponse « ne sait pas », soit près de 5 points de plus que les hommes (23,3%).

Les hommes expriment donc plus souvent que les femmes une opinion, qu'elle soit positive - 48,1% de réponse « efficace ou très efficace » pour les hommes et 45,1% pour les femmes – ou négative – respectivement 28,7% et 26,8% de réponses « peu ou pas efficace du tout ».

Lorsqu'on effectue le ratio proposé, on obtient une cote « Peu efficace/Efficace » des hommes et des femmes égale à 0,6. Entre les hommes et les femmes, la différence qui est observée concerne la réponse « ne sait pas ».

La taille de l'échantillon cumulé des cinq enquêtes « Cadre de vie et sécurité » permet d'analyser l'impact de près d'une vingtaine de facteurs sur la façon de répondre à la question d'opinion sur l'action de la police ou de la gendarmerie dans le quartier et le village. À l'aide d'un procédé statistique qu'on peut appeler « analyses toutes choses égales par ailleurs », il est possible d'estimer l'effet propre des différentes caractéristiques de la population, c'est-à-dire son effet spécifique indépendamment de celui des autres⁸.

Il apparaît ainsi que l'âge fait partie des facteurs qui ont une « influence

•••(6) Voir <http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/Collection/Statcan/85-565-X/85-565-XIF2005001.pdf>, pages 12 à 18

(7) Voir définitions (« différence en points »).

(8) Voir chapitre « Des analyses "toutes choses égales par ailleurs" afin de déterminer les facteurs qui ont le plus d'impact sur l'opinion relative à l'action de la police ou de la gendarmerie dans le quartier ou le village »

propre» sur l'opinion exprimée: près d'un tiers des 14 à 25 ans déclarent que l'action de la police ou de la gendarmerie est «*peu ou pas efficace du tout*» alors que cette part ne dépasse pas 23% pour les 65 à 79 ans et qu'elle est la plus faible, 16,5%, pour les 80 ans et plus.

Les personnes de 80 ans et plus sont les plus nombreuses, en proportion, à répondre «*ne sait pas*» (35,1%) alors que les moins nombreuses dans ce cas sont les 20 à 24 ans (20,4%).

Parmi les populations pour lesquelles près du tiers des personnes interrogées ou plus, jugent l'action de la police ou de la gendarmerie «*peu ou pas efficace du tout*», on peut citer celles qui ont un effet propre⁹, en partie à l'origine de cette fréquence.

Il s'agit, par exemple, des personnes dont le ménage est locataire en HLM (41,3% d'opinion «*peu ou pas efficace du tout*»), des personnes habitants l'unité urbaine de Paris (33%), des personnes habitant un quartier classé zones urbaines sensibles, ou ZUS (51,1%) ou des habitants des régions Nord-Pas-de-Calais (34,3%) ou Provence-Alpes-Côte d'Azur (34,2%).

Dans les zones urbaines sensibles, la part des opinions «*peu ou pas efficace du tout*» est supérieure de près de 20 points à celle des opinions «*efficace ou très efficace*» (32%). Celle des personnes sans opinion s'établit à moins de 17%.

Inversement, certaines populations ont une propension plus faible «*toutes choses étant égales par ailleurs*» (et «*par rapport à la référence*») de répondre «*peu ou pas efficace du tout*» plutôt que «*efficace ou très efficace*»: les personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur (25,1% d'opinion «*peu ou pas efficace du tout*»), les personnes habitants une commune rurale (21,2%), les habitants

des régions «*Alsace, Lorraine et Franche-Comté*» (25%) ou des régions «*Bretagne, Basse-Normandie et Pays de la Loire*» (19,7%).

Dans ce regroupement de régions, il existe par ailleurs une propension à répondre «*ne sait pas*» plutôt que «*efficace ou très efficace*» et notamment dans la région Bretagne, où plus de 37% des personnes de 14 ans et plus ont répondu «*ne sait pas*» à la question sur l'efficacité de l'action de la police ou de la gendarmerie dans le quartier ou le village.

Trois catégories de population affichent une part d'opinion «*peu ou pas efficace du tout*» qui est supérieure à 32%, sans qu'on leur attribue un effet propre: il s'agit des personnes au chômage (34,2% d'opinion «*peu ou pas efficace du tout*»), des personnes appartenant au 10% de ménage ayant le niveau de revenu le plus faible (32,7%) ou des personnes des familles monoparentales (34,5%).

Les analyses «*toutes choses égales par ailleurs*»¹⁰ menées par l'ONDRP sur l'impact des différentes caractéristiques de la population sur la façon de répondre à la question sur l'efficacité suggèrent que ces valeurs sont dues à d'autres facteurs.

Or, certaines questions de l'enquête sur la sécurité dans le quartier permettent de faire intervenir des facteurs qui s'avèrent particulièrement discriminants en termes d'opinion sur l'action de la police et de la gendarmerie dans le quartier ou le village: la victimisation, la fréquence des actes de vandalisme ou des problèmes liés à la drogue dans le quartier ou le village.

Les personnes qui se sont déclarées victimes d'atteinte personnelle¹¹ dans le quartier ou le village¹² sur deux ans

jugent à plus de 48% l'action «*peu ou pas efficace du tout*» et moins de 35% la considèrent comme «*efficace ou très efficace*».

Pour les personnes dont le ménage a déclaré au moins une atteinte contre la résidence principale sur deux ans, ces parts se situent respectivement à 44% et 35,9%. Des valeurs très proches sont mesurées, 44,7% d'opinion «*peu ou pas efficace du tout*» et 36% d'opinion «*efficace ou très efficace*» auprès des personnes dont le ménage a déclaré avoir subi au moins une atteinte visant un véhicule dans le quartier ou le village¹³ sur deux ans.

Environ 10% des personnes de 14 ans et plus appartiennent à un ménage qui a déclaré que des équipements collectifs ou des voitures ont souvent été détruits ou détériorés dans le quartier ou le village sur 12 mois. Près de 60% d'entre elles jugent l'action de la police ou de la gendarmerie dans le quartier ou le village est «*peu ou pas efficace du tout*» à comparer à moins de 27% d'opinion «*efficace ou très efficace*».

Pour cette catégorie de population, on compte donc 2,3 personnes qui déclarent l'action «*peu ou pas efficace*» pour un qui la déclare «*efficace ou très efficace*».

Cette cote atteint même 2,6 pour les personnes de 14 ans et plus qui ont dit avoir souvent observé des problèmes liés à la drogue dans le quartier ou le village sur 12 mois¹⁴ qui jugent l'action «*peu ou pas efficace*» à plus de 64%. Moins d'un quart d'entre elles la considèrent «*efficace ou très efficace*».

Il apparaît ainsi que l'opinion des personnes de 14 ans et plus sur l'efficacité de l'action de la police ou de la gendarmerie dans le quartier ou le village varie en tout premier lieu en fonction de facteurs liés à la victimisation et à la fréquence de problèmes de sécurité dans le cadre de vie.

•••(9) Par rapport à la réponse «*efficace ou très efficace*» et sachant que pour chaque facteur une caractéristique de référence a été choisie. Par exemple, pour le facteur «*regroupements de région*», la référence est «*habiter en Rhône-Alpes*».

(10) Voir tableau M et commentaires.

(11) Vols ou tentatives de vols personnels avec ou sans violences ou menaces, violences physiques, menaces ou injures en dehors des actes dont l'auteur vit avec l'enquêté et hors violences sexuelles.

(12) Pour l'une au moins des «*dernières atteintes en date*» voir tableau 10.

(13) Voir tableau 12.

(14) Elles représentent 6% des personnes interrogées.

Avertissement : La présente étude exploite les réponses fournies par les ménages et les personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP de 2007 à 2011. Les informations ainsi collectées sont de nature « déclarative », qu'il s'agisse des questions d'opinion ou de questions plus factuelles, comme celles concernant des événements du passé récent (voir développements).

Plus de 85 200 personnes de 14 ans et plus ont répondu au questionnaire individuel de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » lors des 5 collectes annuelles qui ont eu lieu de 2007 à 2011, du mois de janvier au mois d'avril (tableau D1, Développements). On estime leur nombre en données pondérées (voir définitions) dans la population de la France métropolitaine à un peu plus de 50,5 millions de personnes en moyenne annuelle sur la période étudiée.

En réponse à la question suivante: « De l'action de la police ou de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans votre quartier (ou votre village), vous diriez? »: 3,4% des personnes de 14 ans et plus ont déclaré qu'elle était « très efficace » et 43,1% qu'elle est « efficace » (graphique 1).

En réunissant ces deux modalités de réponse qui sont des opinions positives sur l'action de la police et de la gendarmerie dans le cadre de vie¹⁵,

on en déduit que 46,5% des personnes de 14 ans et plus juge « efficace ou très efficace » cette action.

Un peu moins de 20% des 14 ans et plus la considère comme « peu efficace » et environ 8% comme « pas efficace du tout ». Ce sont ainsi 27,7% des personnes interrogées qui émettent un avis négatif sur l'efficacité de l'action de la police et de la gendarmerie pour ce qui est de la lutte contre la délinquance dans leur quartier ou leur village.

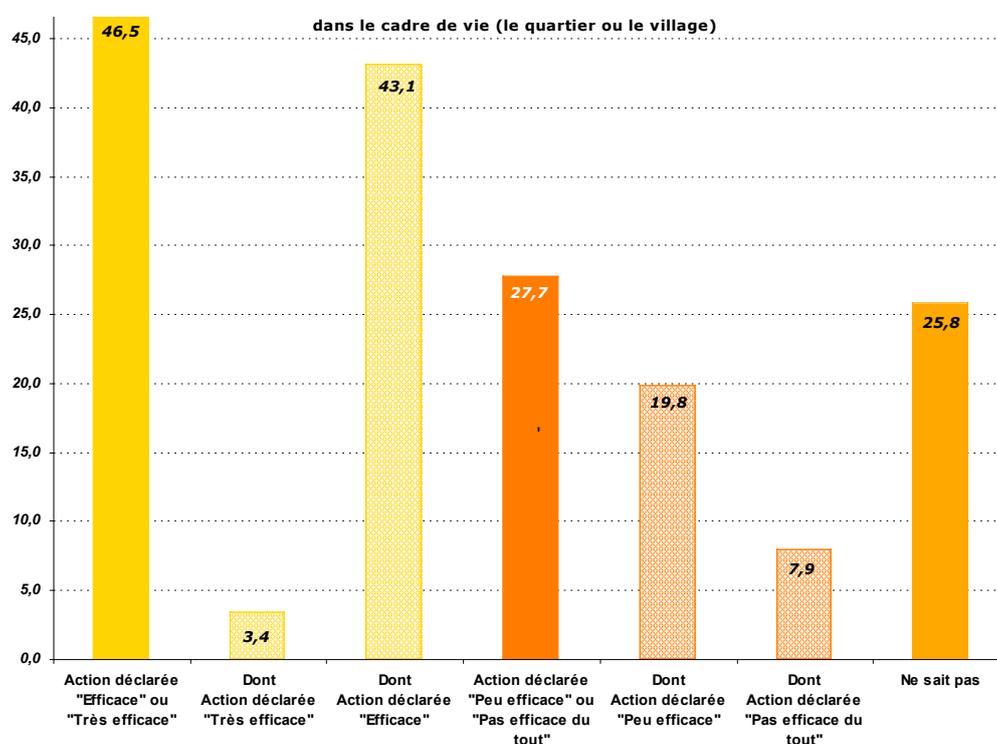
Un quart de personnes sans opinion

Une proportion assez proche de celle-ci, 25,8%, correspond à la part des personnes qui répondent « ne sait pas » à la question posée. Il apparaît ainsi qu'un enquêté sur quatre ne se prononce pas sur l'efficacité de l'action de la police et de la gendarmerie dans le cadre de vie.

En regroupant les modalités de réponses positives ou négatives, on peut présenter les opinions exprimées par les 14 ans et plus de façon plus synthétique, mais une troisième part doit aussi être prise en compte, celle des personnes qui n'ont pas d'opinion.

Lorsque ces dernières sont peu nombreuses, on peut s'intéresser presque exclusivement aux autres modalités de réponse, voire on peut constituer un échantillon d'étude d'où les réponses « ne sait pas » seraient exclus. En revanche, lorsqu'elles représentent plus de 25% des personnes

Graphique 1. Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village.



Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

••• (15) Lorsque par la suite, il sera fait allusion à l'action de la police ou de la gendarmerie dans le cadre de vie, il s'agira toujours de l'action en matière de lutte contre la délinquance dans votre quartier (ou votre village). La notion de quartier est laissée à la subjectivité de chaque enquêté: on appelle « quartier » ce que l'enquêté considère comme étant « son quartier » (voir définitions).

interrogées, ce n'est plus possible: l'absence d'opinion devient alors l'une des dimensions à étudier, au même titre que les opinions positives ou négatives.

D'un point de vue de technique statistique et pour la lisibilité des résultats, il est plus aisé d'appréhender une question d'opinion avec deux modalités de réponses principales. Lorsque la part des opinions positives est plus élevée ou plus faible, celle des opinions négatives suit alors un mouvement inverse.

Avec un quart de l'échantillon ayant répondu « ne sait pas » à la question sur l'efficacité de l'action de la police dans le cadre de vie, il est possible que les variations des opinions positives et négatives suivent la même tendance à la baisse ou à la hausse, si dans le même temps la part des personnes

sans opinion compense d'un point de vue numérique ces variations.

Dans ce contexte, on peut utiliser un indicateur statistique qu'on appelle une cote afin de mener des comparaisons de modalités deux à deux.

Puisque 46,5% des personnes de 14 ans et plus déclarent « efficace, ou très efficace » l'action de la police dans le cadre de vie et 27,7% « peu ou pas efficace du tout » et 25,8% ne savent pas, on peut dire que pour 0,6 personne exprimant une opinion négative (ou n'ayant pas d'opinion), une personne exprime une opinion positive.

La cote des réponses « peu ou pas efficace du tout » ou « ne sait pas » est de 0,6 par rapport à la réponse « efficace, ou très efficace » (tableau A.01 en annexe 3).

On peut aussi choisir de présenter la cote inverse par rapport à la référence choisie lorsque cela est plus adapté à la situation rencontrée. Par exemple, 1,7 personne ont jugé l'action « efficace, ou très efficace » pour une personne l'ayant jugé « peu ou pas efficace du tout ».

L'une des conditions permettant de cumuler les résultats des cinq enquêtes annuelles « Cadre de vie et sécurité » pour la question d'opinion sur l'efficacité de l'action de la police et de la gendarmerie dans le cadre de vie est la stabilité dans le temps de la structure des réponses (voir « développements »). L'étude de l'évolution conjoncturelle des parts des différentes réponses participe donc, en plus de son intérêt propre, à la validation de l'approche structurelle.

En 2007, les appréciations sur l'action de la police et de la gendarmerie présentaient à la fois plus d'opinions négatives et plus d'opinions positives qu'en 2011

Lors de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2011, plus de 27% des personnes interrogées n'ont pas exprimé d'opinion sur l'action de la police ou de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village (graphique 2).

Cette part est supérieure de 4,8 points par rapport à celle mesurée lors de la première enquête « Cadre de vie et sécurité », celle de 2007, soit 22,4%. Elle n'est cependant pas la plus élevée, puisqu'en 2009, 27,8% des personnes de 14 ans et plus ont répondu « ne sait pas ».

Cette variation de près de 5 points de la part des personnes sans opinion permet d'observer, dans la pratique, une situation évoquée du point de vue théorique précédemment: entre 2007 et 2011, tant la proportion des personnes déclarant l'action de la police « efficace, ou très efficace » que celle des réponses « peu ou pas efficace du tout » est en baisse significative (voir tableaux A.02 et A.03 en annexe 3).

En 2007, près de 48% des personnes de 14 ans et plus ont déclaré « efficace ou très efficace » l'action de la police ou de la gendarmerie dans leur cadre de vie

et 29,7% « peu ou pas efficace du tout ». En 2011, les parts observées sont en baisse très significatives: -1,5 point par rapport aux résultats de l'enquête de 2007 pour l'opinion « efficace ou très efficace » et -3,3 points pour l'opinion « peu ou pas efficace du tout ».

L'évolution des résultats entre 2007 et 2011 fait apparaître une double baisse dont l'interprétation n'est donc pas directe. Les cotes introduites précédemment nous permettent d'observer qu'en 2011, on compte 1,8 personne exprimant une opinion positive pour 1 personne qui exprime une opinion négative, soit une cote supérieure à celle de 2007 (1,6). On peut donc dire qu'au regard de la proportion de personnes déclarant l'action de la police ou de la gendarmerie « peu ou pas efficace du tout », celle des personnes qui la déclarent « efficace ou très efficace » est supérieure en 2011 par rapport à 2007.

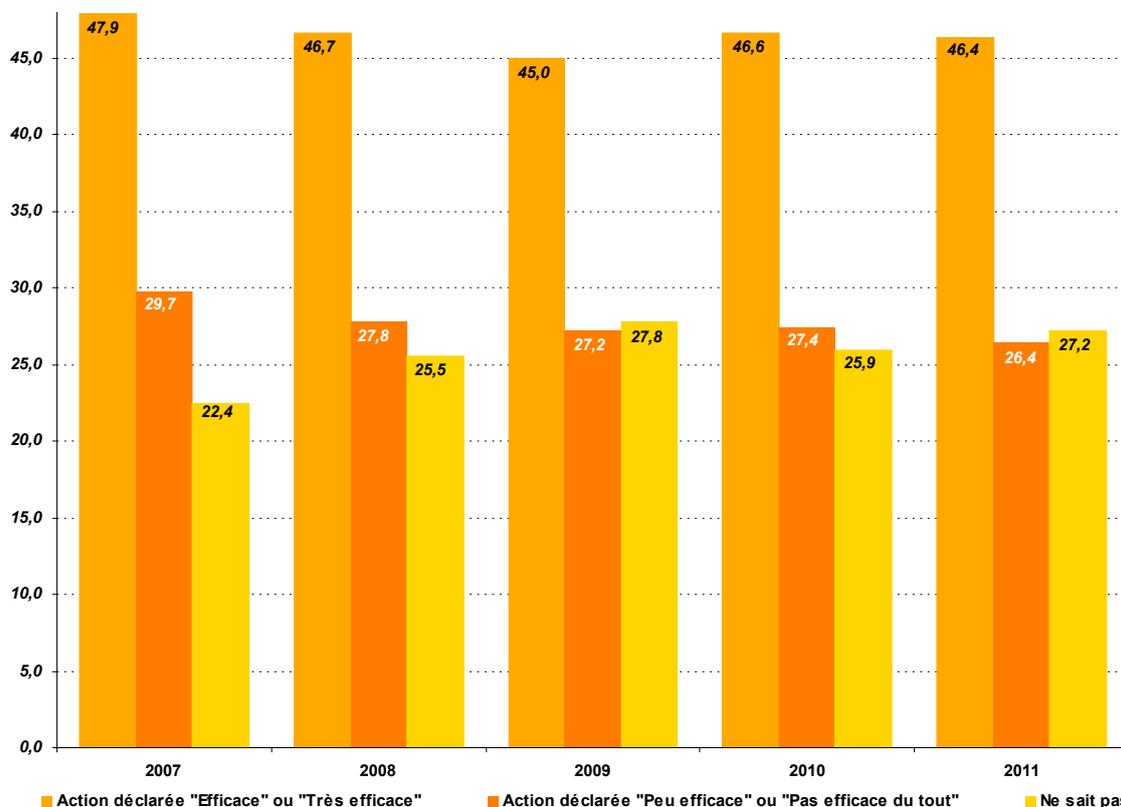
La variation la plus remarquable entre ces 2 années n'en demeure pas moins la hausse très significative (tableau A.04) de la proportion de personnes n'ayant pas d'opinion sur l'action de la police ou de la gendarmerie dans le cadre de vie. Il semble ainsi qu'en 2007, les personnes de 14 ans

et plus interrogées avaient plus souvent un avis à ce sujet, qu'il ait été positif ou négatif. En 2011, les enquêtés se montrent, en proportion, moins certains, leur perception de l'efficacité de l'action de la police ou de la gendarmerie dans le cadre de vie étant moins nette.

Dès 2008, la proportion de personnes de 14 ans et plus ayant répondu « ne sait pas » à la question sur l'efficacité a connu une hausse très significative (+3,1 points), entraînant une baisse très significative de la part des personnes déclarant l'action de la police ou de la gendarmerie dans le cadre de vie « efficace ou très efficace » (-1,2 point) ou « peu ou pas efficace » (-1,9 point).

En 2009, la part des réponses « ne sait pas » est à nouveau en hausse significative par rapport à la valeur mesurée lors de l'enquête précédente (+2,3%). En deux ans, elle est passée de 22,4% à 27,8%. La variation est à nouveau très significative en 2010, mais la tendance s'inverse: de 2009 à 2010, la part baisse de 1,9 point. Les fluctuations se poursuivent en 2011, avec cette fois une hausse significative de 1,3 point sur un an.

Graphique 2. Évolution de 2007 à 2011 des proportions de personnes de 14 ans et plus ayant déclaré l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village « Efficace ou très efficace », « Peu efficace ou pas efficace du tout » ainsi que « Ne sait pas » lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité ».



Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2010, INSEE

En 2008 et 2009, la fréquence des opinions positives et celles des opinions négatives, ont suivi la même tendance : la baisse est très significative pour la proportion de personnes ayant déclaré « efficace ou très efficace » l'action de la police ou de la gendarmerie dans le cadre de vie (-1,7 point) et elle est également significative pour les réponses « peu ou pas efficace du tout » (-0,6 point).

C'est en 2009 que la part des personnes de 14 ans et plus ayant déclaré que l'action de la police ou de

la gendarmerie dans le cadre de vie est « efficace ou très efficace » a été la plus faible, soit 45%. Cela ne veut pas dire pour autant que les réponses du type « peu ou pas efficace du tout » ont été plus fréquentes puisque leur part diminue aussi.

En 2010, la tendance entre les réponses diffère : la part des opinions « efficace ou très efficace » est en hausse très significative par rapport à l'enquête précédente (+1,6 point) tandis que celle des opinions « peu ou pas efficace du tout » ne varie par significativement

(+0,2 point). C'est donc la première année de la série étudiée au cours de laquelle, la part de l'une des deux opinions, en dehors du « ne sait pas », varie significativement et pas l'autre.

On retrouve cette situation en 2011, mais cette fois la part des opinions « efficace ou très efficace » n'affiche pas de différence significative par rapport aux résultats de l'enquête précédente (-0,2 point) et celle des opinions « peu ou pas efficace du tout » baisse très significativement (-1 point).

La fréquence des opinions négatives sur l'efficacité est au plus bas en 2011

En 2011, la proportion de personnes ayant déclaré que l'action de la police ou de la gendarmerie dans leur cadre de vie est « efficace ou peu efficace », soit 46,4%, ne se distingue pas significativement de celle des années

2008 (46,7%) ou 2010 (46,6%). Elle se situe à un niveau intermédiaire entre la valeur observée la plus basse (45% en 2009) et la plus élevée (47,9% en 2007).

En revanche, la part des opinions « peu efficace » ou « pas efficace du tout » en

2011, soit 26,4%, est significativement inférieure à celle mesurée en 2009 (27,2%), et très significativement inférieure à celle de 2007 (29,7%), 2008 (27,8%) et 2010 (27,4%) (voir définitions).

Outre sa proportion de réponses « *ne sait pas* » supérieure à 27%, 2011 se caractérise donc par un niveau plus faible de la part des personnes de 14 ans et plus jugeant « *peu ou pas efficace du tout* » l'action de la police ou de la gendarmerie dans le cadre de vie.

Cela concerne tout particulièrement la modalité de réponse « *pas efficace du tout* » : en 2011, 6,6% des personnes de 14 ans et plus jugent de la sorte l'action de la police ou de la gendarmerie dans le quartier ou le village (tableau 1). De 2007 à 2010, la part de cette modalité de réponse n'avait jamais été inférieure à 7,8%. Elle était même supérieure à 8% en 2007 (8,8%), 2008 (8,1%) et 2009 (8,3%).

Or, la question sur l'efficacité fait apparaître à propos des opinions les plus tranchées un nouveau résultat apparemment paradoxal : la part des personnes qui déclarent que l'action de la police et de la gendarmerie dans le quartier ou le village est « *très efficace* » est, elle aussi, au plus bas en 2011. Elle s'établit à 2,7%, soit une valeur, certes peu différente de celle de 2010 (2,9%), mais qui est en baisse très significative par rapport à celles de 2007 (3,6%), 2008 (4,2%) et 2009 (3,6%).

Une part à son niveau le plus faible pour les 2 opinions les plus catégoriques proposées aux enquêtés paraît en cohérence avec l'augmentation de la fréquence de la réponse « *Ne sait pas* ». En 2011, la perception de

l'action de la police et de la gendarmerie dans le quartier ou le village mesurée lors de l'enquête « *Cadre de vie et sécurité* » semble un peu plus indécise, un peu moins négative et un peu moins tranchée que lors des enquêtes précédentes, surtout celle de 2007.

Lors du cumul des résultats des cinq enquêtes annuelles, pour chaque modalité de réponse à la question sur l'efficacité de l'action de la police ou de la gendarmerie dans le cadre de vie, on calcule une part qui est la moyenne des parts annuelles dont les variations viennent d'être décrites.

L'intérêt du cumul est de disposer d'une taille d'échantillon cinq fois supérieure à celle de l'échantillon de chaque enquête annuelle pris séparément. L'exploitation des réponses de plus de 85 000 personnes de 14 ans et plus, interrogées de janvier 2007 et avril 2011, offre des possibilités d'analyse d'une grande finesse, sous réserve que l'addition des résultats ait un sens statistique pour la question d'opinion à laquelle on s'intéresse.

On doit vérifier que la question posée offre une certaine stabilité dans le temps, ce qui est un complet changement de perspective par rapport à l'analyse conjoncturelle qui, au contraire, consiste à rechercher les variations significatives au sens statistique du terme.

La stabilité à laquelle on fait allusion concerne l'ordre de grandeur de chaque modalité de réponse ou regroupement de modalités de réponse. Par rapport à la répartition moyenne, soit 46,5% d'opinion « *efficace ou très efficace* », 27,7% d'opinion « *Peu ou*

pas efficace du tout » et 25,5% de « *ne sait pas* », les parts obtenues lors de l'enquête de 2008, soit respectivement 46,7%, 27,8% et 25,5%, sont très proches, voire égales. Celles de l'enquête de 2010 affichent aussi une grande proximité (46,6%, 27,4% et 25,9%).

Lors des trois autres enquêtes, certaines valeurs sont proches de la part moyenne, comme la proportion de personnes de 14 ans et plus déclarant l'action « *Peu ou pas efficace du tout* » en 2009 (27,4%) ou « *efficace ou très efficace* » en 2010 (46,4%).

D'autres sont différentes, à commencer par les valeurs mesurées en 2007, soit 47,9% d'opinion « *Efficace ou très efficace* », 29,7% d'opinion « *Peu ou pas efficace du tout* » et 22,4% de « *Ne sait pas* ».

L'écart avec la part moyenne est supérieur à trois points pour la réponse « *ne sait pas* » et se situe à +2 points pour le regroupement de modalités « *peu ou pas efficace du tout* ». On considère que cela ne modifie pas, pour autant, trop fortement l'ordre de grandeur des modalités de réponse par rapport à celui de la répartition moyenne, soit grossièrement une part d'opinion « *efficace ou très efficace* » de près de 50%, et des réponses « *Peu ou pas efficace du tout* » ou « *ne sait pas* » dont la part est voisine de 25%.

On fait la même remarque pour la part de 45% de réponses « *efficace ou très efficace* », en 2009, qui est inférieure de 1,5 point à celle obtenue par cumul des résultats des cinq enquêtes annuelles et pour les parts

Tableau 1. Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « *Cadre de vie et sécurité* » sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village – Résultats cumulés sur les cinq enquêtes annuelles disponibles et Évolutions de 2007 à 2011.

Opinion sur l'action de la police ou de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village	Résultats cumulés sur les 5 enquêtes	Année de l'enquête « <i>Cadre de vie et sécurité</i> »				
		2007	2008	2009	2010	2011
Toute personne de 14 ans et plus	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Action déclarée « <i>Efficace</i> » ou « <i>Très efficace</i> »	46,5	47,9	46,7	45,0	46,6	46,4
Dont						
Action déclarée « <i>Très efficace</i> »	3,4	3,6	4,2	3,6	2,9	2,7
Action déclarée « <i>Efficace</i> »	43,1	44,3	42,5	41,4	43,7	43,7
« <i>Action déclarée « Peu efficace » ou « Pas efficace du tout »</i> »	27,7	29,7	27,8	27,2	27,4	26,4
Dont						
Action déclarée « <i>Peu efficace</i> »	19,8	20,9	19,7	18,8	19,6	19,8
Action déclarée « <i>Pas efficace du tout</i> »	7,9	8,8	8,1	8,3	7,8	6,6
Ne sait pas	25,8	22,4	25,5	27,8	25,9	27,2

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « *Cadre de vie et sécurité* » 2007 à 2011, INSEE

supérieures à 27% de réponse « ne sait pas » en 2009 et 2011, qui sont de 1,4 à 2 points supérieurs à la moyenne.

Pour chaque année, y compris 2007, l'ONDRP considère que les écarts mesurés par rapport à la répartition moyenne n'em-

pêchent pas de procéder au cumul des résultats des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 pour la question d'opinion.

Des analyses « toutes choses égales par ailleurs » afin de déterminer les facteurs qui ont le plus d'impact sur l'opinion relative à l'action de la police ou de la gendarmerie dans le quartier ou le village¹⁶

Il existe différents types de facteurs pouvant avoir une influence sur la façon dont les personnes répondent à la question d'opinion sur l'efficacité de l'action de la police ou de la gendarmerie dans le quartier ou le village. Il peut s'agir des caractéristiques de la personne (sexe, âge ou autres) ou de son ménage (composition, niveau de revenu ou autres) qui sont des types de facteurs qu'on peut qualifier de classiques dans l'analyse des réponses collectées lors d'une enquête en population générale.

Pour une question portant sur le cadre de vie, on s'intéresse aussi à tous les facteurs en relation avec celui-ci : sa localisation, le type de commune dans lequel réside l'enquêté ou le type de quartier, lorsque celui-ci habite dans une unité urbaine (voir *définitions*).

L'enquête « Cadre de vie et sécurité » permet d'ajouter à ces facteurs qu'on trouve dans toute enquête auprès des ménages de l'INSEE, ceux qui lui sont spécifiques, déduits des questions de victimation ou sur la sécurité dans le cadre de vie. On distingue les atteintes dont l'enquêté ou son ménage a été la victime, de celles dont il a été le témoin ou dont il a eu connaissance dans son quartier ou son village. En cas d'atteintes subies, on s'intéressera en particulier à celles qui ont eu lieu dans le cadre de vie.

Pour chacun des facteurs pris séparément, il est possible de comparer les réponses des personnes de 14 ans et plus à la question sur l'efficacité de l'action de la police ou de la gendarmerie dans le cadre de vie entre les catégories de population définies par le facteur considéré.

Une telle démarche permet de repérer les caractéristiques, voire les facteurs en fonction desquels les opinions des 14 ans et plus varient le plus fortement. Cette description ne suffit cependant pas à révéler les facteurs dont l'influence est la plus grande, car il existe ce qu'on appelle des effets de structure de population qui peuvent intervenir. Un facteur n'ayant pas d'influence propre, mais qui serait très lié à un autre facteur qui en aurait une pourrait apparaître comme tel.

Si « être un étudiant » est une caractéristique qui a une influence sur la façon de répondre à une question d'opinion, alors « qu'avoir entre 20 et 24 ans » n'en aurait pas, une présentation séparée des résultats selon le facteur « âge » puis le facteur « situation à l'égard de l'emploi » ne permettrait pas d'observer l'influence particulière de l'un et l'influence induite sur l'autre, en raison de la structure de population, soit de la présence de nombreux étudiants parmi les 20 à 24 ans.

Un moyen permettant de tester la pertinence de l'hypothèse d'un impact de la caractéristique « étudiant », indépendamment de la tranche d'âge, consisterait à analyser les réponses des étudiants de moins de 20 ans ou de plus de 24 ans. L'hypothèse d'absence d'impact de la caractéristique « avoir entre 20 et 24 ans » peut, quant à elle, inciter à étudier les réponses des personnes de cet âge qui ne sont pas étudiantes.

La démarche consistant à vouloir figer un facteur pour mesurer l'impact d'un autre sur la façon de répondre à une question peut être généralisée à plusieurs facteurs. On cherche ainsi

à mesurer l'influence propre d'un facteur, indépendamment de tout effet de structure dû aux autres facteurs. Fixer tous les paramètres pour mesurer l'effet d'un seul d'entre eux est un type d'analyse qu'on désigne par l'expression « toutes choses égales par ailleurs ».

Sa mise en pratique nécessite de choisir la liste des facteurs qui entrent dans l'analyse. Pour la question sur l'efficacité de l'action de la police ou de la gendarmerie dans le quartier ou le village, l'ONDRP propose une liste comportant 19 facteurs (*tableau M*). Ce nombre élevé est rendu possible par la taille de l'échantillon, soit plus de 85 000 personnes de 14 ans et plus qui ont été interrogées de janvier 2007 à avril 2011.

Pour chaque facteur qu'on souhaite intégrer dans l'analyse « toutes choses égales par ailleurs », une caractéristique doit être choisie comme étant la référence. Ce choix est déterminant (*Il ne modifie pas l'effet de chaque caractéristique mais la façon dont il est présenté*), car les réponses de toutes les catégories de population seront analysées par rapport à cette référence.

On peut choisir comme référence les caractéristiques pour lesquelles le nombre de personnes interrogées est le plus élevé : par exemple comme l'échantillon cumulé se compose de 48 568 femmes de 14 ans et plus et 36 703 hommes, la référence pour le facteur « sexe » est le fait d'être une femme (*tableau F1, annexe 4*).

Lorsque plusieurs caractéristiques sont envisageables, on choisit de préférence celle qui est la plus centrale, au sens du facteur considéré ou selon la question qui est posée.

••• (16) Ce chapitre à caractère méthodologique est situé au cœur de l'article, car le type d'analyse qu'il décrit est l'objet principal du présent grand angle.

Tableau M. Présentation du modèle «Toutes choses égales par ailleurs» (régression logistique, voir définitions) servant à analyser les opinions des personnes de 14 ans et plus sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village exprimées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011.

Modélisation* de la réponse à la question d'opinion sur l'action de la police ou de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village						
Enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 Les facteurs relatifs à la personne interrogée ou à son ménage qui sont pris en compte dans le modèle « Toutes choses égales par ailleurs »*	Caractéristique référence* du facteur lors de la modélisation	Réponse de référence*	Autres réponses et cote par rapport à la référence*			
		Action déclarée « Efficace » ou « Très efficace » (en %)	Action déclarée « Peu efficace » ou « Pas efficace du tout » (en %)	Cote** « Peu efficace » / « Efficace »	Réponse « Ne sait pas » (en %)	Cote** « Ne sait pas » / « Efficace »
Personnes de 14 ans et plus		46,5	27,7	0,6	25,8	0,6
Sexe	Femmes	45,1	26,8	0,6	28,1	0,6
Âge	Personnes de 55 ans à 64 ans	45,5	29,5	0,6	25,0	0,5
Niveau de diplôme	CAP - BEP	46,4	30,3	0,7	23,3	0,5
Situation au regard de l'emploi	Personne ayant un emploi	46,5	28,5	0,6	25,0	0,5
Prof. et Catégorie socioprofessionnelle	Employé	43,5	29,2	0,7	27,3	0,6
Type de ménage	Couple sans enfant	48,1	25,0	0,5	26,8	0,6
Niveau de revenu du ménage	4 ^e au 7 ^e décile	46,8	27,5	0,6	25,6	0,5
Type de logement	Maison mitoyenne	46,0	29,0	0,6	25,0	0,5
Statut d'occupation du logement	Propriétaire	47,9	25,0	0,5	27,1	0,6
Type de commune	Commune d'une unité urbaine de plus de 100 000 habitants (hors Paris)	43,1	31,1	0,7	25,8	0,6
Situation de la commune par rapport aux aires urbaines	Commune « Ville-Centre »	42,6	31,5	0,7	25,9	0,6
Type d'habitat au voisinage du logement	Quartier pavillonnaire (ou maisons non isolées)	47,7	26,5	0,6	25,8	0,5
Situation du quartier par rapport aux zones urbaines sensibles (ZUS)	Commune sans quartier classé ZUS d'une unité urbaine avec quartiers classés ZUS	46,2	27,0	0,6	26,7	0,6
Regroupement de Régions	Rhône-Alpes	48,8	27,8	0,6	23,4	0,5
Atteintes personnelles sur 2 ans	La personne ne s'est pas déclarée victime	48,3	25,1	0,5	26,7	0,6
Atteintes visant la résidence principale du ménage et cambriolages dans le quartier ou le village sur 2 ans	Le ménage de la personne ne s'est pas déclaré victime et n'a pas eu connaissance de cambriolages	49,1	23,0	0,5	27,8	0,6
Atteintes visant un véhicule du ménage sur 2 ans	Le ménage de la personne ne s'est pas déclaré victime	48,0	25,4	0,5	26,5	0,6
Voitures ou équipements collectifs détruits ou détériorés volontairement dans le quartier ou le village au cours des 12 derniers mois	Jamais	51,0	21,0	0,4	28,0	0,5
Phénomènes de consommation ou de trafic de drogues dans le quartier ou le village au cours des 12 derniers mois	Jamais	49,5	22,6	0,5	27,9	0,6

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE ; Modélisation, ONDRP

* La modélisation, ou régression logistique, de la façon de répondre à une question avec 3 modalités de réponse nécessite de choisir parmi celles-ci une modalité de référence. Il s'agit de la réponse « Efficace ou très efficace » dans le cadre de la modélisation proposée (colonne 3). La modélisation consiste alors à mesurer l'effet « toutes choses égales par ailleurs » d'un ensemble de facteurs (colonne 1) sur la probabilité de choisir l'une des 2 autres réponses, soit « Peu ou pas efficace du tout » (colonne 4) ou « Ne sait pas » (colonne 6) par rapport à la référence. L'expression « toutes choses égales par ailleurs » signifie que facteur par facteur, on cherche à mesurer l'effet propre de ses modalités alors que l'effet de tous les autres facteurs a été neutralisé. Pour ce faire, il faut choisir, pour chaque facteur, une modalité de référence (colonne 2) par rapport à laquelle l'effet des autres modalités sera testé.

** On appelle cote « Peu efficace/Efficace » (colonne 5), le rapport entre la proportion d'opinions « Peu efficace » ou « Pas efficace du tout » (colonne 4) et la proportion d'opinions « efficace ou très efficace » (colonne 3). De même, on appelle cote « Ne sait pas/Efficace » (colonne 7), le rapport entre la proportion de réponse « Ne sait pas » (colonne 6) et la proportion d'opinions « efficace ou très efficace ».

Ainsi, la tranche d'âge de référence n'est pas la plus nombreuse, les 65 à 79 ans avec 15 186 personnes enquêtées, mais les 55 à 64 ans (14 823 enquêtés). Comme les 2 tailles d'effectif interrogé sont proches, la classe d'âge la plus proche de l'âge moyen des enquêtés, soit 41,5 ans, a été choisie comme référence (colonne 2 du tableau M), sachant qu'en outre, le profil de réponse des 55 à 64 ans à la question sur l'efficacité est plus proche du profil moyen que celui des 65 à 79 ans (tableau F1, annexe 4).

Les réponses à la question sur l'action de la police et de la gendarmerie dans le cadre de vie sont considérées à leur niveau le plus agrégé, selon une répartition en 3 modalités : « efficace ou très efficace », « peu ou pas efficace du tout » et « ne sait pas ».

Lorsqu'il est possible de réduire à 2 le nombre de modalités à analyser, ou lorsqu'à l'origine, il n'existe que 2 modalités (par exemple, « s'être déclaré victime » ou « ne pas s'être déclaré victime »), le modèle mathématique qu'on cherche à construire permet de mesurer la probabilité « toutes choses égales par ailleurs » pour l'enquête de fournir l'une des réponses, « s'être déclaré victime » par exemple, par rapport à l'autre, cette dernière étant en général sous-entendue.

L'ONDRP a souhaité mener une modélisation en conservant trois modalités de réponse. Cela implique le choix d'une modalité de référence. Il s'est porté sur la modalité la plus souvent citée, soit la réponse « efficace

ou très efficace ». Elle l'a été par 46,5% des personnes de 14 ans et plus interrogées.

L'indicateur statistique présenté précédemment, la cote (voir définitions), permet pour les autres modalités, action jugée « peu ou pas efficace du tout » et réponse « ne sait pas », de voir leur proportion de réponses comparée à celle de la modalité de réponse de référence.

La cote de 0,6 qui a été mesurée pour la réponse « peu ou pas efficace du tout » par rapport à la réponse « efficace ou très efficace » signifie que 0,6 personne de 14 ans et plus a déclaré que l'action de la police ou de la gendarmerie dans leur cadre de vie était « peu ou pas efficace » pour 1 personne l'ayant déclaré « efficace ou très efficace ».

On dispose ainsi de tous les éléments utiles à l'analyse « toute chose égale par ailleurs ». Elle va fournir pour chaque facteur, un moyen de tester l'impact de chacune de ses caractéristiques par rapport à la référence sur les réponses « peu ou pas efficace du tout » et « ne sait pas » par rapport à la réponse « efficace ou très efficace ».

La modélisation s'effectue selon une régression logistique¹⁷ dont les paramètres (variables explicatives, variable expliquée et modalités de référence) viennent d'être présentés et sont résumés au tableau M. La variable à expliquer comportant 3 modalités de réponse (variables polytomique non ordonnée, voir [6], page 9), on met en œuvre une régression logistique généralisée ou multinomiale¹⁸.

La modélisation a été effectuée par l'ONDRP grâce à la procédure « LOGISTIC »¹⁹ du logiciel SAS®. Ses résultats sont présentés en annexe 6 dans une série de tableaux se rapportant à un ou plusieurs facteurs (ou variables explicatives). Les valeurs dites « modélisées » sont le résultat d'une seule et même régression logistique suivant le modèle à 19 facteurs introduit ci-dessus, même si, pour des raisons pratiques, elles ne figurent pas dans un tableau unique.

Le type de données que fournit le modèle est pour chaque caractéristique de chaque variable, un rapport de cote, ou « odd ratio » en anglais, par rapport à la référence. Lorsque, pour un facteur et une caractéristique donnés, il est significativement supérieur à 1 cela signifie que la probabilité de répondre « peu ou pas efficace du tout » ou « ne sait pas » par rapport à répondre « efficace ou pas efficace » est supérieure en comparaison de celle de la caractéristique de référence. Inversement, si le rapport est inférieur à 1.

Ce rapport de cote fourni par le modèle peut être comparé au rapport de cote qui est mesuré d'après l'enquête. Si le rapport de cote mesuré est supérieur à 1, mais pas le rapport modélisé, cela signifie que la caractéristique n'a pas d'effet propre sur la probabilité de répondre par rapport à la caractéristique de référence, quand le profil de réponse diffère. C'est alors la conséquence de ce qu'on appelle un effet de structure. Il existe dans ce cas d'autres facteurs, ayant eux un effet propre sur la probabilité de répondre, qui expliquent la différence.

•••• (17) Voir « L'économétrie et l'étude des comportements, Présentation et mise en œuvre de modèles de régression qualitatifs », à l'adresse suivante : http://insee.fr/fr/publications-et-services/docs_doc_travail/0001.pdf [6]

(18) Voir « Les modèles logit polytomiques non ordonnés - théorie et applications » à l'adresse suivante : http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/docs_doc_travail/0301.pdf

(19) Voir document « La régression logistique généralisée avec la procédure LOGISTIC » à l'adresse suivante : http://www.sas.com/offices/europe/france/services/support/doc_techniques/regression_logistique_generalisee_procedure_LOGISTIC.pdf

Les hommes se prononcent plus souvent que les femmes sur l'action de la police ou de la gendarmerie dans le cadre de vie

Plus de 48% des **hommes** de 14 ans et plus déclarent « efficace ou très efficace » l'action de la police ou de la gendarmerie dans le quartier ou le village. Cette part est supérieure de 3 points à celles des **femmes** (tableau 2).

La proportion d'hommes qui jugent « peu ou pas efficace », l'action de la police ou de la gendarmerie est aussi supérieure à celle des femmes: 28,7% à comparer à 26,8%.

Hommes et femmes se distinguent en fait sur la fréquence de la réponse « ne sait pas »: il existe une différence de près de 5 points entre la part des femmes qui répondent ainsi, soit 28,1%, et celle des hommes, 23,3%.

D'après le résultat des analyses « toutes choses égales par ailleurs », le rapport de cote « ne sait pas » / « efficace ou très efficace » entre hommes et femmes, est modélisé à 0,8 (tableau M1). On en déduit que selon le modèle proposé, les hommes ont une probabilité plus faible que les femmes de répondre « ne sait pas » plutôt que « efficace ou très efficace ».

On a vu lors de l'analyse conjonctive (voir exemple de l'année 2007), que la cote pouvait permettre d'apporter un éclairage utile lorsque la part des réponses « efficace ou très efficace » et « peu ou pas efficace du tout » était simultanément supérieure ou inférieure aux valeurs moyennes, ce qui est le cas pour les femmes et pour les hommes de 14 ans et plus.

La cote de la réponse « peu ou pas efficace du tout » par rapport à la réponse « efficace ou très efficace » est égale à 0,6, pour les hommes et pour les femmes. Le rapport de cote entre hommes et femmes est égal à 1.

Après lecture des résultats de la modélisation qui ne signale pas de rapport de cote significativement différent de 1 « toutes choses égales par ailleurs » entre les 2 caractéristiques, on peut dire que par rapport à la modalité « efficace ou très efficace », les hommes ne choisissent pas plus souvent que les femmes la réponse « peu ou pas efficace ».

Tableau 2. Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon le sexe.

Opinion sur l'action de la police ou de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village <i>% en données pondérées</i>	Enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011		
	Toute Personne de 14 ans et plus	Hommes de 14 ans et plus	Femmes de 14 ans et plus
Toute opinion	100,0	100,0	100,0
Action déclarée « Efficace » ou « Très efficace »	46,5	48,1	45,1
Dont Action déclarée « Très efficace »	3,4	3,6	3,2
Action déclarée « Peu efficace » ou « Pas efficace du tout »	27,7	28,7	26,8
Dont Action déclarée « Pas efficace du tout »	7,9	8,3	7,6
Ne sait pas	25,8	23,3	28,1

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

Environ un tiers des moins de 25 ans déclarent « peu ou pas efficace du tout » l'action de la police ou de la gendarmerie dans le cadre de vie, et près de 50% des 65 ans et plus la jugent « efficace ou très efficace »

On répartit les 85 271 personnes interrogées en huit catégories d'âge dont la moitié comporte dix années, des 25 à 34 ans aux 55 à 64 ans. Les limites d'âge choisies pour les moins de 25 ans et les 65 ans et plus sont le résultat de compromis entre la conservation de multiples de 5 comme bornes et les réponses à la question sur l'efficacité.

On a ainsi réparti les moins de 25 ans entre les 14 à 19 ans et les 20 à 24, et les 65 ans et plus entre les 65 à 79 ans et les 80 ans et plus.

Pour la plupart des catégories ainsi formées, plus de 12 000 personnes ont été interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 (tableau E1, annexe 4).

Pour les tranches d'âge les plus jeunes au moins 4 000 personnes ont été interrogées: 4 134 personnes de 14 à 19 ans et 4 819 de 20 à 24 ans. Enfin, un peu plus de 6 000 personnes de 80 ans et plus ont répondu à l'une des cinq enquêtes annuelles. Ce sont des tailles d'échantillon suffisantes, pour étudier de façon spécifique les réponses des personnes de chaque tranche d'âge.

Tableau 3. Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon la tranche d'âge.

Enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 % en données pondérées	Opinion sur l'action de la police ou de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village					Ne sait pas
	Toute Opinion	Action déclarée « Efficace » ou « Très efficace »	Dont Action déclarée « Très efficace »	Action déclarée « Peu efficace » ou « Pas efficace du tout »	Dont Action déclarée « Pas efficace du tout »	
Personnes de 14 ans et plus	100,0	46,5	3,4	27,7	7,9	25,8
Personnes de 14 ans à 19 ans	100,0	42,9	4,1	32,6	10,9	24,5
Personnes de 20 ans à 24 ans	100,0	46,6	3,7	33,0	10,7	20,4
Personnes de 25 ans à 34 ans	100,0	46,8	3,7	28,0	8,8	25,1
Personnes de 35 ans à 44 ans	100,0	46,2	3,4	29,6	8,8	24,2
Personnes de 45 ans à 54 ans	100,0	45,5	3,1	29,5	7,9	25,0
Personnes de 55 ans à 64 ans	100,0	46,5	2,8	27,2	7,1	26,2
Personnes de 65 ans à 79 ans	100,0	49,1	3,4	22,3	5,4	28,6
Personnes de 80 ans et plus	100,0	48,4	3,6	16,5	4,3	35,1

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

Les personnes ayant entre 20 et 24 ans (7% des personnes interrogées), sont celles qui donnent le plus souvent leur avis à propos de l'action de la police ou de la gendarmerie dans le quartier ou le village: 46,6% d'entre elles l'estiment « efficace ou très efficace » et 33% « peu ou pas efficace du tout », si bien que la part des réponses « ne sait pas » se situe à environ 20%.

Les 14 à 19 ans (9,1% des personnes interrogées) ont en commun avec les 20 à 24 ans, une proportion de près de 33% d'opinion « peu ou pas efficace du tout », cependant elles affichent une part de réponse « efficace ou très efficace », soit 42,9%, 3,7 points plus faibles que celles des 20 à 24 ans et une part de personne qui déclarent ne pas savoir, soit 24,5%, qui est plus élevée de 4,1 points. Les 14 à 19 ans forment la tranche d'âge pour laquelle la fréquence des réponses « efficace ou très efficace » est la plus basse.

Parmi les 14 à 19 ans, on compte 0,8 personne qui déclare l'action « peu ou pas efficace du tout » pour 1 qui la déclare « efficace ou très efficace ». Cette cote est de 0,7 pour les 20 à 24 ans, sachant que celle de la référence, les 55 à 64 ans (17,4% des personnes interrogées), se situe à 0,6.

Par rapport aux 55 à 64 ans, le rapport de cote « Peu efficace / Efficace » des 14 à 19 ans (1,3) et des 20 à 24 ans (1,2) est supérieur à 1.

On vérifie dans les analyses « toutes choses égales par ailleurs » qu'avoir entre « 14 et 19 ans » ou entre « 20 et 24 » par rapport à avoir entre « 55 et 64 ans » augmente la probabilité de répondre « peu ou pas efficace du tout » plutôt que « efficace ou très efficace ». Le rapport de cote modélisé, soit 1,2 pour les 2 tranches d'âge considérées, signifie qu'en tenant compte du rôle joué par tous les autres facteurs, appartenir à celle-ci multiplie par 1,2 la probabilité de répondre « peu ou pas efficace du tout » plutôt que « efficace ou très efficace ».

La part des réponses « peu ou pas efficace du tout » est la plus faible pour les 65 à 79 ans (22,3%) et surtout pour les 80 ans et plus (16,5%). Près d'une personne sur 2 ayant 65 ans ou plus déclare l'action de la police ou de la gendarmerie dans son cadre de vie « efficace ou très efficace », 49,1% des 65 à 79 ans et 48,4% des 80 ans et plus. Ces derniers sont plus de 35% à répondre « ne sait pas » à la question posée.

Pour les 65 à 79 ans et les 80 ans et plus, le rapport de cote « Peu efficace / Efficace » est inférieur à 1, à la fois en donnée mesurées ou en données modélisées, si bien qu'on peut dire qu'avoir plus de 65 ans par rapport à avoir entre 55 et 64 ans diminue la probabilité de répondre « peu ou pas efficace du tout » plutôt que « efficace ou très efficace ». Pour les plus de 80 ans, on observe aussi une plus forte probabilité de répondre « ne sait pas » selon les références choisies et « toutes choses étant égales par ailleurs ».

•••• (20) Les 65 à 79 ans représentent 14,6% des personnes interrogées, et les 80 ans et plus 5,6%.

Près de 29 % des personnes diplômées de l'enseignement supérieur n'expriment pas d'opinion sur l'action de la police ou de la gendarmerie dans le quartier

La caractéristique de **niveau de diplôme** prise comme référence dans la modélisation, avoir un CAP ou un BEP (22,8% des personnes interrogées) est aussi la seule pour laquelle la part des opinions « *peu ou pas efficace du tout* » est supérieure à 30 % (tableau 4).

Cette proportion est légèrement inférieure à 28% pour les personnes sans diplôme ou ayant au plus le brevet des collèges²¹ (soit 39,7% des personnes interrogées) et les personnes ayant le baccalauréat (15,5% des personnes interrogées). Les personnes d'un niveau de diplôme supérieur au bac (22% des personnes interrogées) citent moins souvent cette réponse « *peu ou pas efficace du tout* », pour 25,1 % d'entre elles.

Or, 3 des 4 catégories de population citées ont déclaré l'action « *efficace ou très efficace* » avec une fréquence très

proche: les personnes sans diplômes ou avec au plus le brevet des collèges (46,4%), les titulaires d'un CAP ou d'un BEP (46,4%) et les diplômés de l'enseignement supérieur (46,1 %).

Les écarts observés pour la part de réponse « *peu ou pas efficace du tout* » se reportent en fait sur l'autre modalité possible, le « *Ne sait pas* »: la part de ces réponses est la plus faible pour les personnes ayant un CAP ou un BEP (23,3%), et la plus élevée pour celle ayant un diplôme de l'enseignement supérieur (28,8%).

Le choix des personnes titulaires d'un « *CAP-BEP* », dont le profil de réponse sur l'efficacité de l'action est assez singulier. Cette modalité de référence pour la modélisation a, comme on l'avait expliqué précédemment, une conséquence directe sur les résultats obtenus lors de la modélisation. On trouve,

par exemple, que par rapport à avoir un CAP ou un BEP, la probabilité de répondre « *peu ou pas efficace* » plutôt que « *efficace ou très efficace* » est plus faible pour les personnes ayant un autre niveau de diplôme « *toutes choses égales par ailleurs* », et en particulier pour celles ayant un diplôme de l'enseignement supérieur (rapport de cote de 0,8, tableau M2).

Or les personnes diplômées de l'enseignement supérieur sont aussi les seules pour lesquelles la probabilité de répondre « *ne sait pas* » plutôt que « *efficace ou très efficace* » est supérieure à celle de la référence. On voit apparaître ainsi une caractéristique dont l'effet sur la façon de répondre semble, « *toutes choses étant égales par ailleurs* », conduire à une baisse de réponses « *peu ou pas efficace* » qui se reporterait sur le « *ne sait pas* ».

Plus de 34 % des personnes au chômage qualifient l'action de la police de « peu ou pas efficace » et moins de 18 % des agriculteurs exploitant, mais ces valeurs sont dues à des effets de structure

La caractéristique de référence du facteur « *situation à l'égard de l'emploi* » est précisément le fait d'« *avoir un emploi* ». Plus de 48% des personnes de 14 ans et plus sont dans ce cas.

C'est un facteur qui comprend 2 catégories de population, les retraités (27% des personnes interrogées) et les « *étudiants, élèves, stagiaires* » (11,5% des personnes interrogées), qui se concentrent sur les tranches d'âge les plus et les moins élevées, dont on avait vu qu'elle avait un impact « *toutes choses égales par ailleurs* » sur la façon de répondre à la question sur l'efficacité de l'action.

Plus de 90% des 14 à 19 ans sont « *étudiants, élèves, stagiaires* » et près de 95% des 65 ans et plus sont « *retraités* ». Il existe au moins une autre tranche d'âge au sein de laquelle les « *étudiants, élèves, stagiaires* » (ou les « *retraités* ») sont présents sans être majoritaires: environ 37% des personnes de 20 à

24 ans interrogées sont des « *étudiants, élèves, stagiaires* » et près de 48% des 54 à 65 ans sont des retraités. Lors de la modélisation, il est ainsi possible d'isoler les effets propres des caractéristiques « *étudiants, élèves, stagiaires* » ou « *retraités* » indépendamment de l'âge.

Cela fournit, pour les deux caractéristiques, un résultat issu de la modélisation en contradiction avec les valeurs mesurées: plus de 31% des « *étudiants, élèves, stagiaires* » ont déclaré l'action de la police ou de la gendarmerie dans le quartier ou le village « *peu ou pas efficace du tout* » et le rapport de cote « *Peu efficace/Efficace* » par rapport aux personnes ayant un emploi se situe à 1,2.

Or, « *toutes choses étant égales par ailleurs* », il est estimé à 0,9 (tableau M2), ce qui signifie que, si on tient compte des autres facteurs qui ont été intégrés au modèle, être « *étudiants, élèves, stagiaires* »

tend à faire diminuer la probabilité de répondre « *peu ou pas efficace du tout* » plutôt que « *efficace ou très efficace* » par rapport à « *avoir un emploi* ». La part observée est donc la conséquence d'effets de structure, dus notamment au facteur âge.

Une situation similaire est rencontrée pour les retraités qui jugent l'action de la police et de la gendarmerie « *peu ou pas efficace du tout* » à moins de 23%. En conséquence, leur rapport de cote « *Peu efficace/Efficace* » par rapport aux personnes ayant un emploi, soit 0,8, est inférieur à 1.

Pour autant, « *toutes choses étant égales par ailleurs* », il apparaît qu'« *être retraité* » tend à faire augmenter la probabilité de répondre « *peu ou pas efficace du tout* » plutôt que « *efficace ou très efficace* » par rapport à « *avoir un emploi* », puisque le rapport de cote modélisé se situe à 1,1. On en conclut que le niveau de la

•••• (21) Ce regroupement a été imposée par la forme des données reçues en 2011, pour les enquêtes précédentes, il était possible de distinguer les personnes sans diplôme des autres.

Tableau 4. Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon le niveau de diplôme, la situation à l'égard de l'emploi et la catégorie socioprofessionnelle .

Enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 % en données pondérées	Opinion sur l'action de la police ou de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village					Ne sait pas
	Toute Opinion	Action déclarée « Efficace » ou « Très efficace »	Dont Action déclarée « Très efficace »	Action déclarée « Peu efficace » ou « Pas efficace du tout »	Dont Action déclarée « Pas efficace du tout »	
Personnes de 14 ans et plus	100,0	46,5	3,4	27,7	7,9	25,8
Niveau de diplôme						
Sans diplôme, Certificat d'études ou brevet des collèges	100,0	46,4	3,6	27,7	8,2	25,9
CAP - BEP	100,0	46,4	3,1	30,3	8,9	23,3
Baccalauréat	100,0	47,6	3,6	27,6	7,8	24,8
Diplôme de l'enseignement supérieur	100,0	46,1	3,2	25,1	6,5	28,8
Situation au regard de l'emploi						
Personne ayant un emploi	100,0	46,5	3,3	28,5	8,0	25,0
Chômeur	100,0	43,7	3,6	34,2	12,2	22,1
Retraité	100,0	48,3	3,2	22,7	5,6	29,0
Étudiant, élève, stagiaire	100,0	44,1	3,9	31,3	9,6	24,6
Personne au foyer	100,0	46,5	4,1	28,6	9,0	24,9
Profession et Catégorie socioprofessionnelle						
Agriculteur exploitant	100,0	55,2	3,7	18,7	4,0	26,1
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	100,0	48,3	4,4	26,1	7,9	25,6
Ouvrier	100,0	46,9	3,4	30,2	9,3	22,9
Employé	100,0	46,1	3,2	28,3	7,9	25,6
Profession intermédiaire	100,0	46,4	3,2	26,3	7,1	27,3
Cadre, profession libérale et profession intellectuelle supérieure	100,0	46,1	2,8	23,9	5,7	30,0

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

part observée est lié au facteur « âge ». L'effet propre de la caractéristique « être retraité » est opposé à celui de la caractéristique d'âge, « avoir 65 ans ou plus », qui a un impact à la baisse.

Pour les personnes se déclarant au chômage (6% des personnes interrogées), la modélisation permet aussi de révéler l'existence d'effet de structure d'une autre nature puisque cette fois il n'y a pas d'inversion de la relation apparente entre la caractéristique « être chômeur » et la part de réponse « Peu efficace/Efficace ».

Elle est mesurée à plus de 34% alors que 28,5% des personnes ayant un emploi ont déclaré « peu efficace » ou « pas efficace du tout » l'action de la police et de la gendarmerie dans le quartier ou le village. On compte 0,8 personne au chômage jugeant l'action « peu ou pas

efficace » pour 1 personne qui la déclare « efficace ou très efficace », soit une cote supérieure à celle des personnes ayant un emploi (0,6) qui fournit un rapport de cote de 1,3 par rapport à cette référence.

Lorsqu'on modélise l'effet de la caractéristique « être au chômage » sur les réponses à la question sur l'efficacité de l'action, elle ne présente pas d'effet propre par rapport à « avoir un emploi ». La part de 34,1 % résulte donc d'autres facteurs.

Le facteur « profession et catégorie socioprofessionnelle » a pour caractéristique de référence « être employé » (26,8% des personnes interrogées).

Pour une seule catégorie, les ouvriers (21,1% des personnes interrogées), la part de ceux qui disent de l'action de la police ou de la gendarmerie dans le quartier ou le village est « peu ou pas efficace du

tout » est supérieure à 30%. Le taux mesuré, soit 30,2%, est supérieur de moins de 2 points à celui des employés (28,3%). De plus, 46,9% des ouvriers jugent l'action « efficace ou très efficace », soit une valeur légèrement supérieure à celle des employés (46,1%).

Or, d'après les analyses « toutes choses étant égales par ailleurs », on mesure un effet propre au fait d'être « ouvrier » par rapport à « être employé » sur la probabilité de répondre « peu ou pas efficace du tout » plutôt que « efficace ou très efficace ».

Aucune autre « profession et catégorie socioprofessionnelle » ne présente d'effet propre sur cette modalité de réponse. Cela signifie en particulier que le rapport de cote « Peu efficace/Efficace » de 0,6 de la catégorie « agriculteur exploitant » (3% des personnes interrogées) par rapport

à la catégorie « employé » n'est pas dû à cette caractéristique, mais à un autre facteur.

La cote « Peu efficace/Efficace » des agriculteurs exploitants, soit 0,3, est près de 2 fois plus faible que celle des employés, soit 0,6, car moins de 19% des agriculteurs exploitant ont déclaré que l'action de la police ou de la gendarmerie dans le quartier ou le village est « peu ou pas efficace » alors que 55,2% d'entre eux l'ont jugée « efficace ou très efficace ».

Environ 30% des « cadres, professions libérales et professions intellectuelles supérieures »²² ont répondu « ne sait pas » à la question sur l'efficacité de l'action, soit 4,4 points de plus que les employés (25,6%).

On vérifie que, « toutes choses étant égales par ailleurs », être « cadre, profession libérale et profession intellectuelle supérieure » accroît la probabilité de répondre « ne sait pas » plutôt que « efficace ou très efficace » par rapport à être « employé ». C'est aussi le cas des professions intermédiaires

(18,3% des personnes interrogées, voir définitions). Un peu plus de 27% d'entre elles ont choisi la modalité de réponse « ne sait pas ».

Pour ces deux catégories, si on considère que, par ailleurs, on n'observe pas d'effet propre sur la réponse « peu ou pas efficace du tout » plutôt que « efficace ou très efficace » par rapport à être « employé », on peut dire qu'elles sont plus enclines à répondre « ne sait pas » sans pour autant modifier significativement le rapport de proportion entre les deux autres réponses.

La part d'environ un tiers des réponses « peu ou pas efficace du tout » des personnes appartenant à une famille monoparentale, ou aux ménages ayant le niveau de revenu le plus faible, résulte aussi d'effets de structure

On définit le **type de ménage** auquel appartient la personne interrogée selon qu'il est composé d'une ou plusieurs personnes, et, dans certains cas, selon les relations qui existent

entre les membres du ménage.

La situation prise comme référence, appartenir à un ménage de type « couple sans enfant », regroupe plus de 23 400 personnes interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie

et sécurité » de 2007 à 2011 et représentent en données pondérées 29% des personnes interrogées (tableau E2 en annexe 4).

Tableau 5. Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon les caractéristiques du ménage (sa composition et son décile* de niveau de revenu).

Enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 % en données pondérées	Opinion sur l'action de la police ou de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village					
	Toute Opinion	Action déclarée « Efficace » ou « Très efficace »	Dont Action déclarée « Très efficace »	Action déclarée « Peu efficace » ou « Pas efficace du tout »	Dont Action déclarée « Pas efficace du tout »	Ne sait pas
Personnes de 14 ans et plus	100,0	46,5	3,4	27,7	7,9	25,8
Caractéristiques du ménage*						
Type de ménage						
Personne seule	100,0	47,2	3,3	23,1	6,0	29,6
Couple sans enfant	100,0	48,1	3,4	25,0	6,6	26,8
Couple avec enfant	100,0	45,6	3,4	30,4	9,0	24,0
Famille monoparentale	100,0	42,8	3,0	34,5	11,4	22,7
Niveau de revenu du ménage*						
Premier décile	100,0	45,6	4,5	32,7	11,8	21,7
Deuxième et troisième déciles	100,0	46,2	3,5	29,1	9,0	24,7
Quatrième au septième décile	100,0	46,8	3,2	27,5	7,6	25,6
Huitième et neuvième déciles	100,0	46,7	3,4	26,1	6,8	27,2
Dernier décile	100,0	46,3	3,0	24,4	6,0	29,3

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

* Les ménages sont divisés en 10 groupes de taille identique regroupant 10 % des ménages selon leur niveau de revenu croissant tel qu'il a été estimé par l'INSEE à partir des réponses fournies lors de l'enquête. Chaque tranche regroupant 10 % des ménages est appelée « décile », le premier décile correspond aux 10 % de ménage ayant les revenus les plus faibles et le 10e et dernier décile, les 10 % de ménage ayant les revenus le plus élevés. La répartition des personnes de 14 ans et plus selon le décile de niveau de revenus de leur ménage ne correspond pas exactement à une répartition par tranche de 10 % (voir tableau E2b en annexe 4), car le nombre moyen de personnes par ménage et par décile diffère.

•••• (22) Les « cadre, profession libérale et profession intellectuelle supérieure » représentent 11,3 % des personnes interrogées

Selon que leur ménage comprend ou non des enfants, les réponses des personnes de 14 ans et plus sur l'efficacité de l'action de la police ou de la gendarmerie diffèrent: la part des opinions «*efficace ou très efficace*» s'établit à 47,2% pour les personnes vivant seules et à 48,1% pour celles vivant en couple sans enfant, et celles des opinions «*peu ou pas efficace du tout*» est mesurée respectivement à 23,1 % et 25% (tableau 5).

Pour les personnes appartenant à un couple avec enfant, cette dernière est plus élevée de 5 points au moins puisqu'elle se situe à 30,4% tandis que 45,6% d'entre elles jugent l'action de la police ou de la gendarmerie dans le quartier ou le village «*efficace ou très efficace*».

L'écart se réduit encore entre réponses positives et négatives pour les personnes appartenant à une famille monoparentale puisque la part de l'opinion «*peu ou pas efficace du tout*» est supérieure à 34 % et celle de l'opinion «*efficace ou très efficace*» est inférieure à 43%.

Par rapport à la référence, soit appartenir à un couple sans enfant, le rapport de cote «*Pas efficace/Efficace*» des personnes dont le ménage est formé d'un couple avec enfant s'établit à 1,3 et il atteint 1,5 pour les personnes des familles monoparentales.

Cependant, ces valeurs qui signifient que les personnes des ménages concernées ont une probabilité mesurée de 1,3 à 1,5 fois supérieure à celle des personnes appartenant à un ménage de type «*couple sans enfant*» de répondre «*peu ou pas efficace du tout*» plutôt que «*efficace ou très efficace*» ne sont pas significativement différentes de l'unité si on tient compte de l'effet des autres variables dans le modèle proposé (tableau M4).

Le premier effet de structure qui peut expliquer cette absence d'effet propre du type de ménage est la différence de composition des ménages selon l'âge. Or, l'âge est un facteur qui comprend des caractéristiques qui ont un impact sur les probabilités de réponse « toutes choses étant égales par ailleurs ».

Les tranches d'âge « 14 à 19 ans » et « 20 à 24 ans », pour lesquelles la probabilité de répondre « peu ou pas efficace du tout » plutôt

que « efficace ou très efficace » est supérieure à la référence, représentent près d'un quart des ménages de type « couple avec enfant » et plus de 30 % des familles monoparentales. Elles sont bien moins présentes, à hauteur d'environ 5 %, au sein des ménages formés d'une personne seule ou d'un couple sans enfant.

À l'inverse, les 65 ans et plus qui, selon la modélisation, ont une probabilité inférieure de répondre « peu ou pas efficace du tout » plutôt que « efficace ou très efficace » par rapport à la référence, constituent plus du tiers des personnes vivant seule ou vivant dans un ménage de type « couple sans enfant » et moins de 6 % des personnes des ménages avec enfants.

Les réponses des différentes classes d'âge évoquées expliquent en partie les écarts observés entre les personnes selon leur type de ménage.

Le facteur «**niveau de revenu du ménage**» permet, à partir des revenus déclarés lors du questionnaire ménage, de répartir les ménages en groupe de taille identique, ou déciles, qui comprennent chacun 10% des ménages selon leur niveau croissant de revenu par unité de consommation (voir définition). Le premier décile comprend les 10% de ménage dont le revenu est le plus faible et le 10^e et dernier décile les 10% de ménages dont le revenu est le plus élevé.

On regroupe les personnes interrogées selon le décile de niveau de vie de leur ménage: on choisit une répartition en 5 catégories en conservant les 2 déciles extrêmes, soit les personnes dont le ménage appartient au premier décile de niveau de revenu (9,3% des personnes interrogées) et les personnes dont le ménage appartient au dernier décile de revenu (10,8% des personnes interrogées).

Les parts citées ne sont pas égales à 10 %, car le nombre moyen de personnes au sein des ménages de chaque décile varie, si bien que leur contribution à la population des 14 ans et plus n'est pas nécessairement de 10 %.

La caractéristique de référence correspond aux personnes des ménages du 4^e au 7^e décile, soit 39,4% des personnes interrogées. Ce choix fournit une catégorie médiane à partir de laquelle les réponses des autres

personnes, ceux des déciles extrêmes ou des déciles «*intermédiaires*», déciles 2 et 3 (20,2% des personnes interrogées) et déciles 8 et 9 (20,4% des personnes interrogées) sont analysées. On vérifie que les regroupements proposés sont relativement homogènes en termes de réponse à la question sur l'efficacité de l'action (voir détail au tableau F2).

Selon le niveau de revenu de leur ménage, la part des personnes de 14 ans et plus qui déclarent que l'action de la police ou de la gendarmerie dans le quartier ou le village est «*efficace ou très efficace*» varie peu: à l'exception des personnes du premier décile de revenu, elle est comprise entre 46,2% (déciles 2 et 3) et 46,8% (déciles 4 à 7). Elle est un peu plus faible pour les personnes des ménages du premier décile de revenu (45,6%).

En revanche, la proportion de personnes qui déclarent l'action «*peu ou pas efficace du tout*» décroît avec le niveau de revenu du ménage de la personne interrogée: de 32,7% pour les personnes des ménages du premier décile de revenu à 24,4% pour celles des ménages du dernier décile de revenus.

Cependant malgré les différences de cote «*Pas efficace/Efficace*» qu'on mesure, soit 0,7 pour les personnes des ménages du premier décile de revenu et 0,5 pour celles des ménages du dernier décile de revenus, «*toutes choses étant égales par ailleurs*», la probabilité de répondre «*peu ou pas efficace du tout*» plutôt que «*efficace ou très efficace*» n'est pas supérieure pour les personnes des ménages du premier décile de revenu inférieur pour celles des ménages du dernier décile de revenus par rapport à la référence, soit les personnes dont le ménage se situe du 4^e au 7^e décile de revenu (tableau M3)

Pour le facteur «*niveau de revenu du ménage*», le seul effet propre qu'on observe concerne la réponse «*ne sait pas*» plutôt que «*efficace ou très efficace*» pour la caractéristique «*appartenir aux ménages du premier décile*» par rapport à la référence. Moins de 22% des personnes appartenant aux ménages du premier décile répondent «*ne sait pas*», et, d'après le modèle, cela est

dû en partie à un effet propre de cette caractéristique.

En revanche, la part de plus de 29% de réponses « ne sait pas » des personnes des ménages du dernier

décile de revenus résulte d'effets propres à d'autres facteurs.

Via le coût d'achat d'un logement ou d'une location dans un quartier ou un village, le niveau de revenu a un impact sur le lieu

de résidence du ménage. L'absence d'effet du niveau de revenu du ménage malgré les différences de profil de réponses observées peut inciter à penser que ce sont plutôt les caractéristiques du logement ou du quartier qui en sont à l'origine.

Plus de 41 % des personnes, dont le ménage est locataire en HLM, déclarent que l'action de la police ou de la gendarmerie dans le cadre de vie est « peu ou pas efficace du tout »

Le facteur **type de logement** est le premier pour lequel, par rapport à la référence, soit habiter une maison mitoyenne²³ (22% des personnes interrogées), aucune des autres caractéristiques n'a d'effet sur la probabilité de répondre « peu ou pas efficace du tout » ou « ne sait pas » plutôt que « efficace ou très efficace ».

Comme dans les exemples précédents du même type, cela ne signifie pas que le profil de réponse est le même, mais que les différences observées sont dues à d'autres facteurs, d'après

la modélisation « toutes choses étant égales par ailleurs ».

Parmi ces différences, on peut citer la part de plus de 49% d'opinion « efficace ou très efficace » des personnes de 14 ans et plus habitant une maison indépendante, ou celle de près de 34% d'opinion « peu ou pas efficace du tout » des personnes dont le logement se trouve dans un immeuble qui en compte 10 ou plus²⁴ (tableau 6).

À l'inverse, le facteur « **statut d'occupation du logement** » affiche par rapport à la modalité de référence,

« appartenir à un ménage propriétaire de son logement » (40,5% des personnes interrogées), un grand nombre d'effets propres de ses autres caractéristiques.

Près de 48% des personnes dont le ménage est propriétaire de son logement jugent « efficace ou très efficace » l'action de la police ou de la gendarmerie dans le cadre de vie et 25% la considèrent comme « peu ou pas efficace du tout ». On en déduit une cote « Peu efficace/Efficace » de 0,5 pour la référence du facteur « statut d'occupation du logement ».

Tableau 6. Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon les caractéristiques du logement (type et statut d'occupation du logement).

Enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 % en données pondérées	Opinion sur l'action de la police ou de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village					
	Toute Opinion	Action déclarée « Efficace » ou « Très efficace »	Dont Action déclarée « Très efficace »	Action déclarée « Peu efficace » ou « Pas efficace du tout »	Dont Action déclarée « Pas efficace du tout »	Ne sait pas
Personnes de 14 ans et plus	100,0	46,5	3,4	27,7	7,9	25,8
Caractéristiques du logement						
Type de logement						
Maison indépendante	100,0	49,3	3,7	23,4	6,0	27,3
Maison mitoyenne	100,0	46,0	3,5	29,0	8,3	25,0
Immeuble de moins de 10 logements	100,0	46,6	3,4	29,5	9,3	23,9
Immeuble de 10 logements ou plus	100,0	41,7	2,8	33,8	10,6	24,5
Statut d'occupation du logement						
Propriétaire	100,0	47,9	3,5	25,0	6,3	27,1
Accédant à la propriété	100,0	46,6	3,3	26,4	7,1	27,0
Locataire hors HLM	100,0	48,1	3,6	25,1	7,6	26,9
Locataire en HLM	100,0	39,3	2,6	41,3	14,3	19,4

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

•••• (23) Maison qui partage au moins un mur avec une autre maison, si ce n'est pas le cas, la maison est dite « indépendante ».

(24) Les personnes qui habitent une maison indépendante représentent 44 % des personnes de 14 ans et plus interrogées et celles habitant un immeuble de 10 logements ou plus, 23,2 %.

Or, les personnes dont le ménage est locataire d'un logement d'habitation à loyer modéré (HLM), soit 15% des 14 ans et plus interrogées, présentent un profil de réponse très différent: moins de 40% d'entre elles ont estimé que la présence de la police ou de la gendarmerie dans leur quartier ou leur village était « efficace ou très efficace », soit une part inférieure à celle des personnes la jugeant « peu ou pas efficace du tout » qui se situe à 41,3%.

Avec un peu moins de 1,1 personne exprimant l'opinion « peu ou pas efficace du tout » pour 1 exprimant l'opinion

« efficace ou très efficace », les personnes dont le ménage est locataire en HLM, ont une cote 2 fois supérieure à la référence (tableau M3 en annexe 6).

La modélisation « toutes choses égales par ailleurs » permet d'estimer le rapport de cote « Peu efficace/Efficace » entre les personnes dont le ménage est locataire en HLM et celles dont le ménage est propriétaire à 1,2. Il existe donc un effet propre de la caractéristique « appartenir à un ménage locataire en HLM » par rapport à « appartenir à un ménage propriétaire de son logement » sur la probabilité de répondre « peu ou pas

efficace du tout » plutôt que « efficace ou très efficace ».

Cependant, la différence entre le rapport de cote mesuré et celui modélisé, en tenant compte de l'effet des autres facteurs, suggère que la part d'opinions « peu ou pas efficace du tout » de plus de 41% de personnes dont le ménage est locataire en HLM est la résultante d'une combinaison de facteurs, et non du seul effet propre de la caractéristique de statut d'occupation du logement.

Moins de 40% des personnes habitant l'unité urbaine de Paris jugent l'action de la police dans leur quartier « efficace ou très efficace »

Les communes d'habitations des personnes de 14 ans et plus sont divisées en deux catégories selon qu'elles appartiennent ou non à une **unité urbaine** (voir définitions). Les communes hors unité urbaine sont dites rurales. Les autres sont réparties selon la taille de la population de l'unité urbaine à laquelle elles appartiennent. Parmi les unités urbaines de plus de 100 000 habitants, on considère séparément l'unité urbaine de Paris (15,9% des personnes interrogées).

On choisit comme modalité de référence le fait d'habiter une unité urbaine de plus de 100 000 habitants en dehors de Paris (28,2% des personnes interrogées).

Plus de 51% des personnes de 14 ans et plus qui habitent une commune rurale ou une commune d'une unité urbaine de moins de 20 000 habitants²⁵ ont déclaré que l'action de la police ou de la gendarmerie est « efficace ou très efficace » dans leur quartier ou leur village (Tableau 7).

La part des réponses « peu ou pas efficace du tout » est près de 2 fois plus faible pour les personnes des unités urbaines de moins de 20 000 habitants (26,1%) et elle ne dépasse pas 22% pour les habitants des communes rurales (21,2%).

On en déduit une cote « Peu efficace/Efficace » de 0,5 pour les personnes des unités urbaines de moins de 20 000 habitants et de 0,4 pour celles des communes rurales (Tableau M4 en annexe 6).

Pour la caractéristique de référence, « habiter dans une unité urbaine de plus de 100 000 habitants hors Paris », la part des opinions « efficace ou très efficace » est proche de 43% et celle des opinions « peu ou pas efficace du tout » atteint 31,1%, soit une cote « Peu efficace/Efficace » de 0,7.

Les habitants des communes rurales et des unités urbaines de moins de 20 000 habitants ont respectivement une probabilité de 0,6 et de 0,7 plus faible que les personnes des unités urbaines de plus de 100 000 habitants hors Paris de répondre « peu ou pas efficace du tout » plutôt que « efficace ou très efficace ».

On vérifie que « toutes choses étant égales par ailleurs », le rapport de cote « Peu efficace/Efficace » d'habiter une commune rurale ou une unité urbaine de moins de 20 000 habitants par rapport à habiter dans une unité urbaine de plus de 100 000 habitants hors Paris est toujours inférieur à 1. Il est estimé à 0,8 pour les deux caractéristiques considérées, de telle sorte qu'on peut

dire que, selon le modèle proposé, habiter une commune rurale ou une unité urbaine de moins de 20 000 habitants a un effet propre, à la baisse, sur la probabilité de répondre « peu ou pas efficace du tout » plutôt que « efficace ou très efficace » par rapport à la référence.

Le profil de réponse des agriculteurs exploitant s'explique sans doute en partie par l'effet d'habiter une commune rurale.

Environ 33% des personnes habitant l'unité urbaine de Paris jugent l'action de la police et de la gendarmerie « peu ou pas efficace du tout », soit une proportion près de 2 points supérieure à celles mesurées auprès des personnes habitant dans une unité urbaine de plus de 100 000 habitants hors Paris.

La part des opinions « efficace ou très efficace » n'atteint pas 40% dans l'unité urbaine de Paris. Elle s'établit à 39,9% à comparer à 43,1% pour la référence. La cote « Peu efficace/Efficace » dans l'unité urbaine de Paris, soit 0,8, est un dixième de point supérieur à celle des personnes habitant dans une unité urbaine de plus de 100 000 habitants hors Paris. Le rapport de cote est mesuré à 1,1, ce qui signifie qu'on compte un peu plus de réponses « peu ou pas efficace du tout » plutôt que « efficace ou très efficace », mais l'écart demeure limité.

•••• (25) Les personnes habitant les communes rurales représentent 25,8% des personnes interrogées et celles habitant une unité urbaine de moins de 20 000 habitants 17,3%.

Or, le rapport de cote est modélisé à 1,4 d'après l'analyse « toutes choses égales par ailleurs » qui a été menée. D'après le modèle, habiter l'unité urbaine de Paris par rapport à habiter une unité urbaine de plus de 100 000 habitants hors Paris a donc un impact supérieur à ce qu'on mesure sur la probabilité de répondre « peu ou pas efficace du tout » plutôt que « efficace ou très efficace ».

La caractéristique « habiter l'unité urbaine de Paris » a un effet propre qui est plus élevé d'après la modélisation que l'effet mesuré. Cela peut être la conséquence de la présence dans cette unité urbaine de populations dont les caractéristiques ont plutôt un effet propre à la baisse sur la probabilité de répondre « peu ou pas efficace du tout » plutôt que « efficace ou très efficace ». Ainsi, le modèle révèle un résultat qui n'était pas observable aussi nettement avec les valeurs d'origine.

Ce phénomène d'amplification du rapport de cote mesuré lorsque celui-ci est modélisé, se retrouve pour toutes les caractéristiques du facteur « type de commune » lorsqu'on analyse « toutes choses étant égales par ailleurs » la probabilité de répondre « ne sait pas » plutôt que « efficace ou très efficace » par rapport à la référence.

Cela permet d'établir qu'en comparaison d'« habiter une unité urbaine de plus de 100 000 habitants hors Paris », « habiter l'unité urbaine de Paris » accroît la probabilité de répondre « ne sait pas » plutôt que « efficace ou très efficace », tandis que pour les autres caractéristiques, « habiter une unité urbaine de moins de 20 000 habitants » ou « habiter une commune rurale », cette probabilité décroît.

Ces résultats sont la conséquence du niveau supérieur à 50% de la proportion de réponses « efficace ou très efficace » dans les unités urbaines

de moins de 20 000 habitants ou les communes rurales et de la valeur inférieure à 40% qui est observée dans l'unité urbaine de Paris.

L'INSEE propose un autre regroupement de communes selon leur situation par rapport aux aires urbaines (voir définitions). En plus des critères retenus pour définir les unités urbaines, on intègre des informations sur le bassin d'emploi. On définit alors deux types de zones, l'unité urbaine au cœur du bassin d'emploi, ou pôle urbain, et les unités urbaines ou communes rurales qui y sont rattachées. Ces dernières sont dites des « communes périurbaines » (22,9% des personnes interrogées).

Les communes du pôle urbain sont soit des villes-centres²⁶ (26,3% des personnes interrogées), soit des communes de banlieues (32,4 %).

Tableau 7. Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon les caractéristiques de la commune de résidence (type de commune et situation par rapport aux aires urbaines).

Enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 % en données pondérées	Opinion sur l'action de la police ou de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village					
	Toute Opinion	Action déclarée « Efficace » ou « Très efficace »	Dont Action déclarée « Très efficace »	Action déclarée « Peu efficace » ou « Pas efficace du tout »	Dont Action déclarée « Pas efficace du tout »	Ne sait pas
Personnes de 14 ans et plus	100,0	46,5	3,4	27,7	7,9	25,8
Caractéristiques de la commune*						
Type de commune						
Commune rurale	100,0	51,1	3,8	21,2	5,5	27,8
Commune d'unité urbaine de moins de 20 000 habitants	100,0	51,8	4,1	26,1	6,7	22,1
Commune d'une unité urbaine de 20 000 à 100 000 habitants	100,0	45,8	3,4	29,0	9,1	25,2
Commune d'une unité urbaine de plus de 100 000 habitants (hors Paris)	100,0	43,1	3,2	31,1	9,4	25,8
Commune de l'unité urbaine de Paris	100,0	39,9	2,3	33,0	9,7	27,0
Situation de la commune par rapport aux aires urbaines*						
Commune située dans une zone rurale hors périurbain	100,0	53,3	4,3	22,5	6,0	24,3
Commune située en zone périurbaine	100,0	49,7	3,6	23,8	6,0	26,6
Commune située en « Banlieue »	100,0	43,6	3,0	30,4	8,8	26,0
Commune « Ville-Centre »	100,0	42,6	3,1	31,5	9,9	25,9

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

•••• (26) Si une commune représente plus de 50 % de la population d'une agglomération multicommunale (voir définitions « aires urbaines »), elle est seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres.

Une commune rurale qui n'est pas périurbaine se trouve en « zone rurale hors périurbain » (18,4 % des personnes interrogées).

Les personnes de 14 ans et plus habitant dans des communes périurbaines jugent pour près de 50 % d'entre elles que l'action de la police ou de la gendarmerie dans leur quartier ou leur village est « efficace ou très efficace ». Cette part est supérieure à 53 % dans les communes des zones rurales hors périurbain.

Dans les deux types de communes, la proportion d'opinions « peu ou pas

efficace du tout » est proche de 23%, si bien que la cote « Peu efficace/Efficace » y est inférieure à 0,5.

Dans les villes-centres ou les communes de banlieues des aires urbaines, la part des personnes qui déclarent que l'action de la police ou de la gendarmerie dans le quartier « efficace ou très efficace » est assez voisine, respectivement 42,6 % et 43,6 %, tout comme celle des réponses « peu ou pas efficace du tout » (31,5 % et 30,4 %). Pour ces personnes, la cote « Peu efficace/Efficace » s'établit à 0,7.

Cependant, d'après les analyses « toutes choses égales par ailleurs » ayant pris comme référence « habiter une ville-centre », les autres caractéristiques et en particulier « habiter en zone rurale » ou « une commune périurbaine » n'a pas d'effet propre sur la probabilité de répondre « peu ou pas efficace du tout » plutôt que « efficace ou très efficace ». Les valeurs mesurées sont le résultat d'effets de structure, dus notamment au précédent facteur relatif à la commune d'habitation.

Plus de 50 % des habitants de 14 ans et plus des zones urbaines sensibles disent que l'action de la police ou de la gendarmerie dans leur quartier est « peu ou pas efficace du tout »

Le premier facteur descriptif du cadre de vie, le quartier ou le village, est le **type d'habitat au voisinage du logement**. Il est défini par la présence, exclusive ou non de maisons ou d'immeubles. C'est l'enquêteur de l'INSEE qui renseigne cette information sur l'environnement du logement.

La caractéristique de référence, soit « habiter dans un voisinage exclusif de maisons » (46,7% des personnes interrogées) correspond, dans une unité urbaine, à « habiter un quartier pavillonnaire », et dans une commune rurale à « habiter dans une maison non isolée », c'est-à-dire avec d'autres maisons autour, comme dans un village par exemple.

Environ 18,3% des personnes interrogées habitent dans une maison isolée (tableau E3 en annexe 4). L'absence de voisinage ne concerne pas que les communes rurales puisque plus d'un tiers des personnes de 14 ans et plus vivant dans une maison isolée se trouvent dans une unité urbaine.

Parmi les personnes qui résident dans un quartier exclusivement composé d'immeubles, on distingue les habitants des cités et des grands ensembles (9,9% des personnes interrogées) des autres. Le voisinage du logement de ces dernières est appelé « quartier d'immeubles » (19,8% des personnes interrogées).

Lorsque le logement est entouré à la fois de maisons et d'immeubles, le

quartier est qualifié de « mixte » (5,3 % des personnes interrogées).

Les personnes de 14 ans et plus habitants une cité ou un grand ensemble déclarent, pour moins de 37% d'entre elles, que l'action de la police ou de la gendarmerie dans leur quartier est « efficace ou très efficace », soit une part inférieure à celles des personnes qui la jugent « peu ou pas efficace du tout » qui est proche de 43% (tableau 8).

Pour la caractéristique de référence, « habiter un quartier pavillonnaire (ou une maison non isolée) », 47,7% des personnes expriment l'opinion « efficace ou très efficace » et moins de 27% l'opinion « peu ou pas du tout efficace ».

On en déduit qu'entre les personnes habitants une cité ou un grand ensemble et celle des quartiers pavillonnaires (ou des maisons non isolées), le rapport de cote « Peu efficace/Efficace », soit la propension à répondre « peu ou pas efficace du tout » plutôt que « efficace ou très efficace » est supérieur à 2 (tableau M4, en annexe 6).

On avait déjà mesuré un rapport d'un tel niveau pour les personnes dont le ménage est locataire en HLM. Or, plus des deux tiers des personnes de 14 ans et plus habitant dans une cité ou un grand ensemble font partie de cette catégorie de ménages.

Les analyses « toutes choses égales par ailleurs » indiquent qu'« habiter une cité ou

un grand ensemble » par rapport à « habiter un quartier pavillonnaire (ou une maison non isolée) », n'augmente pas la probabilité de répondre « peu ou pas efficace du tout » plutôt que « efficace ou très efficace ».

Les écarts observés, et leur corollaire le rapport de cote « Peu efficace/Efficace » à la référence de 2,1, sont donc dus à des phénomènes structurels, résultant de la composition de la population des cités et des grands ensembles selon d'autres facteurs. Parmi eux, on peut citer le statut d'occupation du logement dont on a vu que la caractéristique « être locataire en HLM », majoritaire au sein des cités et des grands ensembles, a un effet propre sur la probabilité de répondre « peu ou pas efficace du tout » plutôt que « efficace ou très efficace ».

Il s'agit de territoires composés d'un ou plusieurs quartiers qui sont définis par la loi comme étant les cibles prioritaires de la politique de la ville (voir définitions).

Un observatoire leur est consacré, l'ONZUS (observatoire national des zones urbaines sensibles) au sein du secrétariat général du Comité interministériel des villes. Il est partenaire de l'enquête « Cadre de vie et sécurité ».

On définit à partir de la notion de zone urbaine sensible, quatre types d'espace selon leur **situation par rapport aux ZUS** : dans les communes comprenant au moins une zone urbaine sensible, on distingue les habitants

Tableau 8. Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon les caractéristiques du quartier (type et situation par rapport aux zones urbaines sensibles, ZUS).

Enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 % en données pondérées	Opinion sur l'action de la police ou de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village					
	Toute Opinion	Action déclarée « Efficace » ou « Très efficace »	Dont Action déclarée « Très efficace »	Action déclarée « Peu efficace » ou « Pas efficace du tout »	Dont Action déclarée « Pas efficace du tout »	Ne sait pas
Personnes de 14 ans et plus	100,0	46,5	3,4	27,7	7,9	25,8
Caractéristiques du quartier*						
Type d'habitat au voisinage du logement						
Maison isolée	100,0	49,8	4,1	21,7	5,7	28,5
Quartier pavillonnaire (ou maisons non isolées)	100,0	47,7	3,5	26,5	7,1	25,8
Quartier d'immeubles	100,0	46,1	3,3	28,6	8,1	25,2
Quartier mixte (pavillons et immeubles)	100,0	44,1	2,8	27,7	8,2	28,2
Cité - Grand ensemble	100,0	36,7	2,3	42,8	15,4	20,5
Situation du quartier par rapport aux zones urbaines sensibles (ZUS)						
Communes rurales ou unités urbaines sans quartier classé ZUS	100,0	50,9	3,9	23,2	6,1	25,9
Commune sans quartier classé ZUS d'une unité urbaine avec quartiers classés ZUS	100,0	46,2	3,2	27,0	7,3	26,7
Quartier non classé ZUS d'une commune avec quartiers classés ZUS	100,0	42,0	2,9	31,0	9,4	27,0
Quartier classé « Zone urbaine sensible » (ZUS)	100,0	32,0	2,4	51,1	18,9	16,9

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

des ZUS (6,3% des personnes interrogées²⁷ vivent dans un tel quartier) de ceux des autres quartiers (23,9 % des personnes interrogées habitant un quartier non classé ZUS dans une commune avec des quartiers classés ZUS).

Les habitants des communes ne comportant pas de quartiers classés ZUS sont répartis en deux catégories selon que l'unité urbaine à laquelle appartient éventuellement leur commune de résidence comprend ou non des quartiers classés ZUS. On prend comme caractéristique de référence « habiter une commune sans quartier classé ZUS d'une unité urbaine avec

des quartiers classés ZUS » (23,1% des personnes interrogées).

Les personnes habitant une commune rurale ou une unité urbaine sans quartier classé ZUS représentent, quant à eux, un peu moins de 47% des personnes interrogées.

Les opinions sur l'action de la police et de la gendarmerie dans leur quartier exprimées par les personnes de 14 ans et plus habitant dans une zone urbaine sensible sont en majorité négatives: 51,1% d'entre elles déclarent que cette action est « peu ou pas efficace du tout ». C'est la première catégorie de

population qui présente cet élément de profil de réponse.

Dans la mesure où la part des opinions « efficace ou très efficace » se situe à 32 % en ZUS, on en déduit que la cote « Peu efficace/Efficace » atteint 1,6 dans ces quartiers (tableau M4 en annexe 6).

Les personnes de 14 ans et plus habitant dans une commune sans ZUS d'une unité urbaine avec ZUS jugent à 46,2 % l'action de la police ou de la gendarmerie dans leur quartier ou leur village « efficace ou très efficace » et environ 27 % « peu ou pas du tout efficace ». Pour cette caractéristique de référence, la cote « Peu efficace/Efficace » se situe donc à 0,6.

•••• (27) Près de 14 900 des 85 271 personnes interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 habitent dans une zone urbaine sensible, soit 17,5 % de l'échantillon cumulé sur les 5 enquêtes. Or, elles représentent un peu plus de 6 % de la population selon les estimations disponibles aujourd'hui. La sur représentation des personnes habitants en ZUS au sein de l'échantillon permet d'étudier finement leurs réponses. Grâce à la pondération (voir développements et tableau e3 en annexe 4), la contribution numérique des personnes interrogées habitants en ZUS est rapportée à leur part au sein de la population.

On en déduit que le rapport de cote « *Peu efficace/Efficace* » est 2,7 fois supérieur à cette référence en zone urbaine sensible. Lorsqu'on tient compte de l'impact des autres facteurs par la modélisation « *toutes choses égales par ailleurs* » proposée, le rapport de cote, modélisé à 1,6, demeure très significativement supérieur à 1.

On en conclut qu'habiter dans une zone urbaine sensible, indépendamment de tous les autres facteurs envisagés, a un effet propre sur la probabilité de répondre « *peu ou pas efficace du tout* » plutôt que « *efficace ou très efficace* » par rapport à la référence et que cet effet est estimé à un niveau plus élevé que celui des autres caractéristiques ayant un effet propre vu précédemment.

On observe aussi qu'« *habiter dans un quartier non ZUS dans une commune avec des quartiers ZUS* » tend aussi à accroître

« *toutes choses étant égales par ailleurs* » la probabilité de répondre « *peu ou pas efficace du tout* » plutôt que « *efficace ou très efficace* » par rapport à la référence, selon un rapport de cote modélisé à 1,2.

Environ 31 % des personnes de 14 ans et plus habitant dans ce type de quartier déclarent que l'action de la police ou de la gendarmerie dans le quartier est « *peu ou pas efficace du tout* » et 42 % d'entre elles qu'elle est « *efficace ou très efficace* ». Pour cette caractéristique, le rapport de cote mesuré à 1,3, est assez proche du rapport modélisé.

Pour les habitants des communes rurales et des unités urbaines sans quartiers classés ZUS, la part des opinions « *efficace ou très efficace* » est supérieure à 50 % et celle des opinions « *peu ou pas efficace du tout* » ne dépasse pas 24 %, ce qui fournit un rapport de cote « *Peu efficace/Efficace* » à la référence de 0,8.

L'analyse « *toutes choses égales par ailleurs* » mesure pour cette caractéristique un effet propre par rapport à la référence qui est en contradiction avec cette valeur puisque le rapport de cote « *Peu efficace/Efficace* » modélisé est légèrement supérieur à 1.

Le profil de réponse, et notamment le niveau de la proportion d'opinions « efficace ou très efficace » de près de 51% est donc dû à d'autres facteurs, par exemple le type de commune. Il était apparu qu'« habiter une commune rurale » ou « une unité urbaine de moins de 20 000 habitants » avait un effet propre à la baisse sur la probabilité de répondre « peu ou pas efficace du tout » plutôt que « efficace ou très efficace » par rapport à la référence. Or, plus de 90% des personnes habitant dans une commune rurale et une unité urbaine sans quartiers classés ZUS affichent l'une ou l'autre de ces caractéristiques.

Plus de 50 % d'opinions « Efficace ou très Efficace » en « Alsace, Lorraine et Franche-Comté » ou en « Poitou-Charentes, Limousin et Auvergne », moins de 40 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Dans la moitié des 22 régions métropolitaines, plus de 3 000 personnes de 14 ans et plus ont été interrogées lors des enquêtes « *Cadre de vie et sécurité* » de 2007 à 2011 dont plus de 15 400 en Île-de-France, 7 508 en Rhône-Alpes ou 6 715 dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (*tableaux E4 et E4b en annexe 4*).

Dans 10 autres régions, l'effectif de l'échantillon cumulé est compris entre 1 800, en Auvergne (1 844 *personnes interrogées*) ou en Franche-Comté (1 808), et un peu plus de 2 600, en Picardie (2 611) ou en Poitou-Charentes (2 672).

Dans le Limousin (1 186 *personnes interrogées*) et en Corse (333), on considère que l'effectif est trop limité par rapport aux autres régions pour pouvoir permettre une exploitation statistique séparée.

De plus, comme il est préférable d'éviter les facteurs avec une vingtaine de caractéristiques dans les analyses « *toutes choses égales par ailleurs* », on procède

à des regroupements de régions selon leur proximité géographique et en termes de profil de réponse à la question sur l'efficacité de l'action de la police ou de la gendarmerie dans le quartier ou le village.

On cherche ainsi à former un facteur « **regroupements de régions** » avec une continuité géographique et dont chaque caractéristique affiche une part des différentes réponses à la question d'opinion assez proche de celles qu'on mesure dans chaque région (*Tableau F3 en annexe 5*) et non une moyenne qui masque des disparités élevées entre régions regroupées.

Dans 3 régions voisines de l'Est, la part des personnes de 14 ans et plus ayant déclaré l'action de la police ou de la gendarmerie « *efficace ou très efficace* » est supérieure à 50 % : en Alsace (53,3 %), Lorraine (50,4 %) et Franche-Comté (51,2 %).

Elles sont regroupées pour former la caractéristique « *Habiter en Alsace,*

Lorraine ou Franche-Comté » qui comprend environ 7 500 répondants et représente en données pondérées 8,3 % des personnes interrogées. Dans ce regroupement, la proportion d'opinions « *efficace ou très efficace* » s'élève à 51,5 % (*Tableau 9*).

Cette proportion est supérieure à 53 % dans les régions « *Poitou-Charentes, Limousin et Auvergne* ». Ce taux peut être détaillé pour Poitou-Charentes (53,8 %) et Auvergne (49,5 %), mais pas pour le Limousin, compte tenu de la taille limitée de l'échantillon.

Dans la région Centre, la part des opinions « *efficace ou très efficace* » dépasse aussi 50 %. Cependant, à la différence de régions comme l'Alsace, la Franche-Comté, Poitou-Charentes ou Auvergne, où au plus 23 % des personnes interrogées ont jugé l'action de la police ou de la gendarmerie « *peu ou pas efficace du tout* », en région Centre, cette proportion est proche de 29 %.

Avec 48,1 % d'opinions « efficace ou très efficace » et 27,3 % d'opinions « peu ou pas efficace du tout », la Bourgogne affiche un profil de réponse assez proche de celui du Centre. Les 2 régions forment un regroupement de près de 5 700 enquêtés qui représentent 6,7% des personnes interrogées.

On choisit la région Rhône-Alpes comme référence²⁸. La part de l'opinion « efficace ou très efficace » y est mesurée à 48,8 % et celle de l'opinion « peu ou pas efficace du tout » à 27,8 %.

C'est un type de réponses voisin de celui des régions « Bourgogne et Centre », où les parts obtenues après regroupement se situent respectivement à 49,5 % et à 28,2%. Le choix de Rhône-Alpes permet de disposer d'un effectif enquêté de taille supérieure.

Dans 7 régions, plus de 30% des personnes de 14 ans et plus ont déclaré que l'action de la police ou de la gendarmerie dans leur quartier ou leur village était « peu ou pas efficace du tout ».

Trois d'entre elles, se trouvant du nord-ouest au nord-est, entre le Nord-Pas-de-Calais et l'Île-de-France, sont regroupées : la Haute-Normandie (30,4% d'opinion « peu ou pas efficace du tout »), la Picardie (34,4%) et Champagne-Ardenne (33%).

Dans le Nord-Pas-de-Calais et l'Île-de-France, la proportion d'opinions « peu ou pas efficace du tout » est aussi supérieure à 30% : elle est mesurée à 34,3 % dans le Nord-Pas-de-Calais et 32,3 % en Île-de-France.

Les régions « Haute-Normandie, Picardie et Champagne-Ardenne » et la région Nord-Pas-de-Calais se distinguent

cependant de l'Île-de-France, car les personnes de 14 ans et plus déclarent plus fréquemment, à 46,6% et à 48,1%, « efficace ou très efficace » l'action de la police ou de la gendarmerie dans leur quartier ou leur village. En Île-de-France, cette part s'établit à 41,1 %.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), elle est encore plus faible : 39% des personnes de 14 ans et plus de PACA jugent l'action « efficace ou très efficace ». Dans aucune autre région, cette proportion n'est inférieure à 40%.

En PACA, comme dans le Nord-Pas-de-Calais, un peu plus de 34 % des personnes considèrent l'action de la police ou de la gendarmerie dans le quartier ou le village comme « peu ou pas efficace du tout ».

L'écart de plus de 6 points qu'on observe entre la part des opinions «

Tableau 9. Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon le regroupement de régions.

Enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 % en données pondérées	Opinion sur l'action de la police ou de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village					
	Toute Opinion	Action déclarée « Efficace » ou « Très efficace »	Dont Action déclarée « Très efficace »	Action déclarée « Peu efficace » ou « Pas efficace du tout »	Dont Action déclarée « Pas efficace du tout »	Ne sait pas
Personnes de 14 ans et plus	100,0	46,5	3,4	27,7	7,9	25,8
Nord-Pas-de-Calais	100,0	46,6	3,7	34,3	10,4	19,1
Haute-Normandie Picardie Champagne-Ardenne	100,0	48,1	3,7	32,6	9,4	19,3
Île-de-France	100,0	41,1	2,4	32,3	9,2	26,6
Alsace Lorraine Franche-Comté	100,0	51,5	3,7	25,0	7,7	23,4
Bretagne Basse-Normandie Pays de la Loire	100,0	47,1	3,5	19,7	4,8	33,2
Bourgogne Centre	100,0	49,5	3,3	28,2	7,7	22,2
Auvergne Poitou-Charentes Limousin	100,0	53,2	3,8	20,3	5,6	26,5
Rhône-Alpes	100,0	48,8	3,6	27,8	7,9	23,4
Aquitaine Midi-Pyrénées	100,0	48,1	4,0	21,7	5,9	30,3
Languedoc-Roussillon	100,0	43,9	4,7	31,7	10,1	24,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	100,0	39,0	2,7	34,2	10,8	26,8
Corse*	-	-	-	-	-	-

Champ : 14 ans et plus

* Voir tableau E4b

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

•••• (28) On estime, en données pondérées, que 9,2 % des personnes de 14 ans et plus interrogées habitent la région Rhône-Alpes.

efficace ou très efficace » entre ces 2 régions est dû à une fréquence supérieure des réponses « *ne sait pas* » en PACA, 26,8 % à comparer à 19,1 % dans le Nord-Pas-de-Calais.

Dans le Nord-Pas-de-Calais, pour une personne de 14 ans et plus qui déclare que l'action est « *efficace ou très efficace* », 0,7 personne la déclare « *peu ou pas efficace du tout* » et 0,4 répondent « *ne sait pas* ». En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la cote « *Peu efficace/Efficace* » se situe à 0,9 et la cote « *Ne sait pas/Efficace* » à 0,7 (tableau M5 en annexe 6).

En comparaison de la référence « *Rhône-Alpes* », le rapport de cote « *Peu efficace/Efficace* » est supérieur à 1 dans le Nord-Pas-de-Calais (1,3) et PACA (1,5), mais celui de la réponse « *ne sait pas* » plutôt que « *efficace ou très efficace* » est inférieur à 1 dans le Nord-Pas-de-Calais (0,9) alors qu'il s'affiche à 1,4 en PACA.

« *Toutes choses étant égales par ailleurs* », on vérifie que ces valeurs sont significativement inférieures ou supérieures à 1 : habiter dans le Nord-Pas-de-Calais ou en PACA par rapport à habiter en Rhône-Alpes, a un effet propre sur les probabilités de réponse à la question d'opinion.

L'effet est à la hausse pour l'opinion « *peu ou pas efficace du tout* » par rapport à « *efficace ou très efficace* » dans les 2 régions. Le rapport de cote « *Peu efficace/Efficace* » modélisé s'élève à 1,6 en région PACA, soit une valeur supérieure à celle de la région Nord-Pas-de-Calais (1,1).

« *Toutes choses étant égales par ailleurs* », ce rapport de cote « *Peu efficace/Efficace* » à la référence est supérieur à 1 dans 3 autres régions ou regroupements de régions: « *Haute-Normandie, Picardie et Champagne-*

Ardenne » (1,3), « *Bourgogne et Centre* » (1,1) et Languedoc-Roussillon (1,3).

La région Languedoc-Roussillon fait partie de celles où la part des opinions « *peu ou pas efficace du tout* » est supérieure à 30 %. Elle y est mesurée à 31,7 %. C'est aussi, après PACA et l'Île-de-France, la 3^e région où la proportion d'opinions « *efficace ou très efficace* » est la moins élevée (43,9%).

Contrairement aux 2 régions du Sud-Est, « *habiter en Île-de-France* » par rapport à « *habiter en Rhône-Alpes* » n'a pas d'effet propre sur la probabilité de répondre « *peu ou pas efficace du tout* » plutôt que « *efficace ou très efficace* », en dépit des valeurs observées, et notamment du rapport de cote « *Peu efficace/Efficace* » de 1,4.

Plus de 87 % des personnes de 14 ans et plus de la région Île-de-France habitent dans l'unité urbaine de Paris, une caractéristique qui, elle, a un effet propre par rapport à habiter une unité urbaine de plus de 100 000 habitants.

Un peu plus de 330 personnes ont été interrogées en Corse lors des 5 enquêtes annuelles « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011, soit un chiffre trop faible pour permettre une présentation séparée des résultats. Comme leur profil de réponse s'est avéré trop différent de celui de la région PACA, un regroupement n'a pas été considéré comme pertinent par l'ONDRP.

Pour 2 regroupements de régions, dont l'un a déjà été abordé, la probabilité « *toutes choses égales par ailleurs* » de répondre « *peu ou pas efficace du tout* » plutôt que « *efficace ou très efficace* » est plus faible que pour la référence. Il s'agit des regroupements de régions « *Alsace, Lorraine et Franche-Comté* » et « *Bretagne, Basse-Normandie et Pays de la Loire* ».

On ne mesure donc pas d'effet propre allant dans ce sens dans les régions « *Poitou-Charentes, Limousin et Auvergne* », ce qui signifie que d'autres facteurs expliquent la part de réponses « *efficace ou très efficace* » de plus de 50 % qu'on y observe.

En « *Bretagne, Basse-Normandie et Pays de la Loire* », la proportion de personnes de 14 ans et plus déclarant l'action de la police ou de la gendarmerie « *peu ou pas efficace du tout* » est inférieure à 20 %. En Bretagne, elle ne dépasse pas 18 %.

C'est ce faible niveau de réponses « *peu ou pas efficace du tout* » qui conduit à un rapport de cote « *Peu efficace/Efficace* » à la référence de 0,7 en « *Bretagne, Basse-Normandie et Pays de la Loire* ». Au terme de la modélisation, cette valeur demeure significativement inférieure à 1, ce qui confère à ce regroupement l'effet propre évoqué.

Toujours par rapport à la référence « *Rhône-Alpes* », habiter en « *Bretagne, Basse-Normandie ou Pays de la Loire* » fait aussi parties des caractéristiques qui ont un impact sur la probabilité de répondre « *ne sait pas* » plutôt que « *efficace ou très efficace* ». Le rapport de cote « *Ne sait pas/Efficace* » à la référence y est mesuré et modélisé à 1,5.

Les 3 autres régions ou regroupements dans ce cas sont « *Aquitaine et Midi-Pyrénées* », la région Languedoc-Roussillon et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Dans les 2 regroupements de régions de l'Ouest, plus de 30 % des personnes de 14 ans et plus répondent « *ne sait pas* » à la question sur l'efficacité de l'action de la police ou de la gendarmerie dans leur quartier ou leur village : 33,2 % en « *Bretagne, Basse-Normandie et Pays de la Loire* » et 30,3 % en « *Aquitaine et Midi-Pyrénées* ». En Bretagne, cette part est même supérieure à 37%.

Les victimes déclarées d'atteintes personnelles²⁹ dans le quartier ou le village jugent, pour près de la moitié d'entre elles, que l'action de la police ou de la gendarmerie y est « peu ou pas efficace du tout »

Les atteintes personnelles subies par les 14 ans et plus comprennent, dans les enquêtes « Cadre vie et sécurité », les vols et tentatives de vols personnels (avec ou sans violences ou menaces), les violences physiques, les menaces et les injures.

On exclut de cet ensemble les vols ou tentatives ayant eu lieu dans une résidence du ménage ou visant une voiture ou un deux-roues (*qui sont des atteintes de niveau « ménage »*), les atteintes dont l'auteur vit avec l'enquêté au moment de l'enquête (*condition exprimée par les termes « hors ménage »*) et les violences sexuelles (*voir développements*).

Sur une période de 2 ans, composée des 2 années civiles précédant l'enquête, 19% des personnes de 14 ans et plus ont déclaré avoir été victimes d'au moins une atteinte personnelle, dont 12,8% d'injures (*hors vol, hors ménage, hors violences physiques ou menaces*).

Pour les vols personnels, 1% des personnes de 14 ans et plus déclarent avoir subi au moins un vol ou une tentative de vol avec violences ou menaces sur 2 ans et 3,4% d'un vol ou tentative sans violence, ni menace. Cette part qu'on appelle aussi taux de victimation sur 2 ans est proche de 5% pour les menaces (*hors vol, hors ménage, hors violences physiques*) et se situe à environ 2,4% pour les violences physiques (*hors vol, hors ménage*).

Pour chacune des 5 atteintes citées, toute personne de 14 ans et plus se déclarant victime décrit l'acte le plus récent et peut dire s'il s'est déroulé dans le quartier ou le village. On en déduit, atteinte par atteinte, une répartition des personnes de 14 ans et plus selon qu'elles se sont ou non déclarées victimes sur 2 ans, et si c'est le

cas, selon que l'atteinte la plus récente a eu lieu dans le quartier ou le village.

Pour l'ensemble des atteintes personnelles, on conçoit ainsi un facteur « **victimation personnelle dans le quartier ou le village** » qui permet de distinguer parmi les 19% de personnes s'étant déclarées victimes d'atteintes personnelles sur 2 ans, toutes celles pour laquelle au moins « l'une des dernières atteintes en date » a eu lieu dans le quartier ou le village (*voir développements*). Elles représentent 8,4% des personnes interrogées.

Les autres personnes ayant déclaré avoir subi des atteintes personnelles sur 2 ans, soit 10,5% des personnes interrogées, n'ont pas été victimes dans le quartier ou le village au sens de « l'une des dernières atteintes en date ».

Il est ainsi possible de repérer une partie des victimes d'au moins une atteinte personnelle sur 2 ans dans le quartier ou le village, mais pas toutes. Pour qu'une victime dans le quartier ou le village ne puisse pas apparaître ainsi, elle doit avoir subi une atteinte plus récente qui n'y a pas eu lieu³⁰.

Par commodité rédactionnelle, on appellera « victimes d'atteintes personnelles dans le quartier ou le village », les personnes s'étant déclarées victimes d'atteintes personnelles sur 2 ans dont « l'une des dernières atteintes en date » a eu lieu dans le quartier ou le village, et « victimes d'atteintes personnelles hors quartier ou village », les personnes s'étant déclarées victimes d'atteintes personnelles sur 2 ans dont aucune « des dernières atteintes en date » n'a eu lieu dans le quartier ou le village.

Pour ce facteur lié à la victimation, la caractéristique de référence, « ne pas s'être déclaré victime d'atteinte personnelle sur 2 ans », comprend plus de 80% des personnes interrogées.

Moins de 17% des victimes d'atteintes personnelles dans le quartier ou le village ont répondu « *ne sait pas* » à la question d'opinion sur l'action de la police ou de la gendarmerie dans le quartier ou le village (*tableau 10*). Cette part est supérieure à 26% pour les victimes d'atteintes personnelles hors quartier ou village (26,2%) et les personnes ne s'étant pas déclarées victimes (26,7%).

Les victimes d'atteintes personnelles hors quartier ou village jugent plus souvent que les « non-victimes » l'action de la police ou de la gendarmerie dans le quartier ou le village « *peu ou pas efficace du tout* » : 31,4 d'entre elles choisissent cette réponse à comparer à 25,1% pour les personnes ne s'étant pas déclaré victimes.

Cependant, cette part demeure inférieure de plus de 10 points à celle des personnes victimes d'atteintes personnelles hors quartier ou village qui déclarent que l'action est « *efficace ou très efficace* », soit 42,4%.

Le profil de réponse des victimes d'atteintes personnelles dans le quartier ou le village est très différent : plus de 48% d'entre elles qualifie l'action de la police ou de la gendarmerie dans le quartier ou le village de « *peu ou pas efficace du tout* », une proportion qui est supérieure de près de 14 points à celles qui la déclarent « *efficace ou très efficace* » (34,4%).

Pour une personne victimes d'atteintes personnelles dans le quartier ou le village qui déclare l'action de la police ou de la gendarmerie dans le quartier ou le village « *efficace ou très efficace* », 1,4 personne la déclare « *peu ou pas efficace du tout* » (*tableau M6 en annexe 6*).

Cette cote est 2 fois plus faible pour les victimes d'atteintes personnelles hors quartier ou village (0,7) et près

•••• (29) Voir définitions et « développements »

(30) On peut prendre l'exemple d'une personne ayant déclaré avoir subi des insultes lors de 2 incidents distincts au cours de la période de référence. Si le plus récent a eu lieu dans le quartier ou le village, elle fera partie des « victimes dans le quartier pour l'une des dernières atteintes en date ». Si le plus récent n'a pas eu lieu dans le quartier, et même si le précédent s'y est déroulé, elle n'en fera pas partie.

Tableau 10. Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon les réponses sur les atteintes personnelles subies au cours des 2 années civiles précédant l'enquête.

Enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 % en données pondérées	Opinion sur l'action de la police ou de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village					
	Toute Opinion	Action déclarée « Efficace » ou « Très efficace »	Dont Action déclarée « Très efficace »	Action déclarée « Peu efficace » ou « Pas efficace du tout »	Dont Action déclarée « Pas efficace du tout »	Ne sait pas
Personnes de 14 ans et plus	100,0	46,5	3,4	27,7	7,9	25,8
Personnes s'étant déclarées victimes d'au moins une atteinte personnelle* sur 2 ans dont la dernière en date (ou l'une des dernières en date**) a eu lieu dans le quartier ou le village	100,0	34,7	2,3	48,4	17,6	16,9
Personnes s'étant déclarées victimes d'au moins une atteinte personnelle* sur 2 ans dont aucune des dernières en date** n'a eu lieu dans le quartier ou le village	100,0	42,4	3,3	31,4	9,9	26,2
Personnes ne s'étant pas déclarées victimes d'atteintes personnelles sur 2 ans	100,0	48,3	3,5	25,1	6,7	26,7

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

* Les atteintes personnelles dans les enquêtes « Cadre de vie et sécurité » sont au nombre de 5 (voir développements et définitions). Il s'agit des vols et tentatives de vols personnels avec violences ou menaces, des vols et tentatives de vols personnels sans violence, ni menace, des violences physiques hors vol et hors ménage, des menaces hors vol, violences physiques et hors ménage et des insultes hors vol, violences et hors ménage.

** Pour chacune des 5 atteintes personnelles, la personne se déclarant victime d'au moins un acte sur 2 ans décrit en détail l'acte subi le plus récemment qui est appelé « dernière atteinte en date ». Il est ainsi possible de savoir pour chaque atteinte prise séparément si la personne a été victime sur 2 ans et si l'acte le plus récent a eu lieu dans le quartier ou le village. Lorsqu'on s'intéresse à l'ensemble des personnes qui déclarent avoir été victime d'au moins un acte sur 2 ans, pour l'une des atteintes au moins, on regroupe celles qui, pour l'un au moins des actes décrits en détail, ont dit qu'il a eu lieu dans le quartier ou le village, ce qu'on désigne par « victimes dans le quartier pour l'une des dernières atteintes en date ». Si aucun des actes décrits en détail n'a eu lieu dans le quartier ou le village d'après les déclarations de la victime, on la considérera comme une « victime dont aucune des dernières atteintes en date n'a eu lieu dans le quartier ou le village ».

de 3 fois plus faible pour les non-victimes (0,5).

On en déduit que le rapport de cote « Peu efficace/Efficace » à la référence des personnes victimes d'atteintes personnelles dans le quartier ou le village s'élève à 2,7, tandis que celui des victimes d'atteintes personnelles hors quartier ou village se situe à 1,4.

Après modélisation, ces 2 valeurs demeurent significativement supérieures à 1 : « toutes choses étant égales par ailleurs », on mesure que les victimes d'atteintes personnelles dans le quartier ou le village ont une probabilité 1,7 fois plus élevée que les personnes ne s'étant pas déclarées victimes de répondre « peu ou pas efficace du tout » plutôt que « efficace ou très efficace ». Le rapport de cote modélisé des victimes

d'atteintes personnelles hors quartier ou village s'affiche quant à lui à 1,2.

Tel que le facteur « victimation personnelle » a été conçu, soit en cherchant à repérer les victimes d'atteintes dans le quartier ou le village, on pouvait s'attendre à un effet sur les réponses à la question d'opinion sur l'action de la police ou de la gendarmerie dans le quartier ou le village.

On observe ainsi que toutes les victimes déclarées, dans le quartier (ou le village) ou non, ont « toutes choses égales par ailleurs » une probabilité supérieure de répondre « peu ou pas efficace du tout » plutôt que « efficace ou très efficace » par rapport à la référence, « ne pas s'être déclaré victime ».

L'effet propre est plus élevé lorsque la personne s'est déclarée victime d'atteintes personnelles dans le quartier ou le village.

La valeur du rapport de cote « Peu efficace/Efficace » modélisé, soit 1,7 par rapport à la référence, se situe à un niveau plus élevé que ceux des caractéristiques ayant un effet propre vues précédemment. Cependant, on peut en citer au moins 2 dont le rapport de cote « Peu efficace/Efficace » à la référence qui a été estimé lors de la modélisation est proche de ce niveau : « Habiter dans un quartier classé zone urbaine sensible » (1,6) ou « Habiter en Provence-Alpes-Côte d'Azur » (1,6). On détermine ainsi une série de caractéristiques de nature différente ayant un impact propre sur l'opinion exprimée et dont l'intensité est comparable.

Pour les trois atteintes personnelles hors vol, la part des victimes dans le quartier ou le village qui déclarent que l'action de la police ou de la

gendarmerie est « *peu ou pas efficace du tout* » est assez voisine (tableau en annexe 5) : 51 % pour les violences physiques (hors ménage et hors violences à caractère sexuel), 52,2 % pour les menaces (hors ménage, hors violences physiques) et 50,1 % pour les injures (hors ménage, hors violences physiques ou menaces)³¹.

Elle atteint près de 60% pour les victimes de vols ou tentatives de vol avec violences ou menaces dans le quartier ou le village tandis qu'elle ne dépasse pas 45% pour les victimes de vols ou tentatives de vol sans violence ni menace dans le quartier ou le village. Pour les victimes de vols ou tentatives de vol avec violences

ou menaces hors quartier ou village, la proportion de personnes déclarant l'action de la police ou de gendarmerie « peu ou pas efficace du tout » est aussi voisine de 45 %.

44 % des personnes dont le ménage s'est déclaré victime d'atteintes visant la résidence principale émettent un avis négatif sur l'action de la police ou de la gendarmerie dans le quartier ou le village

Avant que le questionnaire individuel de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » ne soit posé à la personne de 14 ans et plus tirée au sort, son ménage a eu l'occasion de répondre à un premier questionnaire, le questionnaire « ménage » (voir développements) portant notamment sur les atteintes contre les résidences.

Celles contre la résidence principale peuvent être des cambriolages (voir [3]), des vols sans effraction ou des actes de vandalisme. On mesure que 8,5% des personnes de 14 ans et plus interrogées appartiennent à un ménage qui a déclaré au moins une atteinte visant sa résidence principale sur 2 ans (tableau E6).

Dans le détail, 3,1 % des personnes de 14 ans et plus interrogées appartiennent à un ménage qui a déclaré au moins un cambriolage ou une tentative de cambriolage contre sa résidence principale sur 2 ans, 1,8% un vol sans effraction et 4,3% un acte de vandalisme contre le logement.

Un ménage peut avoir déclaré des atteintes de type différent contre sa résidence principale sur 2 ans, un cambriolage 18 mois avant l'enquête et un acte de vandalisme en fin d'année précédente par exemple.

Pour l'une des atteintes visant le logement, le cambriolage, on dispose d'une information complémentaire relative au quartier ou au village: les ménages peuvent déclarer s'ils ont eu connaissance de cambriolages « dans [son] immeuble, dans [sa] rue, dans les rues avoisinantes ou dans le quartier, le village » sur 2 ans.

On choisit comme caractéristique de référence du facteur « **atteintes visant la résidence principale** », les personnes de 14 ans et plus dont le ménage ne s'est pas déclaré victime d'un vol, d'une tentative de vol ou d'un acte de vandalisme contre sa résidence principale sur 2 ans et qui n'a pas eu connaissance de cambriolages dans le quartier ou le village. Plus de 63% des personnes interrogées sont dans ce cas.

Les personnes n'appartenant pas à un ménage qui s'est déclaré victime d'atteintes contre sa résidence principale, mais qui a eu connaissance de cambriolages dans le quartier ou le village sur 2 ans représentent, elles, 28% des personnes interrogées.

Par la suite, il sera sous-entendu par commodité rédactionnelle que les personnes dont la résidence principale a subi au moins une atteinte sur 2 ans, sont celles « dont le ménage s'est déclaré victime d'atteintes contre la résidence principale sur 2 ans », et que les personnes qui ont eu connaissance de cambriolages dans le quartier ou le village sur 2 ans sans avoir été victimes, sont celles « dont le ménage a eu connaissance de cambriolages dans le quartier ou le village sur 2 ans sans s'être déclaré victime ».

Moins de 36% des personnes de 14 ans et plus dont la résidence principale a subi au moins une atteinte sur 2 ans déclarent que l'action de la police ou de la gendarmerie dans le quartier ou le village est « efficace ou très efficace » (tableau 11).

Cette part est proche de 50 % pour les personnes dont la résidence principale

n'a pas subi d'atteinte et qui n'ont pas eu connaissance de cambriolages dans le quartier ou le village sur 2 ans (49,1%).

Pour cette caractéristique de référence, la part des personnes qui jugent l'action de la police ou de la gendarmerie dans le quartier ou le village « peu ou pas efficace du tout », soit 23%, est près de 2 fois plus faible que celle de 44% mesurée auprès des personnes de 14 ans et plus dont la résidence principale a subi au moins une atteinte sur 2 ans.

En particulier, 46,3% des personnes dont le ménage a déclaré avoir subi au moins un cambriolage ou une tentative de cambriolage de la résidence principale sur 2 ans disent de l'action de la police ou de la gendarmerie dans le quartier ou le village qu'elle est « peu ou pas efficace du tout ».

Cette proportion est très proche pour les personnes dont le ménage a déclaré avoir subi au moins un acte de vandalisme contre le logement sur 2 ans (46,1%) et elle est légèrement supérieure à 40% pour celles dont le ménage a déclaré avoir subi au moins un vol sans effraction dans la résidence principale sur 2 ans (tableau F5, annexes 5).

Un tiers des personnes qui ont eu connaissance de cambriolages dans le quartier ou le village sur 2 ans sans avoir été victimes déclarent l'action de la police ou de la gendarmerie dans leur quartier ou leur village « peu ou pas efficace du tout » et 43,9 % d'entre elles la jugent « efficace ou très efficace ».

•••• (31) Près de 9 victimes dans le quartier ou le village sur 10 ont déclaré y avoir subi au moins l'une de ces 3 atteintes.

Tableau 11. Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon les réponses sur les atteintes contre la résidence principale (cambriolages, vols sans effraction ou acte de vandalisme) déclarées par le ménage au cours des 2 années civiles précédant l'enquête.

Enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 % en données pondérées	Opinion sur l'action de la police ou de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village					
	Toute Opinion	Action déclarée « Efficace » ou « Très efficace »	Dont Action déclarée « Très efficace »	Action déclarée « Peu efficace » ou « Pas efficace du tout »	Dont Action déclarée « Pas efficace du tout »	Ne sait pas
Personnes de 14 ans et plus	100,0	46,5	3,4	27,7	7,9	25,8
Personnes dont le ménage s'est déclaré victime d'au moins une atteinte visant la résidence principale sur 2 ans <i>(cambriolage, vol sans effraction ou acte de vandalisme)</i>	100,0	35,9	2,0	44,0	14,2	20,1
Dont						
Personnes dont le ménage s'est déclaré victime d'au moins un cambriolage de la résidence principale sur 2 ans	100,0	34,0	1,8	46,3	14,6	19,7
Personnes dont le ménage ne s'est pas déclaré victime d'atteinte visant la résidence principale sur 2 ans	100,0	47,5	3,5	26,2	7,4	26,3
Dont						
Personnes dont le ménage a déclaré avoir eu connaissance de cambriolages dans le quartier ou le village sur 2 ans	100,0	43,9	2,6	33,3	9,6	22,9
Personnes dont le ménage a déclaré n'avoir pas eu connaissance de cambriolage dans le quartier ou le village sur 2 ans	100,0	49,1	3,9	23,0	6,4	27,8

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

Par rapport à la référence, la part des opinions « efficace ou très efficace » décroît de 5,2 points et celle des opinions « peu ou pas efficace du tout » s'élève de plus de 10 points lorsque les personnes ont eu connaissance de cambriolages dans le quartier ou le village.

Les écarts à la référence sont encore bien supérieurs pour les personnes dont la résidence principale a subi au moins une atteinte sur 2 ans : -13,2 points pour la proportion d'opinions « efficace ou très efficace » et +21 points pour la proportion d'opinions « peu ou pas efficace du tout » par rapport aux personnes dont la résidence principale n'a pas subi d'atteinte et qui n'ont pas eu connaissance de cambriolages dans le quartier ou le village sur 2 ans.

La part des réponses « ne sait pas » varie, elle aussi : elle est la plus faible pour les personnes dont la résidence principale a subi au moins une atteinte

sur 2 ans (20,1 %). Elle est inférieure à 23 % pour les personnes qui ont eu connaissance de cambriolages dans le quartier ou le village, soit -2,9 points par rapport à la référence.

Le cote « Ne sait pas/Efficace » est cependant relativement homogène entre les 3 catégories de population définies par le facteur « atteintes contre la résidence principale », car lorsque la part des réponses « ne sait pas » est inférieure à la référence, c'est aussi le cas de la part des réponses « efficace ou très efficace ».

C'est la cote « Peu efficace/Efficace » qui affiche de très fortes disparités : parmi les personnes dont la résidence principale n'a pas subi d'atteinte et qui n'ont pas eu connaissance de cambriolages dans le quartier ou le village sur 2 ans, on compte 0,5 personne dont l'opinion est « peu ou pas efficace du tout » pour 1 dont l'opinion est

« efficace ou très efficace ».

Cette cote s'élève à 0,8 pour les personnes qui ont eu connaissance de cambriolages dans le quartier ou le village et à 1,2 pour celles dont le ménage a déclaré au moins une atteinte visant la résidence principale sur 2 ans.

Le rapport de cote « Peu efficace/Efficace » à la référence est ainsi mesuré à 1,6 pour les personnes qui ont eu connaissance de cambriolages dans le quartier ou le village et à 2,6 pour celles dont le ménage a déclaré au moins une atteinte visant la résidence principale sur 2 ans.

Lors de la modélisation « toutes choses égales par ailleurs », on vérifie que ces 2 valeurs sont significativement supérieures à 1, ce qu'on traduit par l'existence d'un effet propre à chacune des caractéristiques de répondre « peu ou pas efficace du tout » plutôt que « efficace

ou très efficace » par rapport à la référence.

Le rapport de cote « Peu efficace/Efficace » à la référence est modélisé à 1,4 pour les personnes qui ont eu connaissance de cambriolages dans le quartier ou le village et à 1,8 pour celles dont le ménage a déclaré au moins une atteinte visant la résidence principale sur 2 ans (tableau M7 en annexe 6).

Pour le deuxième facteur relatif à la victimation, on obtient pour la caractéristique « appartenir à un ménage qui s'est déclaré victime d'au moins une atteinte visant la résidence principale sur 2 ans » à nouveau une valeur de rapport de cote « Peu efficace/Efficace » à la référence modélisée qui est plus élevée que celles qui ont été mesurés pour les caractéristiques d'une autre nature, se rapportant à la personne, à son ménage à son logement ou à son lieu d'habitation.

Le rapport de 1,8 est du même ordre de grandeur que celui de la caractéristique « avoir été victimes d'une atteinte personnelle dans le quartier ou le village sur 2 ans » par rapport à « ne pas s'être déclaré victime d'atteintes personnelles sur 2 ans ».

Comme le choix de la référence est déterminant dans l'obtention de ces valeurs lors de la modélisation, on en conclut en premier lieu que les 2 facteurs liés à la victimation sont les plus discriminants, à

ce stade. C'est-à-dire qu'ils fournissent des caractéristiques qui s'avèrent les plus distantes en termes de fréquence de réponse « peu ou pas efficace du tout » plutôt que « efficace ou très efficace ».

Hors victimation, les 2 facteurs pour lesquels le rapport de cote « Peu efficace/Efficace » à la référence modélisée a atteint 1,6 pour l'une au moins de leurs caractéristiques³² font aussi partie des facteurs les plus discriminants qui ont été commentés jusqu'ici.

Pour les facteurs liés à la victimation, la référence est la situation qui, par construction, est la plus distincte de s'être déclaré victimes. Pour d'autres facteurs, comme l'âge, l'unité urbaine, la région ou la situation par rapport aux zones urbaines sensibles, la référence choisie est une caractéristique dont le profil de réponse était plus proche du profil moyen.

Si on avait choisi comme référence les 65 à 79 ans, les zones ou les communes rurales ou le regroupement de régions « Alsace, Lorraine et Franche-Comté » on aurait sans doute obtenu des valeurs supérieures de rapport de cote « Peu efficace/Efficace » à la référence modélisée.

Pour chaque facteur pris séparément, on peut aussi s'intéresser à l'écart entre le rapport modélisé et le rapport mesuré. On a déjà rencontré des caractéristiques pour lesquelles il était fortement modifié, soit parce que, après modélisation, il n'apparaissait

pas comme significativement différent de 1, soit parce qu'il l'était, mais avec un effet propre opposé à l'effet mesuré (voir le facteur « situation à l'égard de l'emploi »).

Pour la caractéristique « avoir été victimes d'une atteinte personnelle dans le quartier ou le village sur 2 ans » par rapport à « ne pas s'être déclaré victime d'atteintes personnelles sur 2 ans », le rapport de cote « Peu efficace/Efficace » est modélisé à 1,8, soit 0,8 point de moins que le rapport mesuré. D'autres facteurs ont donc un impact sur le rapport mesuré et sur la proportion de réponses « peu ou pas efficace du tout » plutôt que « efficace ou très efficace ».

Or, pour la caractéristique « appartenir à un ménage qui a déclaré avoir eu connaissance de cambriolages dans le quartier ou le village sur 2 ans, sans s'être déclaré victime d'atteinte contre la résidence principale », l'écart entre le rapport de cote « Peu efficace/Efficace » à la référence modélisée, soit 1,4, et celui qui a été mesuré, soit 1,6, est bien plus limité. La modélisation fait ainsi apparaître une caractéristique dont l'effet propre est assez proche de l'effet mesuré. L'impact des autres facteurs sur le profil de réponse observé est bien plus limité que pour les caractéristiques ayant un effet propre, mais dont l'écart de rapport de cote modélisé/mesuré est plus élevé.

L'effet « toutes choses égales par ailleurs » d'avoir été victime d'une atteinte liée aux véhicules dans le quartier ou le village sur l'opinion est moindre que celui modélisé pour les atteintes personnelles ou les atteintes visant la résidence

Les vols et tentatives de vol visant les véhicules sont abordés dans le questionnaire « ménage » des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » (voir développements). Une section du questionnaire appelée « possession du ménage » (voir Image 2) permet de savoir si le ménage possède (ou a possédé au cours de la période de référence) une voiture, un deux-roues à moteur (moto, scooter ou vélomoteur) ou un vélo.

Les ménages possédant ou ayant possédé le véhicule considéré sont alors interrogés sur les atteintes pouvant les avoir visés au cours des 2 années civiles précédant l'enquête. Ces atteintes sont les vols et tentatives de vol de voiture, d'objets dans ou sur la voiture, de deux-roues à moteur ou de vélo et les actes de vandalisme contre la voiture.

Lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011, on a estimé

que 17,7% des personnes de 14 ans et plus appartenant à un ménage déclarant avoir été victimes d'au moins une atteinte liée à un véhicule sur 2 ans (tableau E7a, en annexes 4). Pour la moitié d'entre elles, soit 9,3%, leur ménage a dit avoir subi au moins un acte de vandalisme contre la voiture.

Pour les vols, les proportions de personnes de 14 ans et plus dont le ménage s'est déclaré victime sur 2 ans sont, par ordre décroissant, de

•••• (32) Le facteur lié aux zones urbaines sensibles avec sa caractéristique « habiter dans un quartier classé zone urbaine sensible » par rapport à la référence et le regroupement de régions avec la caractéristique « Provence-Alpes-Côte d'Azur par rapport à « Rhône Alpes ».

6% pour les vols et tentatives de vol d'objet dans ou sur la voiture, de 3,1% pour les vols et tentatives de vols de voiture, de 2,5% pour les vols ou tentatives de vol de vélos et de 0,9% pour les vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur.

Pour chaque atteinte à un véhicule, suivant ce qui a déjà été expliqué pour les victimations personnelles, la description de l'acte subi le plus récemment qui est demandée au ménage permet de savoir si celui-ci a eu lieu dans le quartier ou le village (tableau E7b, en annexes 4).

On mesure ainsi que 6,1% des personnes interrogées appartiennent à un ménage victime de vandalisme contre la voiture sur 2 ans qui déclare que l'acte le plus récent a eu lieu dans le quartier ou le village. Cette proportion est très supérieure à celles des personnes dont le ménage a été victime de vandalisme contre la voiture, mais pour laquelle l'acte ne plus récent n'a pas eu lieu dans le quartier ou le village (3,1%).

Pour les vols et tentatives de vols de voitures, la part des personnes dont le ménage a été victime, au sens de la dernière atteinte en date, dans le quartier ou le village, soit 2%, est aussi supérieure à celle des personnes dont le ménage n'a pas été victime dans le quartier ou le village lors de l'atteinte la plus récente (1,1%).

Pour les autres vols et tentatives liés aux véhicules, la proportion de personne dont le ménage a été victime dans le quartier lors de l'atteinte la plus récente est inférieure à celle des personnes dont le ménage a été victime ailleurs: elle est mesurée, par exemple, à 1,7% pour les vols et tentatives de vol d'objet dans ou sur la voiture alors qu'elle atteint 4,4% pour les personnes dont le ménage a été victime et qui déclare que l'acte le plus récent n'a pas eu lieu dans le quartier ou le village.

On construit un facteur « **atteintes liées aux véhicules du ménage dans le quartier ou le village** » à partir des déclarations du ménage des personnes interrogées au sujet des 5 victimations citées, et, pour chacune d'entre elles, de la description du lieu où s'est déroulé l'atteinte la plus récente.

Si pour un vol, une tentative de vol ou un acte vandalisme visant un véhicule, le ménage de la personne a déclaré que la dernière atteinte en date subie au cours de la période de référence a eu lieu dans le quartier ou le village, on dira, toujours pour alléger l'expression, que le ménage de la personne interrogée a été victime d'atteintes visant un véhicule dans le quartier ou le village». Environ 9,5% des personnes interrogées sont dans ce cas (tableau E7c, en annexes 4).

On dira des personnes dont le ménage s'est déclaré victime d'au moins une atteinte sur 2 ans, mais qui, lors de la description, atteinte par atteinte, de l'acte subi le plus récemment, a dit qu'aucun ne s'était déroulé dans le quartier ou le village, soit 8,2% des personnes interrogées, qu'il s'agit de « personnes dont le ménage a été victime d'une atteinte visant un véhicule hors quartier ou village ».

La caractéristique de référence du facteur « atteintes liées aux véhicules du ménage dans le quartier ou le village » est « ne pas appartenir à un ménage qui s'est déclaré victime d'atteintes visant le véhicule sur 2 ans ». Elles représentent plus de 82% des personnes interrogées.

Les personnes dont le ménage s'est déclaré victime d'atteintes liées aux véhicules dans le quartier ou le village sont, par rapport aux 2 autres caractéristiques et en proportion, les plus nombreux à juger l'action de la police ou de la gendarmerie dans le quartier ou le village « peu ou pas efficace du tout ».

Cette opinion est citée par 44,7% d'entre eux alors qu'elle l'est par moins de 31% des personnes dont le ménage s'est déclaré victime d'atteintes liées aux véhicules hors quartier ou village et par 26,5% des personnes dont le ménage ne s'est pas déclaré victimes d'atteintes liées aux véhicules sur 2 ans (tableau 12).

Environ 36% des personnes dont le ménage s'est déclaré victime d'atteintes liées aux véhicules dans le quartier ou le village considèrent l'action comme « efficace ou très efficace » et moins de 20% ont répondu « ne sait pas ».

La proportion d'opinion « efficace ou très efficace » des personnes dont le ménage s'est déclaré victime d'atteintes liées aux véhicules hors quartier ou village s'élève à 43,3%, soit 4,6 points de

moins que la référence. Elle se situe à 48% pour les personnes dont le ménage ne s'est pas déclaré victimes d'atteintes liées aux véhicules sur 2 ans.

Lorsqu'on rapporte la part des opinions « peu ou pas efficace » à celle des opinions « efficace ou très efficace », on obtient une cote de 0,5 pour la caractéristique de référence, de 0,7 pour les personnes dont le ménage s'est déclaré victime d'atteintes liées aux véhicules hors quartier ou village et de 1,2 pour les personnes dont le ménage s'est déclaré victime d'atteintes liées aux véhicules dans le quartier ou le village (tableau M8 en annexe 6).

Le rapport de cote « Peu efficace/Efficace » à la référence est mesuré à 2,3 pour les personnes dont le ménage s'est déclaré victime d'atteintes liées aux véhicules dans le quartier ou le village par rapport aux personnes dont le ménage ne s'est pas déclaré victime d'atteintes liées aux véhicules.

C'est une valeur plus faible que celle observée pour les victimes d'atteintes personnelles dans le quartier ou le village (2,7) ou les victimes d'atteintes visant la résidence principale (2,6).

Lors des analyses « toutes choses étant égales par ailleurs », le rapport de cote « Peu efficace/Efficace » à la référence de la caractéristique « appartenir à un ménage qui s'est déclaré victime d'atteintes liées aux véhicules dans le quartier ou le village » est modélisé à 1,4. Une fois qu'on tient compte de l'effet des autres facteurs intégrés dans le modèle, le rapport obtenu est significativement supérieur à 1, tout comme celui de la caractéristique « appartenir à un ménage qui s'est déclaré victime d'atteintes liées aux véhicules hors quartier ou village », estimé à 1,1.

Si on mène la comparaison avec les autres situations de victimation dans le quartier ou le village abordées précédemment, après modélisation cette fois, il apparaît à nouveau que le rapport de cote « Peu efficace/Efficace » à la référence de la caractéristique « appartenir à un ménage qui s'est déclaré victime d'atteintes liées aux véhicules dans le quartier ou le village » est inférieur à ceux modélisés pour les autres caractéristiques: 1,7 pour les « personnes ayant déclaré avoir été victimes d'atteintes personnelles dans

Tableau 12. Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon les réponses sur les atteintes contre les véhicules (voiture, 2 roues) déclarées par le ménage au cours des 2 années civiles précédant l'enquête.

Enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 % en données pondérées	Opinion sur l'action de la police ou de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village					Ne sait pas
	Toute Opinion	Action déclarée « Efficace » ou « Très efficace »	Dont Action déclarée « Très efficace »	Action déclarée « Peu efficace » ou « Pas efficace du tout »	Dont Action déclarée « Pas efficace du tout »	
Personnes de 14 ans et plus	100,0	46,5	3,4	27,7	7,9	25,8
Personnes dont le ménage s'est déclaré victime d'au moins une atteinte visant la résidence principale sur 2 ans <i>(cambriolage, vol sans effraction ou acte de vandalisme)</i>	100,0	35,9	2,0	44,0	14,2	20,1
Dont						
Personnes dont le ménage s'est déclaré victime d'au moins un cambriolage de la résidence principale sur 2 ans	100,0	34,0	1,8	46,3	14,6	19,7
Personnes dont le ménage ne s'est pas déclaré victime d'atteinte visant la résidence principale sur 2 ans	100,0	47,5	3,5	26,2	7,4	26,3
Dont						
Personnes dont le ménage a déclaré avoir eu connaissance de cambriolages dans le quartier ou le village sur 2 ans	100,0	43,9	2,6	33,3	9,6	22,9
Personnes dont le ménage a déclaré n'avoir pas eu connaissance de cambriolage dans le quartier ou le village sur 2 ans	100,0	49,1	3,9	23,0	6,4	27,8

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

* Les atteintes visant un véhicule comprennent les vols et tentatives de vols de voitures, de 2 roues à moteur ou de vélos, les vols et tentatives de vols dans ou sur la voiture et les actes de vandalisme contre la voiture.

** Pour chacune des 5 atteintes visant un véhicule, le ménage se déclarant victime d'au moins un acte sur 2 ans décrit en détail l'acte subi le plus récemment qui est appelé « dernière atteinte en date ». Il est ainsi possible de savoir pour chaque atteinte prise séparément si le ménage a été victime sur 2 ans et si l'acte le plus récent a eu lieu dans le quartier ou le village. Lorsqu'on s'intéresse à l'ensemble des ménages qui déclarent avoir été victimes sur 2 ans, pour l'une des atteintes au moins, on regroupe ceux qui, pour l'un au moins des actes décrits en détail, ont dit qu'il a eu lieu dans le quartier ou la village ce qu'on désigne par « victimes dans le quartier pour l'une des dernières atteintes en date ». Si aucun des actes décrits en détail n'a eu lieu dans le quartier ou le village d'après les déclarations du ménage victime, on le considérera comme un ménage « victime dont aucune des dernières atteintes en date n'a eu lieu dans le quartier ou le village ».

le quartier ou le village » et 1,8 pour les « personnes appartenant à un ménage ayant déclaré avoir été victime d'atteintes visant le logement sur 2 ans ».

Son niveau de 1,4 est égal au rapport de cote « Peu efficace/Efficace » à la référence modélisée de la caractéristique « appartenir à un ménage qui a eu connaissance de cambriolages dans le quartier ou le village sur 2 ans ».

Entre les facteurs liés à la victimation, la caractéristique de référence est équivalente puisqu'il s'agit des personnes qui ne se sont pas déclarées victimes sur 2 ans (ou dont le ménage ne s'est pas déclaré victime sur 12 ans). On peut donc interpréter le niveau du rapport de cote « Peu efficace/Efficace » à la

référence modélisée en terme d'intensité de l'effet propre. Il apparaît alors qu'elle est plus faible pour les atteintes liées aux véhicules que pour les atteintes personnelles ou les atteintes visant la résidence principale.

Les atteintes visant personnellement l'enquêté ou visant son logement peuvent être considérées comme plus « intimes » que celles ayant visé un véhicule. Leur différence d'impact sur la perception de l'action de la police et de la gendarmerie dans le quartier ou le village pourrait vouloir dire qu'au moment de répondre à l'enquête, l'émotion suscitée par l'atteinte influence l'opinion exprimée.

On rappelle que la description des atteintes personnelles déclarées par l'enquêté précède

dans le questionnaire individuel la question d'opinion sur l'action de la police ou de la gendarmerie (voir développements).

L'impact plus limité des atteintes visant les véhicules pourrait aussi s'expliquer par la différence de gravité entre les différents types d'actes considérés, du vol de voiture ou de moto à la dégradation légère de la voiture ou la tentative de vol de vélo. Il apparaît à ce propos que plus de la moitié des « personnes dont le ménage s'est déclaré victime d'atteintes liées aux véhicules dans le quartier ou le village » appartiennent à un ménage qui s'est déclaré victime d'un acte de vandalisme dans le quartier ou le village et non d'un vol ou d'une tentative liée à un véhicule.

Or, selon le type d'atteinte, la part des opinions « peu ou pas du tout efficace » est plus ou moins élevée : elle est supérieure à 50 % pour les personnes dont le ménage a

déclaré avoir subi un vol ou une tentative de vol de voiture ou de deux-roues à moteur dans le quartier ou le village et elle est inférieure à 45 % pour les personnes des ménages ayant

déclaré avoir subi un acte de vandalisme dans le quartier ou le village ou un vol ou tentative de vol de vélo (tableau F6 en annexe 5).

Près de 60 % des personnes dont le ménage a déclaré que des actes de vandalisme avaient souvent eu lieu dans le quartier ou le village au cours des 12 derniers mois jugent l'action de la police ou de la gendarmerie y est « peu ou pas efficace du tout »

Deux questions relatives à la fréquence des actes de vandalisme dans le quartier ou le village sont posées aux ménages au début du questionnaire de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » (voir développements).

La formulation de la première est la suivante : « Au cours des douze derniers mois, est-il arrivé dans votre quartier ou village, que des équipements collectifs aient été détruits ou détériorés volontairement ? (cabines téléphoniques, abribus, panneaux, etc.) ».

La seconde applique les mêmes termes aux « voitures ayant été détruites ou détériorées volontairement » avec comme précision : « il peut s'agir d'incendies³³ ou de tentatives d'incendie, de pneus crevés ou autres actes de vandalisme ».

Les modalités de réponse proposées sont : « souvent », « de temps et temps », « rarement » et « jamais » avec la possibilité de répondre « ne sait pas ».

On construit un facteur « **fréquence des actes de vandalisme dans le quartier ou le village sur 12 mois** » à partir des réponses aux deux questions du questionnaire ménage sur les destructions, dégradations d'équipements collectifs ou de voitures.

On choisit comme caractéristique du facteur, la fréquence la plus élevée fournie en réponse aux 2 questions parmi les modalités « souvent », « de temps et temps », « rarement » et « jamais ».

« Appartenir à un ménage qui a déclaré que des actes de vandalisme ont souvent eu lieu dans le quartier ou le village au cours des 12 mois

précédants l'enquête » signifie que pour l'une des 2 questions au moins, soit sur la fréquence des destructions, dégradations d'équipements collectifs ou de voitures, le ménage de la personne interrogée a répondu « souvent ».

Un peu moins de 8% des personnes de 14 ans et plus appartiennent à un ménage ayant déclaré que des équipements collectifs ont souvent été détruits ou détériorés volontairement dans le quartier ou le village au cours des 12 derniers mois. Cette part est mesurée à 4,7% des personnes interrogées pour les destructions, dégradations volontaires de voitures (tableaux E8a et E8b en annexe 4).

En regroupant toutes les personnes dont le ménage a cité la fréquence « souvent au cours des 12 derniers mois » pour l'un au moins des types d'actes de vandalisme envisagés, on estime qu'environ une personne sur 10 « appartient à un ménage qui a déclaré que des actes de vandalisme ont souvent eu lieu dans le quartier ou le village au cours des 12 mois précédant l'enquête » (tableaux E8c en annexe 4).

On choisit comme caractéristique de référence les personnes dont le ménage a répondu « jamais » pour les 2 types d'actes de vandalisme dans le quartier ou le village au cours des 12 mois précédant l'enquête. Elles représentent 52,7% des personnes interrogées.

Près de 19% des personnes ont cité la fréquence « de temps en temps » à

propos de l'un au moins des types d'actes de vandalisme dans le quartier sur 12 mois et pour 17,2% d'entre elles, il s'agit de la fréquence « rarement ». Les réponses « ne sait pas » fournies par le ménage aux 2 questions concernent environ 1% des personnes interrogées.

On dispose ainsi d'un facteur qui comporte 4 modalités ordonnées selon la fréquence des actes de vandalisme dans le quartier ou le village sur 12 mois tels qu'elle a été décrite par le ménage des personnes interrogées. La fréquence « souvent » est, en particulier, citée par le ménage de 10,2% des personnes interrogées.

Un peu plus du quart de ces personnes dont le ménage a déclaré que des actes de vandalisme ont souvent eu lieu dans le quartier ou le village lors de 12 mois précédents l'enquête juge l'action de la police ou de la gendarmerie dans le quartier ou le village « efficace ou très efficace ». Il s'agit de la première catégorie de population pour laquelle la part mesurée, soit 26,3%, est inférieure à 30% (tableau 13).

De même, la proportion de réponses « peu ou pas efficace du tout », soit 59,8% pour ces personnes dont le ménage a déclaré que des actes de vandalisme ont souvent eu lieu dans le quartier ou le village lors de 12 mois précédents, atteint un niveau qui ne l'avait été pour aucune autre caractéristique décrite précédemment.

Il apparaît aussi que ces personnes sont celles qui répondent le moins fréquemment, « ne sait pas ». Pas plus de 14% d'entre elles sont dans ce cas.

•••• (33) Une question complémentaire sur les « voitures incendiées » est posée aux ménages qui déclarent que des voitures ont été « détruites ou détériorées » dans le quartier ou le village au cours des 12 derniers mois. En raison de ses modalités de réponses (« à plusieurs reprises », « à une reprise » ou « jamais ») qui ne reprennent pas le modèle (souvent, de temps en temps, rarement et jamais) des 2 questions précédentes, elle n'a pas été prise en compte dans l'analyse. On dispose au sujet des voitures d'une information plus générale qui est la fréquence des tous les actes de vandalisme contre les voitures dans le quartier ou le village.

Tableau 13. Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon les réponses du ménage sur la fréquence selon laquelle des équipements collectifs ou des voitures ont été détruits ou détériorés dans le quartier ou le village au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 % en données pondérées	Opinion sur l'action de la police ou de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village					
	Toute Opinion	Action déclarée « Efficace » ou « Très efficace »	Dont Action déclarée « Très efficace »	Action déclarée « Peu efficace » ou « Pas efficace du tout »	Dont Action déclarée « Pas efficace du tout »	Ne sait pas
Personnes de 14 ans et plus	100,0	46,5	3,4	27,7	7,9	25,8
Réponse du ménage de la personne interrogée sur la fréquence selon laquelle il est arrivé au cours des 12 mois précédant l'enquête que des « voitures » ou des « équipements collectifs aient été détruits ou détériorés volontairement » dans le quartier ou le village						
Souvent	100,0	26,3	1,6	59,8	23,2	13,8
De temps en temps	100,0	40,0	2,0	39,6	10,6	20,4
Rarement	100,0	48,6	3,1	27,0	6,7	24,4
Jamais	100,0	52,5	4,4	17,7	4,5	29,8
Ne sait pas	100,0	25,5	1,5	15,1	4,1	59,4

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

La part des opinions « efficace ou très efficace » et celle des réponses « ne sait pas » s'élèvent lorsque la fréquence des actes de vandalisme dans le quartier ou le village sur 12 mois diminue.

Environ 40 % des personnes dont le ménage a déclaré que des actes de vandalisme ont eu lieu de temps dans le quartier ou le village y jugent l'action de la police ou de la gendarmerie « efficace ou très efficace ». Cette proportion atteint près de 49 % si les actes ont eu lieu « rarement » et dépasse 52 % lorsque le ménage de la personne a déclaré qu'aucun n'a eu lieu sur 12 mois (fréquence « jamais »).

Inversement, la part des opinions « peu ou pas efficace du tout » diminue avec la fréquence des actes de vandalisme dans le quartier ou le village sur 12 mois : elle passe de près de 60 % si, d'après le ménage de la personne interrogée, des actes ont eu lieu « souvent » à moins de 18 % s'ils n'ont jamais eu lieu au cours des 12 mois précédant l'enquête. Pour la fréquence « de temps en temps », la proportion de réponses « peu ou pas efficace du tout » s'établit à 39,6 % tandis qu'elle s'affiche à 27 % pour la fréquence « rarement ».

Par rapport à la référence, soit « appartenir à un ménage qui a déclaré que

des actes de vandalisme dans le quartier ou le village n'ont jamais eu lieu sur 12 mois », le rapport de cote « Peu efficace/Efficace » s'accroît avec la fréquence : il est inférieur à 1,7 si des actes ont « rarement » eu lieu, il se situe à 2,9 s'ils ont eu lieu de « temps en temps » et à 6,7 s'ils ont eu lieu « souvent » (tableau M9 en annexe 6).

D'après, les valeurs mesurées et par rapport à la référence, on compte donc, en proportion parmi les personnes dont le ménage a déclaré que des actes de vandalisme ont souvent eu lieu dans le quartier ou le village sur 12 mois, près de 7 fois plus de personnes ayant répondu « peu ou pas efficace du tout » que de personnes ayant répondu « efficace ou très efficace ».

La cote « Peu efficace/Efficace », soit le rapport entre la part des réponses « peu ou pas efficace du tout » et celle des réponses « efficace ou très efficace » est supérieure à 2,2 pour les personnes dont le ménage a déclaré que des actes de vandalisme ont souvent eu lieu dans le quartier ou le village sur 12 mois alors qu'elle est de l'ordre de 0,3 pour les personnes dont le ménage qui a déclaré que des actes de vandalisme dans le quartier ou le village n'ont jamais eu lieu sur 12 mois.

Au terme de l'analyse « toutes choses égales par ailleurs », le rapport de cote « Peu efficace/Efficace » de la caractéristique « appartenir à un ménage qui a déclaré que des actes de vandalisme dans le quartier ou le village ont souvent eu lieu sur 12 mois » est modélisé à 3,6 par rapport à la référence, à 2 pour la caractéristique « de temps en temps » et à 1,4 pour « rarement ».

Par rapport à la fréquence de référence « jamais », appartenir à un ménage qui déclare que des actes de vandalisme ont eu lieu dans le quartier ou le village sur 12 mois accroît la probabilité « toutes choses égales par ailleurs » de répondre « peu ou pas efficace du tout » plutôt que « efficace ou très efficace ».

L'effet propre de chaque caractéristique par rapport à la référence est d'autant plus intense qu'elle correspond à une fréquence élevée d'actes de vandalisme dans le quartier ou le village sur 12 mois, telle qu'elle est déclarée par le ménage de la personne enquêtée.

Le facteur « fréquence des actes de vandalisme dans le quartier ou le village sur 12 mois » apparaît comme bien plus discriminant que les facteurs liés à la victimation abordés précédemment.

En premier lieu, en raison des valeurs observées et notamment de la part de près de

60 % des personnes dont le ménage a déclaré que des actes de vandalisme ont souvent eu lieu dans le quartier ou le village sur 12 mois. Elle atteint même 66,3 % pour les personnes dont le ménage a déclaré que des actes de vandalisme contre des voitures ont souvent eu lieu dans le quartier ou le village sur 12 mois (Tableau F7b, annexe 5).

D'autre part, ce facteur permet de déterminer 3 caractéristiques de fréquence regroupant, chacune, au moins 10 % et, ensemble, plus de 46 % des personnes interrogées. Par rapport à la référence, la fréquence « jamais », et d'après la modélisation, ces 3 caractéristiques possèdent un effet propre sur la probabilité de répondre « peu ou pas efficace du tout » plutôt que « efficace ou très

efficace » qui est croissant selon la fréquence. Et enfin, car la valeur des rapports de cote « Peu efficace/Efficace » à la référence modélisé de la caractéristique « appartenir à un ménage qui a déclaré que des actes de vandalisme dans le quartier ou le village ont souvent eu lieu sur 12 mois » atteint un niveau 2 fois supérieur au rapport le plus élevé vu précédemment.

Plus de 64 % des personnes qui déclarent avoir souvent observé des phénomènes liés à la drogue dans le quartier ou le village au cours des 12 derniers mois considèrent que l'action de la police ou de la gendarmerie y est « peu ou pas efficace du tout »

La question sur la fréquence des « phénomènes de consommation ou de trafic de drogues », ou problèmes liés à la drogue, dans le cadre de vie au cours des 12 mois précédant l'enquête est construite suivant le type de formulation des questions sur le vandalisme dans le quartier ou le village. On retrouve notamment les mêmes modalités de réponses.

Elle est posée aux personnes de 14 ans et plus à la suite de la question d'opinion sur l'action de la police ou de la gendarmerie dans le quartier ou le village (voir développements). Selon la terminologie employée par l'observatoire, ces questions de fréquences de phénomènes de délinquance dans le quartier sont dites « factuelles », car elles se rapportent à un phénomène qui serait éventuellement mesurable par un tiers, contrairement aux opinions personnelles.

Comme on l'a vu dans le *Grand Angle* 23 de novembre 2010 [7], la formulation de la question est volontairement restrictive afin d'obtenir les réponses les plus factuelles possibles, sachant que la subjectivité des enquêtés joue toujours un rôle majeur dans leur réponse (voir développements). Il est demandé aux personnes interrogées selon quelle fréquence elles ont « observé [elles]-même des phénomènes de consommation ou de trafic de drogues au cours des 12 derniers mois ? ».

Le facteur qu'on déduit de cette question correspond donc à la « **fréquence des phénomènes liés**

à la drogue dans le quartier ou le village sur 12 mois » tels que l'enquêté a déclaré les avoir observés personnellement.

En cumulant les résultats des 5 enquêtes annuelles « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011, on mesure que 6 % des personnes de 14 ans et plus déclarent avoir souvent observé des phénomènes de consommation ou de trafic de drogues dans le quartier ou le village sur 12 mois (tableau E9, annexe 4). La part se situe à 7,6 % pour la fréquence « de temps en temps » et à 4,5 % pour la réponse « rarement ».

La caractéristique de référence, « déclarer n'avoir jamais observé des phénomènes liés à la drogue dans le quartier ou le village sur 12 mois », regroupe près de 81 % de personnes interrogées.

En comparaison des parts des personnes de 14 ans et plus dont le ménage a répondu de « rarement » à « souvent » au sujet des actes de vandalisme, celles relatives aux problèmes liés à la drogue sont plus faibles, surtout pour les fréquences « rarement » et « de temps en temps ».

Les réponses à la question sur l'efficacité de l'action de la police ou de la gendarmerie dans le quartier ou le village varient, en fonction de la fréquence déclarée des phénomènes de consommation ou de trafic de drogues observés dans le quartier ou le village sur 12 mois, suivant le même schéma que celui qui a été décrit pour les actes de vandalisme.

Les personnes qui déclarent avoir souvent observé des problèmes liés à

la drogue dans le quartier ou le village sur 12 mois affichent des réponses encore contrastées : 64,5 % d'entre elles jugent l'action « peu ou pas efficace du tout », moins de 25 % l'estiment « efficace ou très efficace » et la proportion de « ne sait pas » n'atteint pas 11 % (tableau 14).

La part des opinions « peu ou pas efficace du tout » décroît avec la fréquence : 46,2 % pour les personnes ayant déclaré avoir observé « de temps en temps » des phénomènes, 38,6 % pour la fréquence « rarement » et moins de 23 % pour les celles qui n'ont jamais observé de phénomènes d'après leur déclaration.

Inversement, la part des opinions « efficace ou très efficace » ou « ne sait pas » s'élève à mesure que la fréquence diminue.

Un peu plus de 37 % des personnes ayant déclaré avoir observé « de temps en temps » des problèmes liés à la drogue dans le quartier ou le village sur 12 mois considèrent que l'action de la police ou de la gendarmerie y est « efficace ou très efficace ». Cette proportion s'établit à 42,1 % s'ils ont « rarement » observé de tels problèmes, et à près de 50 % s'ils n'en ont « jamais » observé au cours des derniers 12 mois.

Pour la référence, « déclarer n'avoir jamais observé des phénomènes liés à la drogue dans le quartier ou le village sur 12 mois », on compte 0,5 personne répondant « peu ou pas efficace du tout » pour 1 personne ayant répondu « efficace ou très efficace ».

Cette cote « Peu efficace/Efficace » s'élève avec la fréquence des phénomènes

Tableau 14. Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon les réponses fournies à la question sur la fréquence d'observation des phénomènes de consommation ou de trafic de drogue dans le quartier ou le village au cours de 12 mois précédant l'enquête.

Enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 % en données pondérées	Opinion sur l'action de la police ou de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village					
	Toute Opinion	Action déclarée « Efficace » ou « Très efficace »	Dont Action déclarée « Très efficace »	Action déclarée « Peu efficace » ou « Pas efficace du tout »	Dont Action déclarée « Pas efficace du tout »	Ne sait pas
Personnes de 14 ans et plus	100,0	46,5	3,4	27,7	7,9	25,8
Réponse à la question : « Dans votre quartier (ou votre village), avez-vous observé vous-même des phénomènes de consommation ou de trafic de drogues au cours des 12 derniers mois ? »						
Souvent	100,0	24,9	1,4	64,5	28,5	10,6
De temps en temps	100,0	37,4	1,8	46,2	12,7	16,4
Rarement	100,0	42,1	2,4	38,6	10,6	19,3
Jamais	100,0	49,5	3,8	22,6	5,8	27,9
Ne sait pas	100,0	23,2	1,0	29,4	10,7	47,4

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

liés à la drogue : de 0,9 si la personne a déclaré les avoir « rarement » observés dans le quartier ou le village sur 12 mois à 2,6 si elle a dit les avoir observés « souvent ».

Le rapport de cote « Peu efficace/Efficace » entre les personnes qui déclarent avoir souvent observé des problèmes liés à la drogue dans le quartier ou le village sur 12 mois et la référence, soit les personnes qui ont dit ne les avoir jamais observés, est mesuré à 5,7.

Cette valeur est modélisée selon les analyses « toutes choses égales par ailleurs » à un rapport de cote de 3 ce qui signifie qu'indépendamment des 18 autres facteurs intégrés dans le modèle, « déclarer avoir souvent observé des phénomènes liés à la drogue dans le quartier ou le village sur 12 mois » par rapport à « déclarer n'en avoir jamais observé », a un effet propre de multiplication par 3 de la probabilité de répondre « peu ou pas efficace du tout » plutôt que « efficace ou très efficace ».

Les autres caractéristiques de fréquence présentent, elles aussi, un effet propre d'après la modélisation : rapport de cote « Peu efficace/Efficace » à la référence modélisée pour la fréquence

« rarement » se situe à 1,6 et à 1,9 pour la fréquence « de temps en temps ».

La question sur les « phénomènes liés à la drogue dans le quartier ou le village sur 12 mois » fournit donc des caractéristiques de fréquence qui ont un effet propre croissant. C'est le second facteur de ce type qu'on décrit ainsi.

La valeur supérieure du rapport de cote « Peu efficace/Efficace » à la référence modélisée pour la caractéristique « appartenir à un ménage qui a déclaré que des actes de vandalisme dans le quartier ou le village ont souvent eu lieu sur 12 mois », soit 3,6, en comparaison de celle de la caractéristique « déclarer avoir souvent observé des phénomènes liés à la drogue dans le quartier ou le village sur 12 mois » ne permet de hiérarchiser les effets en raison d'une différence de la taille de population de référence.

Elle est plus faible pour le facteur « fréquence des actes de vandalisme dans le quartier ou le village sur 12 mois » (environ 53 % des personnes interrogées) que pour le facteur « fréquence des phénomènes liés à la drogue dans le quartier ou le village sur 12 mois » (près de 81 %).

Les 2 facteurs ont donc une forte influence sur les réponses à la question d'opinion sur l'action de la police ou de la gendarmerie,

pour les 3 fréquences « souvent », « de temps en temps » ou « rarement » par rapport à la référence « jamais », et ce en valeurs mesurées comme en valeurs modélisées.

L'intégration de facteurs qui permettent de tenir compte, d'après les déclarations des enquêtés ou de leur ménage, de l'expérience de victimation dans le quartier ou le village sur 2 ans ou de la fréquence des phénomènes de vandalisme ou liés à la drogue sur 12 mois permet d'obtenir une modélisation multi dimensionnelle qui révèle leur caractère discriminant sur les réponses à la question sur l'efficacité de l'action de la police ou de la gendarmerie dans le quartier ou le village.

L'effet propre des caractéristiques d'autres types apparaît aussi lors des analyses « toutes choses égales par ailleurs », et ce indépendamment de la victimation ou des phénomènes qui ont été déclarés dans le quartier ou le village.

Si une hiérarchisation de l'effet des facteurs n'est possible que si la référence le permet (par exemple entre les facteurs liés à la victimation mais pas, par exemple, avec des facteurs comme l'âge ou la région), on peut après avoir décrit l'effet de chacun des 19 facteurs s'intéresser aux effets de structure qui ont été évoqués.

Pour les caractéristiques « appartenir à une famille monoparentale », « être chômeur » ou

« appartenir à un ménage du premier décile de niveau de revenu », le rapport de cote « Peu efficace/Efficace » à la référence qui a été mesuré, soit respectivement 1,5, 1,3 et 1,2, s'est avéré ne pas être significativement différent de 1 par rapport à la référence de chaque facteur (Tableau M, et tableaux M2 et M3 en annexe 6).

Or, pour ne citer que les 2 facteurs discriminants décrits en dernier, la « fréquence des actes de vandalisme dans le quartier ou le village sur 12 mois » et la « fréquence des phénomènes liés à la drogue dans le quartier ou le village sur 12 mois », il apparaît que la caractéristique de fréquence qui a le plus d'impact sur la probabilité de répondre « peu ou pas efficace du tout » plutôt que « efficace ou très efficace » par rapport à la référence, représente une part plus élevée des personnes des familles monoparentales, au chômage ou appartenant à un ménage du premier décile de revenu, toujours par rapport à la référence de chaque facteur.

Par exemple, le ménage de près de 15% des personnes de 14 ans et plus appartenant à une famille monoparentale déclare que des actes de vandalisme ont souvent eu lieu dans le quartier ou le village sur 12 mois à comparer à moins de 9 % pour les personnes de la caractéristique de référence, « appartenir à un ménage formé d'un couple sans enfant ».

Pour les personnes des ménages du premier décile de niveau de revenu cette part est mesurée à 13,5 % alors qu'elle est inférieure à 10 % pour celles du 4e au 7e décile.

Autre exemple: plus de 10,7 % des personnes de 14 ans au chômage ont déclaré avoir souvent observé des phénomènes de consommation ou de trafic de drogues dans le quartier ou le village sur 12 mois. Pour la référence de la situation à l'égard de l'emploi, les personnes ayant un emploi, cette proportion est inférieure à 7 %.

On peut aussi s'intéresser aux caractéristiques dont le rapport de cote « Peu efficace/Efficace » à la référence a été modélisé à une valeur significativement supérieure à 1 mais très en retrait en comparaison de la valeur mesurée, comme « appartenir à un ménage locataire en HLM » (rapport modélisé à 1,2 alors qu'il avait été mesuré à 2, tableau M3) ou habiter un quartier un quartier classé zones urbaines sensibles (respectivement 1,6 et 2,7, tableau M4).

Ces écarts avaient été attribués à des effets de structure qui peuvent être illustrés, toujours à partir de l'exemple des facteurs relatifs au vandalisme ou au problème de drogue dans le quartier ou le village.

La part des personnes dont le ménage a déclaré que des actes de vandalisme ont souvent eu lieu dans le quartier ou le village sur 12 mois est supérieure à 33 % pour celles qui habitent dans une zone urbaine sensible (ZUS) alors qu'elle ne dépasse pas 6 % pour la caractéristique de référence « habiter dans une commune rurale ou une unité urbaine sans quartier classé ZUS ».

Elle est proche de 22 % pour les personnes dont le ménage est locataire en HLM à comparer à moins de 8 % pour les personnes des ménages propriétaires.

Dans les ZUS, 18,4% des personnes déclarent avoir souvent observé des phénomènes liés à la drogue sur 12 mois. Elles sont de 13 % parmi les personnes dont le ménage est locataire en HLM. Pour les 2 caractéristiques, la part mesurée pour la référence est inférieure à 4 %.

Or, y compris pour les 2 facteurs très discriminants qui ont été choisis afin d'illustrer ce qu'on appelle les « effets de structure », le rapport de cote « Peu efficace/Efficace » à la référence a été modélisé à une valeur plus faible que celle mesurée. Cela traduit le fait que les autres facteurs ayant un effet propre expliquent pour partie les niveaux élevés observés, soit plus de 60 % d'opinion « peu ou pas du tout efficace » des personnes, dont le ménage, ou elles-mêmes, ont déclaré que des actes de vandalisme ou des problèmes liés à la drogue ont souvent eu lieu dans le quartier ou le village sur 12 mois.

On observe, pour chaque catégorie de population, les effets de structures cumulés de toutes les caractéristiques considérées sur le profil de réponse à la question d'opinion sur l'action de la police ou de la gendarmerie dans le quartier ou le village.

Par exemple, la caractéristique « déclarer avoir été victime d'une atteinte personnelle dans le quartier ou le village sur 2 ans » a un effet sur les réponses des personnes dont le ménage a déclaré que des actes de vandalisme ont souvent eu lieu dans le quartier ou le village sur 12 mois par rapport à la référence, car plus de 22 % d'entre elles affichent cette caractéristique.

Moins de 9 % des personnes dont le ménage a déclaré que des actes de vandalisme n'ont jamais eu lieu dans le quartier ou le village ont dit avoir été victimes d'une atteinte personnelle dans le quartier ou le village sur 2 ans.

On s'est intéressé à l'impact d'un grand nombre de facteurs sur la façon de répondre à la question d'opinion sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village en profitant de la taille de l'échantillon cumulé des 5 enquêtes annuelles « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011. La diversité des facteurs choisis, dont ceux obtenus à partir des questions à caractère factuel du questionnaire ménage ou du questionnaire individuel, enrichit la façon dont on peut interpréter les réponses collectées.

La part subjective, celle qui pourrait dépendre d'une opinion sur la police et la gendarmerie indépendamment du vécu quotidien, semble être assez limitée, si on excepte l'effet « régionale », notamment en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les réponses semblent être en premier lieu le reflet de la fréquence des problèmes de sécurité dans le quartier ou le village, tel qu'ils sont perçus par l'enquêté ou son ménage.

On établit que plus de 78% des personnes de 14 ans et plus qui ont déclaré que l'action de la police ou de la gendarmerie dans le quartier ou le village est « peu ou pas efficace du tout » présente au moins l'une des caractéristiques de victimation déclarée dans le quartier ou le village sur 2 ans (atteintes personnelles, au logement ou à un véhicule) ou l'une des caractéristiques parmi les 3 suivantes « appartenir à un ménage qui a eu connaissance de cambriolages dans le quartier ou le village sur 2 ans », « appartenir à un ménage ayant déclaré que des actes de vandalisme ont souvent eu lieu dans le quartier ou le village sur 12 mois » ou « déclarer avoir observé des phénomènes liés à la drogue dans le quartier ou le village sur 12 mois ».

Au sein de l'ensemble des 14 ans et plus, leur part est inférieure à 41 %.

Il semble donc légitime de considérer que les résultats collectés en réponse à la question d'opinion sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière

de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village, et en particulier la part de réponse « peu ou pas efficace du tout », fournissent avant tout des informations sur le niveau de sécurité que les personnes déclarent rencontrer dans leur quartier ou leur village.

On repère ainsi, de façon indirecte et à travers une question qui permet d'agréger un grand nombre de paramètres, des populations qu'on peut considérer comme les plus exposées aux problèmes de sécurité dans leur quartier ou leur village. On peut citer en particulier les habitants des zones

urbaines sensibles dont on rappelle qu'à plus de 51 %, ils déclarent l'action de la police ou de la gendarmerie dans leur quartier « peu ou pas efficace du tout ».

* * *

ZOOM SUR...

OPINIONS DES PERSONNES DE 14 ANS ET PLUS SUR L'ACTION ET LA PRÉSENCE DE LA POLICE ET DE LA GENDARMERIE DANS LE QUARTIER OU LE VILLAGE

Analyses croisées des réponses aux deux questions d'opinion sur la police et la gendarmerie dans le quartier ou le village du questionnaire individuel des enquêtes « Cadre de vie et sécurité »

Le présent Grand Angle (voir texte principal) est consacré à la question d'opinion sur l'efficacité de l'action de police ou de la gendarmerie dans le quartier ou le village qui est posée aux personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité ». Cette question figure dans une section du questionnaire individuel et elle est précédée d'une autre question d'opinion sur la police et la gendarmerie dans le cadre de vie, portant sur leur présence dans le quartier ou le village. Le questionnaire et les deux questions sont présentés en détail dans la partie « développements ».

Le choix de s'intéresser dans un premier temps à la question sur l'efficacité implique qu'une approche comparable de la question sur la présence ne pourra être proposée à court terme. Il a semblé utile de s'intéresser dès à présent à la façon dont les personnes qui ont déclaré l'action de la police ou de la gendarmerie « efficace » ou « peu efficace » ont répondu à la question précédente sur la présence. Cela s'inscrit dans la démarche d'ensemble de l'article consistant à mettre en relation les réponses à la question sur l'efficacité avec les autres informations disponibles dans l'enquête afin d'essayer d'en tirer des enseignements.

Avant de procéder à l'analyse croisée des résultats obtenus, on présente les parts des différentes modalités de réponse à la question sur la présence de la police ou de la gendarmerie dans le quartier ou le village telles qu'elles ont été mesurées lors des 5 enquêtes annuelles « Cadre de vie et sécurité » dont les échantillons sont cumulés pour ce faire (voir développements).

Cela permet d'observer la diversité des modalités de réponse et leur plus grande complexité en comparaison de celles de la question sur l'efficacité de l'action. Cette dernière a été abordée en premier, en raison de son intérêt propre, mais aussi, car elle s'avère plus accessible aux techniques d'étude (voir modélisation, tableau M), grâce à la possibilité d'agréger ses réponses en trois modalités principales.

Près de 46 % des personnes de 14 ans et plus déclarent que la présence de la police ou de la gendarmerie dans leur quartier ou leur village est « suffisante »

Lorsqu'on leur demande ce qu'ils diraient à propos de la « présence de la police ou de la gendarmerie dans leur quartier ou leur village », 45,9 % des personnes de 14 ans et plus la jugent « suffisante » (graphique Z).

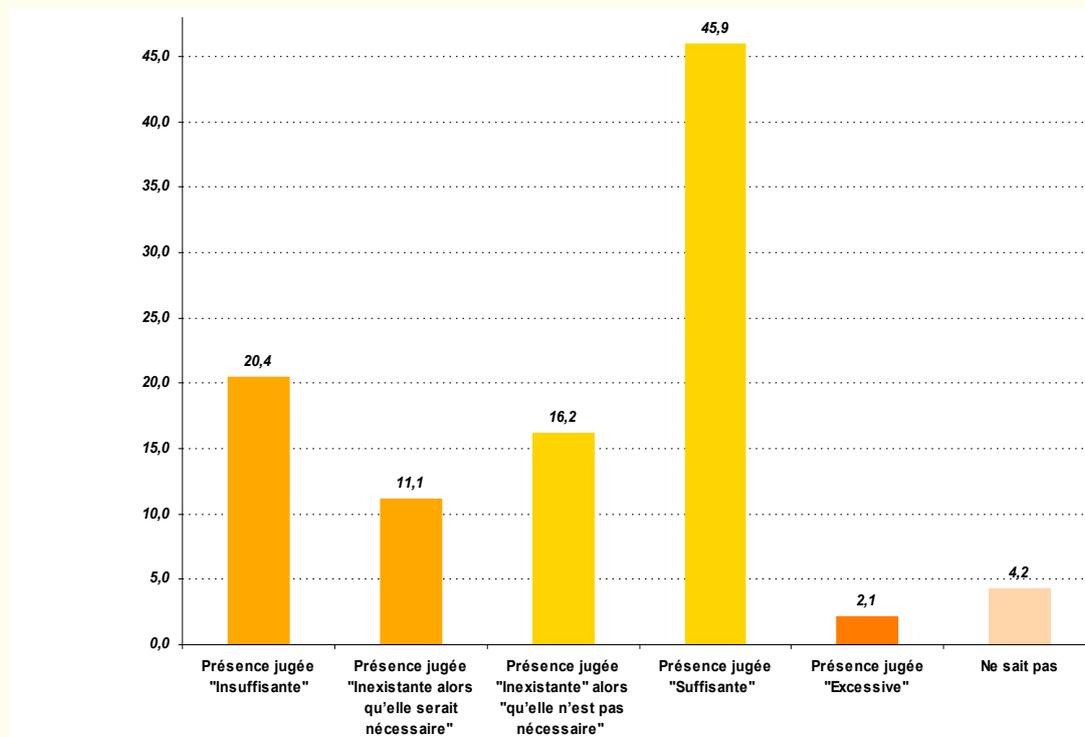
Par rapport à cette opinion qu'on peut qualifier de « positive », deux types d'opinions négatives sont envisageables : on peut trouver la présence plus faible que ce qui serait nécessaire ou la considérer comme « excessive ». Cette seconde possibilité de réponse est cependant peu souvent citée, soit par environ 2 % des personnes de 14 ans et plus interrogées.

Une échelle simple de gradation de la présence aurait pu comporter 4 niveaux en partant d'une présence jugée « inexistante » à « excessive », en passant par « insuffisante » et « suffisante ». Cependant, à la suite de tests effectués lors de la conception du questionnaire, la formulation de la question (voir développements) avec quatre modalités a suscité à plusieurs reprises la même remarque : certaines personnes ayant été interrogées en phase de test souhaitaient dire que la présence était « inexistante » sans pour autant émettre un avis pouvant être perçu comme négatif. Pour eux, la présence peut être « inexistante alors qu'elle n'est pas nécessaire ».

Il a donc été décidé de distinguer deux cas de présence « inexistante » selon qu'elle est jugée nécessaire ou pas par l'enquête. On a ainsi mesuré que 16,2 % des personnes de 14 ans et plus déclarent que la présence de la police et de la gendarmerie dans le quartier ou le village est « inexistante, mais qu'elle n'est pas nécessaire » tandis que 11,1 % d'entre eux la jugent « inexistante alors qu'elle serait nécessaire ».

ZOOM SUR...

Graphique Z. Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur la présence de la police ou de la gendarmerie dans votre quartier ou votre village.



Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

Une fois les réponses sur la présence « inexistante » réparties en 2 modalités, la deuxième réponse la plus souvent fournie est la présence « insuffisante », elle l'a été par un peu plus de 20 % des 14 ans et plus.

Plus de 95 % des personnes interrogées expriment une opinion sur la présence de la police et de la gendarmerie dans le quartier ou le village, puisqu'on compte moins de 5 % de réponse « ne sait pas ».

On peut regrouper les modalités de réponse selon différents critères, car la question sur la présence est une question d'opinion qui a une dimension factuelle. On le voit à travers la distinction opérée entre la présence « inexistante alors qu'elle serait nécessaire » et la présence « inexistante alors qu'elle n'est pas nécessaire ».

On peut ne conserver que l'information descriptive fournie par l'enquêté, et en déduire que pour plus de 27 % des personnes de 14 ans et plus la police et la gendarmerie sont « inexistantes » dans le quartier ou le village.

Si on tient compte de l'opinion sur la nécessité ou non de la présence, on peut ne retenir que les opinions négatives, avec une part d'environ 11 % de présence « inexistante alors qu'elle serait nécessaire ». En additionnant cette part avec celle des « présences insuffisantes », on observe que 31,5 % des personnes de 14 ans et plus considèrent que la présence de la police ou de la gendarmerie n'est pas suffisante dans leur quartier ou leur village.

Si on réunit les 3 modalités, « suffisante », « excessive » ou « inexistante, mais pas nécessaire », il apparaît aussi de près de 65 % des personnes de 14 ans et plus ne jugent pas insuffisante la présence de la police ou de la gendarmerie dans le quartier ou le village, avec une part de 62,1 % de personne qui l'estiment ni insuffisante, ni excessive.

Les nombreuses possibilités de combinaisons de modalités de réponse permettent d'étudier la question de la présence sous divers angles, selon qu'on s'intéresse à l'aspect descriptif des réponses obtenues ou à leur caractère plus ou moins positif.

L'absence de gradation simple explique l'existence des différentes combinaisons évoquées. Elle a aussi une conséquence pratique pour ce qui est de la présentation des résultats. Plutôt que de choisir de lui-même un ordre des modalités dans le graphique Z et le tableau Z, l'observatoire s'est inspiré de la façon dont la question est posée aux enquêtés, selon un ordre aléatoire choisi par 6 ordres possibles (voir développements). Après tirage au sort avec un dé, c'est l'ordre 3 qui a été retenu, celui qui commence par « présence insuffisante » (voir Image A1 en annexe 2).

ZOOM SUR...

Une perception de l'efficacité de l'action de la police ou de la gendarmerie dans le cadre de vie qui varie très fortement selon l'opinion sur la présence

Les opinions sur l'action de la police ou de la gendarmerie dans le quartier ou le village affichent un profil très différent selon le type de réponse choisie à la question précédente, celle sur la présence.

Lorsque celle-ci est dite « *suffisante* », plus de 65 % des personnes de 14 ans et plus considérées jugent l'action de la police ou de la gendarmerie dans le cadre de vie comme « *efficace ou très efficace* » (tableau Z). Moins de 15 % d'entre eux la perçoivent comme « *peu ou pas efficace du tout* », soit une proportion plus faible que celle des réponses « *Ne sait pas* » (20,2 %).

Moins de 5 % des personnes qui déclarent que la présence de la police et de la gendarmerie dans le cadre de vie est « *inexistante, mais pas nécessaire* », déclarent « *peu ou pas efficace du tout* » leur action.

La faiblesse de cette part peut être mise en relation avec une question de contrôle qui apparaît si, après avoir répondu que la présence n'était pas nécessaire, l'enquêté choisit à la question suivante sur l'action, la modalité « peu efficace » ou « pas efficace du tout ». Il lui est demandé de confirmer sa réponse par le rappel suivant : « Vous nous avez déclaré que la présence de la police n'est pas nécessaire dans votre quartier ou village ».

On rappelle que l'enchaînement des deux réponses n'est pas nécessairement incohérent (voir développements), si bien que le contrôle proposé a un rôle de vérification et non d'empêchement. Lorsque deux réponses sont incompatibles, on peut intégrer dans le déroulement du questionnaire des contrôles dits bloquants qui nécessitent de lever l'incohérence pour poursuivre.

La faiblesse de la part des opinions « *peu ou pas efficace du tout* » fournies par les personnes qui déclarent que la présence est « *inexistante, mais pas nécessaire* » ne signifie pas pour autant que leurs opinions sont bien plus positives qu'en moyenne. Environ 50 % d'entre elles jugent l'action de la police et de la gendarmerie dans le quartier ou le village « *efficace ou très efficace* » à comparer à une part de 46,5 % pour cette opinion pour l'ensemble des 14 ans et plus.

On observe qu'avec le faible niveau de réponses négatives sur l'efficacité de l'action, ce qui caractérise le plus cette catégorie d'enquêtés est la proportion de ceux qui répondent « *ne sait pas* », soit près de 45 %. Elle est plus de 2 fois supérieure à celle qui est mesurée auprès des autres personnes ayant répondu à la question sur la présence.

On n'inclut pas dans cette comparaison les personnes qui ont déclaré « *Ne sait pas* » à propos de la présence. Près de 80 % d'entre eux ont fourni la même réponse à la question suivante sur l'efficacité.

Il est possible que la question de contrôle, qui apparaît dans les conditions évoquées ci-dessus à la suite de la réponse « inexistante alors qu'elle n'est pas nécessaire » sur la présence, ait eu un impact sur la fréquence mesurée de la réponse « ne sait pas » sur l'efficacité.

Tableau Z. Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon les réponses à la question d'opinion sur la présence.

Enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 % en données pondérées	Opinion sur l'action de la police ou de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village					
	Toute Opinion sur l'action	Action déclarée « Efficace » ou « Très efficace »	Dont Action déclarée « Très efficace »	Action déclarée « Peu efficace » ou « Pas efficace du tout »	Dont Action déclarée « Pas efficace du tout »	Ne sait pas
Toute opinion sur la présence	100,0	46,5	3,4	27,7	7,9	25,8
Présence jugée « insuffisante »	100,0	26,5	1,2	56,1	13,8	17,4
Présence jugée « inexistante alors qu'elle serait nécessaire »	100,0	15,6	0,8	66,7	30,4	17,7
Présence jugée « inexistante, mais qu'elle n'est pas nécessaire »	100,0	50,2	5,2	4,9	1,5	44,9
Présence jugée « suffisante »	100,0	65,1	4,5	14,6	2,2	20,2
Présence jugée « excessive »	100,0	37,8	5,8	45,4	19,5	16,7
Ne sait pas	100,0	12,2	0,6	8,7	2,1	79,2

ZOOM SUR...

Les personnes qui ont émis une opinion négative sur la présence de la police ou de la gendarmerie dans le quartier ou le village, la jugeant excessive ou insuffisante, sont celles qui ont le plus souvent un avis sur l'efficacité de l'action. La part des réponses « *ne sait pas* » est inférieure à 18 % et se situe même à 16,7 % pour les personnes déclarant la présence « *excessive* ».

Ces dernières considèrent à 45,4 % que l'action de la police et de la gendarmerie est « *peu ou pas efficace du tout* ». C'est une part supérieure à celle de l'opinion « *efficace ou très efficace* », soit 37,8 %, mais d'un ordre de grandeur relativement proche lorsqu'on compare ces deux taux à ceux observés auprès des personnes qui déclarent la présence « *insuffisante* ».

En effet, parmi les personnes qui jugent la présence « *insuffisante* », la part des opinions « *peu ou pas efficace du tout* » à propos de l'action de la police et de la gendarmerie, soit 56,1 %, est plus de 2 fois supérieures à celle que de personnes qui la déclarent « *efficace ou très efficace* », soit 26,5 %.

C'est un profil de réponse différent sur l'efficacité en comparaison de celui des personnes qui jugent la présence « *excessive* ».

Les deux tiers des personnes qui considèrent la présence de la police ou de la gendarmerie comme « *inexistante alors qu'elle serait nécessaire* », déclarent de leur action qu'elle est « *peu ou pas efficace du tout* » avec une part de plus de 30 % pour la modalité de réponse « *pas efficace du tout* ».

C'est un profil de réponse sur l'efficacité d'une structure comparable à celui qu'on observe pour la présence « *insuffisante* », avec des écarts cependant encore plus marqués entre réponses positives et négatives. Moins de 16 % des personnes déclarant la présence « *inexistante alors qu'elle serait nécessaire* » jugent l'action « *efficace ou très efficace* ».

Entre l'opinion la plus positive sur la présence, « *suffisante* », et la plus négative, « *inexistante alors qu'elle serait nécessaire* », on trouve un élément de profil commun à la question sur l'efficacité : les opinions du même type, « *efficace ou très efficace* » pour la première et « *peu ou pas efficace du tout* » pour la seconde, sont citées par plus de 65 % d'entre eux et leurs opposées par environ 15 %.

Les concepteurs de l'enquête ont souvent été interrogés par les enquêteurs de l'INSEE sur le caractère « *redondant* » des deux questions sur la présence et l'action de la police dans le quartier ou le village posées à la suite l'une de l'autre, ou au minimum sur l'impression de redite lorsqu'on aborde la question sur l'efficacité alors qu'on vient de demander l'opinion de l'enquêté sur la présence.

Les parts qui viennent d'être présentées montrent que, pour les modalités de réponse « *présence suffisante* » ou « *inexistante alors qu'elle serait nécessaire* », les opinions sur l'efficacité sont 2 fois sur 3 dans la même tonalité. On peut donc aussi dire que dans un tiers des cas, l'opinion sur l'efficacité diffère, notamment en raison des réponses « *Ne sait pas* ». Y compris pour les modalités de réponses sur la présence qui peuvent susciter le plus souvent un sentiment de redondance, celle-ci n'est pas systématique.

On doit aussi sans doute remettre en cause l'idée selon laquelle qu'une réponse positive ou négative aux 2 questions est redondante sur le fond. Elle apparaît comme telle lors de l'entretien avec l'enquêté mais il n'y a pas d'équivalence entre trouver la présence suffisante et l'action efficace ou inversement.

Cette absence de redondance apparaît nettement à travers les réponses sur l'efficacité des personnes ayant jugé la présence « *excessive* » ou « *inexistante alors qu'elle serait nécessaire* ». Elles se répartissent de façon assez comparable sur 2 modalités distinctes, « *Efficace/Peu efficace* » pour la présence excessive, et « *Efficace/Ne sait pas* » pour la présence « *inexistante alors qu'elle serait nécessaire* ». Pour ces 2 modalités spécifiques à la question sur la présence, aucune réponse sur l'efficacité n'atteint une part très supérieure à 50 %.

LA MESURE DE LA VICTIMATION ET DES OPINIONS SUR LA SÉCURITÉ À PARTIR DU DISPOSITIF D'ENQUÊTES ANNUELLES « CADRE DE VIE ET SÉCURITÉ » INSEE-ONDRP

Entre janvier et avril 2011, le réseau d'enquêtes auprès des ménages (*voir définitions*) de l'INSEE, formés d'enquêteurs et de gestionnaires d'enquête, a conduit la collecte de la 5^e enquête annuelle « Cadre de vie et sécurité ». On désigne par ce nom le dispositif d'enquêtes nationales de victimation que l'INSEE et l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) ont lancé en 2007.

Une enquête « en population générale »

Ce dispositif se compose de trois questionnaires appelés dans l'ordre chronologique de leur passation : questionnaire « ménage », questionnaire individuel et questionnaire auto administré.

Le terme de « ménage » est un concept statistique qui désigne, selon la définition générale que propose l'INSEE (*voir Annexe 1*), « l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté ». L'INSEE ajoute qu'un ménage « peut être composé d'une seule personne ».

Le logement est l'unité statistique à partir de laquelle l'INSEE effectue le tirage au sort de l'échantillon de ses enquêtes auprès des ménages. Cela a une première conséquence pratique : l'échantillon est nécessairement composé de ménages et, au sein de ceux-ci, de personnes qui habitent dans un logement. On dit qu'il s'agit d'enquête en « population générale » ou auprès des ménages « ordinaires ».

Les personnes qui n'habitent pas dans un logement et qui ne peuvent donc pas être interrogées dans une enquête en population générale sont, par exemple, les personnes qui vivent dans une institution sociale ou médico-sociale du fait, entre autres, de leur handicap ou de leur âge.

Lors des enquêtes de recensement que mène l'INSEE, l'ensemble des personnes habitants la France sont recensées, qu'elles appartiennent à un ménage ordinaire ou non.

Le recensement de la population appartenant à un ménage ordinaire s'effectue en deux temps, car, avant de remettre aux habitants du logement le questionnaire à remplir, il faut procéder au recensement des logements eux-mêmes.

Cette étape initiale permet à l'INSEE de constituer une « base de sondage » pour ses enquêtes en population générale. Ce terme technique désigne la liste à partir de laquelle on effectue le tirage au sort des logements qui seront enquêtés.

L'existence d'une base de sondage, celle constituée des adresses des logements, permet de procéder à un tirage aléatoire des logements qui constituent l'échantillon. Comme pour tout sondage, l'objectif est de constituer un échantillon représentatif de la population qu'on souhaite interroger. Dans cette perspective, le choix par tirage au sort est le meilleur moyen de limiter les biais de sélection.

Mode de tirage de l'échantillon et calcul de précision

Le tirage au sort sans remise d'un échantillon dans une population est appelé « tirage aléatoire simple ». Ce mode de tirage permet un calcul relativement accessible de la précision des statistiques pouvant être extraites à partir des réponses de l'échantillon.

Ce calcul est rendu possible par une propriété des tirages aléatoires simples. La théorie statistique permet d'établir que la répartition de l'ensemble des valeurs pouvant être obtenues par interrogation d'échantillons ainsi tirés au sort suit une fonction mathématique appelée « loi normale » qui est définie par deux paramètres.

DÉVELOPPEMENTS SUR...

Le premier paramètre de cette loi est la valeur qu'on obtiendrait par l'interrogation exhaustive de toute la population, c'est donc celle qu'on tente d'estimer à partir de la valeur collectée auprès de l'échantillon interrogé.

Le second paramètre, appelé variance, permet d'associer à toute valeur plus ou moins proche de la valeur mesurée, une probabilité d'être la valeur qu'on cherche à estimer. Tout comme cette dernière, c'est une inconnue. On l'estime avec la variance de l'échantillon, une grandeur qui dépend de la valeur mesurée et de la taille de l'échantillon.

Muni de la valeur mesurée et de l'estimation de la variance, on peut dans le cadre d'un tirage aléatoire simple et au regard de la fonction de répartition de la loi normale, définir un intervalle au sein duquel la valeur qu'on cherche à estimer à une certaine probabilité de se trouver. Cette probabilité, appelée « seuil », est habituellement fixée à 95 % et l'intervalle obtenu est dit de « confiance ».

On peut assimiler le rayon de l'intervalle (*la différence entre la valeur centrale de l'intervalle et l'une de ses bornes*³⁴) de confiance à 95 % au degré de précision de l'enquête, ou à sa marge d'erreur.

Au sens strict, l'échantillon des enquêtes « ménages » de l'INSEE ne correspond pas à un tirage aléatoire simple, car, pour des raisons de coût de déplacement des enquêteurs de l'INSEE, les zones géographiques au sein desquelles les logements sont tirés ont, elles-mêmes, été tirées au sort précédemment. On les appelle des unités primaires. On dit qu'il s'agit d'un tirage aléatoire à plusieurs degrés.

Le nombre de logements qui est tiré au sort dépend par ailleurs de données statistiques de référence issues des enquêtes de recensement. On détermine à partir du nombre de logements se trouvant dans différentes strates, définies par la région et le type de commune³⁵, un nombre proportionnel de logements devant être tiré lors de la constitution de l'échantillon. On dit d'un tel tirage qu'il est stratifié.

Cela assure la présence de tous les types de logements au sein de l'échantillon, ceux qui sont isolés dans des zones les plus rurales comme ceux qui se trouvent dans les quartiers urbains les plus denses.

Si le tirage des échantillons des enquêtes auprès des ménages de l'INSEE est aléatoire, il n'est donc pas « simple ». Pour appliquer les formules permettant de définir les intervalles de confiance autour des valeurs mesurées lors de ces enquêtes, en particulier pour ceux des enquêtes « Cadre de vie et sécurité », on considère qu'on peut cependant l'assimiler à un tirage aléatoire simple.

Ce choix repose sur l'hypothèse, que l'ONDRP émet sous le contrôle de l'INSEE, qu'un calcul de précision adapté au mode de tirage effectif de l'échantillon, à plusieurs degrés, stratifié, ne fournirait pas des valeurs très différentes que celles qu'on obtient à partir des formules applicables pour un tirage aléatoire simple.

L'une de ces formules permet de procéder à des tests statistiques entre différentes valeurs mesurées à partir des échantillons interrogés. On peut par exemple comparer des valeurs obtenues lors d'enquêtes annuelles successives.

Selon un risque d'erreur exprimé en pourcentage devant être fixé à l'avance, on dira qu'une valeur est significativement supérieure (ou inférieure) à une autre, si, au regard du résultat du test statistique valable pour les sondages aléatoires simples, on peut rejeter l'hypothèse que les deux valeurs comparées sont égales avec une probabilité de se tromper inférieure au seuil fixé.

Collecte sur le terrain, « en face-à-face »

On appelle « protocole » de l'enquête, l'ensemble des règles qui régissent son déroulement. Il se décline en plusieurs éléments, qui sont, outre la population enquêtée et le mode de tirage de l'échantillon (*voir ci-dessus*), les formations, les étapes de collecte précédant l'interrogation, le questionnaire ou encore son mode de passation.

La collecte de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » dure environ 3 mois, de la mi-janvier à la mi-avril. Les gestionnaires d'enquête des directions régionales de l'INSEE suivent une formation dispensée par les concepteurs de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » à la fin du mois de novembre précédant la collecte. En décembre et début janvier, ils forment à leur tour les enquêteurs de l'INSEE, juste avant le début du travail sur le terrain.

••• (34) Par exemple, le rayon de l'intervalle [4,2 ; 4,8] est 0,3, sachant que sa valeur centrale est 4,5.

(35) On distingue les communes rurales de celles appartenant à une unité urbaine (*voir définitions*), ces dernières étant différenciées par la taille de l'unité urbaine à laquelle elles appartiennent.

DÉVELOPPEMENTS SUR...

Les formations sont l'occasion de présenter les objectifs de l'enquête, son questionnaire et tout ce qui est spécifique à son protocole par rapport aux autres enquêtes auprès des ménages. On peut dire à ce propos que l'enquête « Cadre de vie et sécurité » se déroule de façon très « classique », à l'exception d'une phase qui intervient en fin d'entretien.

Ainsi, la première étape de la collecte consiste à essayer de joindre le, ou éventuellement les ménages, de chaque logement tiré au sort (voir définition du terme « ménage »). Lorsqu'un contact est établi, par téléphone ou en sonnant à la porte du logement, l'enquêteur convient d'un rendez-vous avec la ou les personnes devant être interrogées.

L'enquêteur de l'INSEE est équipé d'un ordinateur portable qui contient le questionnaire sous la forme d'une application qui permet de faire défiler les questions et d'enregistrer les réponses. Il s'agit d'un mode de passation désignée par l'acronyme CAPI pour « collecte assistée par informatique ».

Une source d'informations souvent incontournable, mais aussi fragile

L'entretien entre l'enquêteur et l'enquêté permet au premier de formuler oralement les questions et au second d'y répondre, selon des modalités qui lui sont fournies, ou par un petit texte lorsqu'il s'agit d'une question sans modalité, pour laquelle on souhaite saisir les mots qu'emploie l'enquêté pour répondre.

L'interprétation des statistiques extraites d'une enquête « en face-à-face » doit toujours se faire en conservant à l'esprit la nature de l'échange qui a permis leur collecte. Formellement, ce dont on dispose est une réponse à une question, le plus souvent choisie parmi un nombre limité de modalités parmi lesquelles l'enquêté doit choisir, sachant que selon le cas, la réponse « ne sait pas » figure parmi les modalités prévues.

La réponse qu'on obtient est non seulement influencée par la formulation de la question, les modalités de réponse, mais aussi par la personnalité de l'enquêté ou par le contexte dans lequel se déroule l'entretien.

Ce mode de collecte d'information est d'une nature très différente de tout enregistrement administratif, soit dans le domaine de la victimation, des plaintes enregistrées par la police ou la gendarmerie. Il n'existe donc pas de nécessité pour que deux sources de nature si différente fournissent des données en cohérence les unes avec les autres, même si elles abordent le même sujet.

Ce qui fait la fragilité des enquêtes, le caractère déclaratif des réponses collectées suite aux questions posées, est aussi leur principal atout : elles sont obtenues directement auprès de la population ce qui rend accessibles des informations qui ne pourraient pas l'être autrement.

A priori, on ne peut pas affirmer qu'une question sera utile à la mesure du phénomène auquel elle se rapporte. Si, après une ou plusieurs enquêtes, il apparaît que c'est le cas, la question peut alors fortement contribuer à la connaissance du phénomène. On doit accepter l'idée que rien ne permet de s'en assurer à 100 % à l'avance, y compris les nombreux tests auxquels on procède lors de la conception du questionnaire.

De plus, pour une enquête annuelle, chaque nouvelle collecte est une remise en cause, en raison de très grand nombre de paramètres qui entre en jeu et donc de l'incertitude qui accompagne toujours le processus.

Même lorsque le protocole d'une enquête est invariant, il existe toujours des évolutions qui peuvent peser sur la continuité des résultats collectés. Cela peut concerner le comportement moyen des enquêtés, plus ou moins enclin à accueillir un enquêteur chez eux et à répondre aux questions posées, ou le fonctionnement de l'INSEE, par exemple à l'occasion d'un changement dans ses bases de tirage au sort de logements.

C'est pourquoi l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales aborde avec une grande prudence les résultats des enquêtes « Cadre de vie et sécurité ». On peut même dire que l'expérience acquise lors de la préparation et lors du déroulement de la première enquête annuelle, celle de 2007, n'a fait que renforcer cette propension à la prudence.

En conséquence, la présentation et l'interprétation des résultats de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » s'effectuent en tentant de tenir compte de toutes ses limites. Cela ne l'empêche pas d'avoir déjà fourni, et de fournir à nouveau de nombreuses informations inédites, dont la diffusion est précisément conditionnée à leur solidité ou à leur robustesse pour employer un terme plus statistique.

Un questionnement à deux niveaux

La passation du questionnaire de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » comprend différentes étapes dont une première partie au cours de laquelle le ménage est interrogé. Formellement c'est une ou plusieurs personnes du ménage qui sont interrogées, mais l'entité à laquelle se rapportera leur réponse est le ménage.

L'enquêteur de l'INSEE soumet les questions de niveau « ménage » à une personne appelée « meilleur informateur ménage ». Elle est choisie parmi les personnes présentes lors du passage de l'enquêteur de l'INSEE. Dans le cas général, il s'agit soit de la personne de référence du ménage (*voir définitions*) ou soit de son conjoint. Il est aussi possible que la personne de référence du ménage et son conjoint répondent ensemble au questionnaire « ménage ».

Dans chaque ménage répondant, une personne de 14 ans ou plus est tirée au sort (*si besoin est*³⁶) pour répondre au questionnaire individuel de l'enquête « Cadre de vie et sécurité ».

Il peut arriver que la personne tirée au sort ne soit pas présente lorsque l'enquêteur termine la passation du questionnaire « ménage ». Dans ce cas, l'enquêteur prend rendez-vous pour une deuxième visite. Lorsque celle-ci ne peut avoir lieu, et plus généralement lorsque le questionnaire individuel n'est pas complété entièrement alors que le questionnaire « ménage » l'a été, si par exemple la personne interrogée a interrompu le questionnement avant sa fin, on dispose de données de niveau « ménage », mais pas de données individuelles.

L'INSEE et l'ONDRP n'exploitent pas les questionnaires « ménage » pour lesquels on ne dispose pas de la partie individuelle. Cela a comme conséquence pratique que l'échantillon de chaque enquête annuelle « Cadre de vie et sécurité » comprend le même nombre de ménages et de personnes de 14 ans et plus interrogés (Tableau D1).

Ce choix permet de ne pas avoir à créer en plus de la base de données « ménage » qui sert de référence pour le calcul des statistiques « ménages », une autre base, celles des ménages pour lesquels on dispose d'un questionnaire individuel. On prend cette dernière comme référence unique, ce qui évite de rendre plus complexe le dispositif. L'INSEE a vérifié que ce choix a peu de conséquences sur les statistiques diffusées.

Tableau D1. Le nombre de ménages et de personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011.

Enquête « Cadre de vie et sécurité »	Échantillon cumulé des 5 enquêtes	Enquête 2007	Enquête 2008	Enquête 2009	Enquête 2010	Enquête 2011
<i>Nombre brut</i>						
Nombre de ménages interrogés	85 271	17 496	17 176	17 123	16 518	16 958
Nombre pondéré de ménages	-	26 426 000	26 736 000	27 255 000	27 425 000	27 548 000
Poids ménage moyen	1 588	1 510	1 557	1 592	1 660	1 624
Nombre de personnes de 14 ans et plus interrogées	85 271	17 496	17 176	17 123	16 518	16 958
Nombre pondéré de personnes de 14 ans et plus	-	50 336 000	50 372 000	50 755 000	50 577 000	50 859 000
Poids individuel moyen	2 966	2 877	2 933	2 964	3 062	2 999

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

••• (36) Cela n'est pas nécessaire si le ménage ne comprend qu'une personne de 14 ans et plus.

DÉVELOPPEMENTS SUR...

Lors de l'enquête la plus récente, celle dont la collecte a eu lieu début 2011, 16 958 ménages et personnes de 14 ans et plus ont répondu au questionnaire en face-à-face de l'enquête « Cadre de vie et sécurité ».

Au cours des quatre enquêtes annuelles précédentes, cette taille d'échantillon avait varié de près de 17 500 en 2007 à un peu plus de 16 500 en 2010. À ce jour, 85 271 ménages et personnes de 14 ans et plus ont répondu aux enquêtes « Cadre de vie et sécurité », soit en moyenne des échantillons annuels d'un peu plus de 17 000 unités.

Données pondérées et échantillons cumulés

Ces effectifs de ménages ou de personnes de 14 ans et plus sont appelés des données brutes. Ce ne sont pas des données de ce type qui fournissent les résultats extraits des enquêtes « Cadre de vie et sécurité ». On exploite des données dites pondérées.

L'échantillon de ménage et celui des personnes de 14 ans et plus ont été tirés dans deux populations, les ménages et les personnes de 14 ans et plus de la France métropolitaine. L'INSEE peut estimer la taille de ces populations ainsi que certaines de leurs caractéristiques à l'aide de ses enquêtes sur échantillon de grande taille, les enquêtes annuelles de recensement ou l'enquête emploi.

On affecte une contribution numérique, un poids, à chaque ménage et à chaque personne de 14 ans et plus de l'échantillon afin que la somme des poids de chaque ménage ou chaque personne de 14 ans et plus correspondent à la taille de la population au sein de laquelle chacun des échantillons a été tiré.

L'INSEE a estimé qu'en 2011, la France métropolitaine comptait un peu plus de 27,5 millions de ménages et, de ce fait, le poids moyen de chacun des 16 958 ménages interrogés se situe à 1 624. La réponse d'un ménage compte en moyenne pour 1 624 ménages dans la population des ménages de la France métropolitaine.

De même, le nombre de personnes de 14 ans et plus a été évalué à un peu moins de 57,9 millions en 2011, de telle sorte que le poids moyen des personnes formant l'échantillon de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2011 s'établit à 2 999.

Si tous les ménages et toutes les personnes de 14 ans et plus avaient la même probabilité d'être tirés au sort puis de répondre à l'enquête, leur poids au sein de l'échantillon serait égal aux valeurs moyennes citées. L'échantillon constitué lors de l'enquête aurait la même composition que la population de référence.

Comme ce n'est pas le cas, notamment en raison d'une fréquence de réponse qui varie selon le profil des enquêtés, le poids de chaque ménage et de chaque personne de 14 ans et plus dépend de ses caractéristiques.

Lors de la collecte, il existe, par exemple, des populations qui sont particulièrement difficiles à joindre, car elles sont peu souvent à leur domicile. Elles sont alors moins présentes au sein de l'échantillon en comparaison de leur part au sein de la population prise comme référence par l'INSEE.

La pondération de l'échantillon aura pour effet d'affecter un poids supérieur à la moyenne à toutes les populations qui, en fonction d'une liste de variables décidées au préalable, sont sous représentées au sein de celui-ci.

À l'inverse, les populations qui sont sur représentées au sein de l'échantillon par rapport à la référence se voient affecter une contribution numérique inférieure à la moyenne.

Dans l'enquête « Cadre de vie et sécurité », cela concerne tout particulièrement les personnes habitants en Zones urbaines sensibles (les ZUS), car lors du tirage de l'échantillon des enquêtes annuelles, une extension spécifique à ces territoires est ajoutée.

Elle est financée par l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS) du secrétariat général du Comité interministériel des villes. On dispose ainsi pour ce type de territoire, d'un échantillon dont la taille est supérieure à ce qu'il représente au sein de la population.

Comme cela a été évoqué précédemment, la taille de l'échantillon entre dans le calcul de la précision des données. Lorsqu'on l'augmente, on bénéficie de données plus précises.

Plus généralement, la taille de l'échantillon est un facteur qui intervient à chaque étape de l'interprétation des statistiques extraites des enquêtes. Lorsqu'elle est faible, les possibilités d'analyse peuvent être très réduites, voire impossibles à mettre en œuvre.

DÉVELOPPEMENTS SUR...

Une solution pour étudier à un niveau fin les réponses collectées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » consiste alors à cumuler les résultats de toutes les enquêtes annuelles disponibles pour former un échantillon de taille bien supérieur à celui de chaque enquête prise séparément.

La majeure partie du présent « Grand Angle » s'inscrit dans cette démarche et repose sur l'exploitation des réponses de deux échantillons cumulés composés de plus de 85 000 ménages ou personnes de 14 ans et plus.

La collecte des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011 dont les échantillons sont ainsi cumulés, s'est déroulée de janvier 2007 à avril 2011, soit sur un peu plus de 4 ans. Il s'agit d'une période de temps qui ne pourra pas s'étendre sans limites. On peut, par exemple, considérer des réponses qui seraient distantes de 5 ans ou de 6 ans ne pourraient pas être regroupées au sein d'un échantillon commun.

Il n'existe pas de règles générales en la matière, tout dépend du type de questions étudiées, et en particulier de la stabilité des données collectées dans le temps.

Le questionnaire individuel

Les questions de niveau « ménage » précèdent, selon le protocole des enquêtes « Cadre de vie et sécurité », les questions qui sont posées aux personnes de 14 ans et plus. Les questions « ménage » qui sont exploitées dans le présent article ne seront pas présentées en premier, soit dans l'ordre chronologique du questionnaire. Elles sont introduites dans la dernière partie du texte principal parmi d'autres facteurs pouvant avoir un impact sur les réponses à la question d'opinion sur l'efficacité de la police et de la gendarmerie dans le quartier ou le village qui se trouve dans le questionnaire individuel.

Les personnes de 14 ans et plus qui répondent au questionnaire individuel de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » sont interrogées dans 2 sections distinctes du questionnaire à propos de la sécurité dans leur quartier ou leur village, ce qu'on appelle leur « cadre de vie ». Les sections correspondantes sont intitulées respectivement « Insécurité et opinion sur le quartier » et « Cadre de vie et sécurité » (Image 1).

Image 1. Sommaire du questionnaire individuel des enquêtes « Cadre de vie et sécurité ».

Questionnaire individuel	
SECTION : INSÉCURITÉ ET OPINION SUR LE QUARTIER.....	5
SECTION : RECENSEMENT DES FAITS SUBIS.....	9
Module de victimation pour un vol (ou une tentative de vol) avec violences ou menaces	12
Module de victimation pour un vol (ou tentative de vol) sans violences, ni menaces	28
Module de victimation pour une violence physique.....	38
Module de victimation pour un acte de menaces (hors vol, hors violence).....	53
Module de victimation pour injures, insultes (hors vol, violence, menaces).....	67
SECTION SÉRIES.....	81
Module « Téléphone portable ».....	82
SECTION « CADRE DE VIE ET SÉCURITÉ ».....	84
SECTION « TRANSPORTS ».....	88

Source : INSEE

La première section comprend les questions sur la fréquence du sentiment d'insécurité au domicile ou dans le quartier dont l'ONDRP suit les évolutions conjoncturelles dans son rapport annuel [1].

Elle est suivie des sections de l'enquête consacrées à la victimation personnelle. Les personnes de 14 ans et plus sont interrogées sur les vols avec (ou sans) violences ou menaces et sur les atteintes de type violences physiques, menaces ou injures (hors ménage) dont elles ont pu avoir été victimes au cours des 2 années civiles précédant l'enquête.

DÉVELOPPEMENTS SUR...

Il s'agit des années 2009-2010 pour les personnes qui ont été interrogées en 2011, ou, par exemple, de 2005-2006 pour celles qui l'ont été en 2007. On appelle ces 2 années la période de référence de l'enquête.

Dans son rapport annuel, l'ONDRP étudie les variations dans le temps des proportions de personnes de 14 ans et plus qui se déclarent victimes d'atteintes personnelles au cours de l'année civile précédant l'enquête, soit sur l'année la plus récente de la période de référence [1].

Après les questions de victimation, on revient sur la sécurité dans le cadre de vie dans une section qui a été conçue en 2004 et 2005 par l'INSEE et l'ONDRP et dont le nom, « Cadre de vie et sécurité » a, par la suite, donné son nom au dispositif d'enquêtes annuelles lancé en 2007.

Certaines questions de cette section, celles sur les phénomènes liés à la drogue dans le cadre de vie, ont été exploitées dans un précédent Grand Angle, paru en novembre 2010 [7].

Elle commence par 3 questions reprises du questionnaire de l'enquête de l'INSEE intitulée « Vie de quartier » dont la collecte a eu lieu en 2001. Il s'agit de questions d'opinion sur le quartier dont l'une porte sur son caractère « sûr ».

Les 3 questions suivantes ont été rédigées lors de la conception de la section « Cadre de vie et sécurité ». Il s'agissait alors de mesurer ce qui pouvait faire renoncer une personne à sortir de chez elle pour des raisons de sécurité. Elles font partie des questions inédites à ce jour dans les travaux de l'ONDRP.

Jusqu'à aujourd'hui, c'était aussi le cas des 2 questions sur la police et la gendarmerie de la section « Cadre de vie et sécurité » dont la rédaction date de la même époque, les années 2004 jusqu'à 2006, puisqu'à la suite des tests de préparation de l'enquête de 2007 dont les derniers ont eu lieu en 2006, les formulations des questions pouvaient être modifiées.

Il est légitime d'interpréter le calendrier de publication des études sur les différentes parties du questionnaire de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » comme étant la traduction de l'intérêt et de la priorité que l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales accorde aux différentes thématiques.

La victimation est très largement exploitée dans des perspectives différentes: analyses conjoncturelles, études structurelles sur le profil des victimes ou sur la nature des atteintes subies (*dont le profil des auteurs décrits par les victimes, voir Grand Angle 27*), leurs suites ou leurs conséquences.

Les deux questions sur le sentiment d'insécurité dans le quartier ou au domicile figurent aussi, comme on l'a vu, parmi celles dont les variations sont présentées et commentées dans rapport annuel de l'ONDRP.

Il existe de nombreuses questions qui ne sont pas traitées dans des publications régulières de l'ONDRP et qui peuvent faire l'objet d'un article thématique comme ceux cités sur les cambriolages de la résidence principale [3], les violences physiques ou sexuelles au sein du ménage [2] ou les problèmes de drogue dans le quartier [7].

Questions sur des événements, des situations ou questions d'opinion

On peut distinguer les questions posées selon le type d'informations auxquelles elles se rapportent. S'il s'agit d'une question sur un événement, une atteinte dont on a été la victime, le témoin ou dont on a appris qu'elle s'est produite au cours d'une période de temps donnée, ou d'une question sur une situation concrète, par exemple l'état de la rue, de l'éclairage de proximité ou des immeubles environnants, on dira qu'elle est de nature « factuelle ».

Si l'information à laquelle une question factuelle fait référence est en théorie vérifiable, en pratique, l'enquêteur saisit une déclaration de l'enquêté, qui ne peut être remise en cause qu'en cas de contradiction. C'est pourquoi on doit insister sur le caractère subjectif de toutes les réponses obtenues, quel que soit le type de questions posées, factuelles ou autres.

Elles n'en diffèrent pas moins sur leurs objectifs: mesurer la fréquence d'un événement, l'existence d'une situation pour les questions factuelles, ou connaître une opinion ou la fréquence d'un sentiment pour les questions d'opinion.

Les questions factuelles sont formulées afin d'obtenir des réponses aussi homogènes que possible. Pour ce faire, on dispose de plusieurs outils comme la formulation des questions, les instructions de collecte les accompagnant ou les contrôles de cohérence.

Dans les questions d'opinion, on fait référence à la subjectivité de l'enquêté pour qu'il donne son avis personnel, sans pour autant être imprécis sur le thème de la question.

DÉVELOPPEMENTS SUR...

Deux questions sur les phénomènes de drogue dans le quartier ou le village fournissent, sur une même thématique, un exemple de questions factuelles : « Dans votre quartier (ou votre village), avez-vous observé vous-même des phénomènes de consommation ou de trafic de drogues au cours des 12 derniers mois ? » et de questions d'opinion : « Diriez-vous que, dans votre quartier (ou votre village), la présence de vendeurs, de consommateurs ou de déchets liés à la drogue est ? « Très gênante », « Gênante », « Peu gênante » ou « Pas du tout gênante ».

Afin d'améliorer les chances de collecter de l'information sur des faits et non des suppositions, voire des préjugés, la formulation de la question factuelle a été volontairement rendue restrictive comme on peut le voir à travers la formule : « Avez-vous observé vous-même... ». L'enquêté est ainsi incité à n'évoquer que des phénomènes dont il a été le témoin direct.

La question sur la gêne est une question d'opinion, car elle s'intéresse à ce que ressent l'enquêté. Ce sont ses modalités de réponse qui déterminent sa nature. Deux personnes différentes confrontées aux mêmes phénomènes peuvent fournir des réponses opposées, « Très gênante » et « Pas du tout gênante » par exemple.

Le souhait de mesurer un sentiment, une opinion personnelle à la suite des questions factuelles sur la fréquence des phénomènes et sur leur nature, ne signifie pas que la formulation de la question ne comprend pas une partie factuelle. À propos de la gêne, on cite les situations concrètes, « présence de vendeurs, de consommateurs ou de déchets liés à la drogue » pouvant l'avoir suscitée.

Jusqu'à présent, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales n'avait pas consacré un article à une question d'opinion, en dehors de celles sur le sentiment d'insécurité au domicile ou dans le quartier.

Après la publication du rapport annuel 2010, soit après 4 enquêtes annuelles « Cadre de vie et sécurité », l'observatoire s'est intéressé à différentes questions d'opinion du questionnaire individuel dont les deux questions d'opinion sur la présence et l'action de la police et la gendarmerie dans le cadre de vie.

Il est apparu que la question d'opinion sur l'action, ou plutôt sur l'efficacité de l'action de la police et de la gendarmerie permettait de mettre en œuvre une démarche statistique qui a vocation à être appliquée de façon élargie par la suite.

Il s'agit d'étudier l'effet de différents facteurs sur les opinions exprimées en matière de sécurité dans le cadre de vie. On cherche à savoir quel type de facteur a le plus d'impact, parmi ceux relatifs au profil de la personne interrogée, aux caractéristiques de son ménage ou de son lieu de résidence.

On ajoute à ces facteurs qui sont renseignés dans toute enquête auprès des ménages de l'INSEE, ceux spécifiques à l'enquête « Cadre de vie et sécurité » qu'on détermine à partir des réponses aux questions de type « factuel » qu'on trouve dans le questionnaire « ménage » ou le questionnaire « individuel », et en premier lieu aux questions sur la victimation.

Comme on peut le voir dans le « zoom sur », les modalités de réponse à la question sur la présence de la police et la gendarmerie la rendent plus difficile à appréhender dans cette perspective. Elles sont étudiées dans le présent article dans l'encadré cité, afin notamment de procéder à une analyse des réponses en matière d'efficacité relativement à celle sur la présence.

D'autres questions d'opinion sur la sécurité dans le quartier ou le village du questionnaire individuel de l'enquête « Cadre de vie et sécurité », à commencer par celle sur le sentiment d'insécurité dans le quartier ou le village, peuvent être appréhendées dans le cadre de la démarche appliquée dans le présent Grand Angle à la question sur l'efficacité de l'action de la police et de la gendarmerie. Des travaux de ce type qui s'inscriraient dans la continuité de celui-ci sont envisagés.

Le choix de la question sur l'efficacité de l'action de la police et de la gendarmerie dans le cadre de vie ne relève pas du hasard. Comme l'ONDRP l'explique depuis sa création, en statistique, pratiquer la transparence permet au lecteur de se faire une opinion sur les articles qui lui sont proposés.

La question d'opinion sur la sécurité dans le cadre de vie qui a été choisie permet de mettre en œuvre la démarche statistique décrite. C'était une condition nécessaire à son exploitation. Elle est traitée en premier, car son thème intéresse l'observatoire dans le cadre d'une réflexion sur la perception de l'action de la police et de la gendarmerie en général. L'ONDRP considère que cela peut apporter des informations utiles à ce sujet.

Il n'existe pas d'argument statistique justifiant l'ordre selon lequel l'ONDRP aborde les questions de l'enquête « Cadre de vie et sécurité », qui ne l'avaient pas été auparavant. L'intérêt de l'observatoire pour la question sur l'action de la police et de la gendarmerie doit cependant être mis en perspective. Il l'aborde après 5 enquêtes annuelles et après s'être intéressé à bien d'autres thématiques.

Questions à géométrie variable

Ce qu'on appelle formulation d'une question comprend la question elle-même, mais aussi ses modalités de réponses.

La question sur l'efficacité de l'action de la police et de la gendarmerie est précédée de la question sur la présence dont la formulation est la suivante : « *De la présence de la police ou de la gendarmerie dans votre quartier (ou votre village), vous diriez ?* » (Annexes 2, Image A1).

Elle comprend 6 modalités de réponse : « 1. *Qu'elle est suffisante* », « 2. *Qu'elle est excessive* », « 3. *Qu'elle est insuffisante* », « 4. *Qu'elle est inexistante alors qu'elle serait nécessaire* », « 5. *Qu'elle est inexistante, mais qu'elle n'est pas nécessaire* » et « 6. *Ne sait pas* ».

Les modalités ont été numérotées, car il est nécessaire de procéder ainsi pour expliquer dans quel ordre elles ont été soumises à l'enquêté. En effet, l'INSEE et l'ONDRP ont décidé que, pour ce type de questions d'opinion, il serait intéressant de ne pas décider à l'avance de l'ordre des modalités de réponse : sous réserve de cohérence entre les modalités, l'ordre est aléatoire.

Comme on peut le lire à travers les instructions suivantes livrées aux programmeurs de l'INSEE qui ont codé le questionnaire : « *Présentation aléatoire de l'ordre des modalités de réponse (six ordres de réponses possibles)* » (pour les ordres, voir Image A2).

Les six ordres proposés correspondent aux différentes façons de combiner les modalités en respectant une certaine gradation.

La complexité des modalités de réponse à la question sur la présence peut s'observer à travers le nombre d'ordres aléatoires envisagés, six alors que deux seulement sont proposés pour la question sur l'efficacité, qui est ainsi formulée « *De l'action de la police ou de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans votre quartier (ou votre village), vous diriez ?* »

Les modalités de réponse proposées sont selon l'ordre 1 :

Qu'elle est très efficace

Qu'elle est efficace

Qu'elle est peu efficace

Qu'elle n'est pas efficace du tout

Ne sait pas

et selon l'ordre 2 :

Qu'elle n'est pas efficace du tout

Qu'elle est peu efficace

Qu'elle est efficace

Qu'elle est très efficace

Ne sait pas

Pour cette question, on peut graduer les 4 premières modalités du plus efficace au moins efficace, avec la réponse « ne sait pas » en dernier. Pour la clarté de la présentation des modalités de réponses à l'enquêté, on considère que l'ordre de modalité doit respecter ce type de graduation. C'est pourquoi, 2 ordres sont envisagés : l'ordre 1 du plus efficace au moins efficace et l'ordre 2 qui est l'opposé.

Les 2 questions citées, sur la présence et l'action de la police et de la gendarmerie dans le cadre de vie, reviennent régulièrement dans les commentaires des enquêteurs de l'INSEE lors des bilans d'enquête conduits dans une direction régionale en avril ou mai suivant la collecte.

Le problème ne vient pas de l'ordre aléatoire qui est géré automatiquement par informatique, mais d'une part, de la difficulté pour certaines personnes à y répondre, et d'autre part, en raison de l'apparente contradiction entre les réponses aux deux questions, dont on rappelle qu'elles sont posées l'une à la suite de l'autre.

Comme on peut le voir dans le présent article, la réponse « Ne sait pas » à la question sur l'efficacité est une modalité qui a toute sa signification et qui ne doit pas être considérée comme une absence de réponse. On explique aux enquêteurs de l'INSEE que dans ce cas, la forte proportion de « Ne sait pas » n'entrave pas l'étude (ce qui ne serait pas le cas sur une question de victimation par exemple).

À la suite des remarques des enquêteurs, un avertissement (« *contrôle mou* » en langage de codage de questionnaire) apparaît si l'enquêté dit que la « présence de la police n'est pas nécessaire » dans son quartier ou son village et qu'il juge son action peu ou pas efficace du tout.

DÉVELOPPEMENTS SUR...

Cependant, y compris dans ce cas, il est possible de trouver une cohérence à ces 2 réponses : le problème de sécurité dans le quartier ou le village pour lequel la police ou la gendarmerie sont jugées peu ou pas efficace n'est pas nécessairement en rapport avec leur présence physique dans ce dernier. On peut prendre l'exemple d'un problème de voisinage dans un village, ou en tout cas de quelque chose considéré comme telle par l'enquêté, pour lequel il a déposé une plainte qui aurait été sans effet.

Il n'existe pas de relation de cohérence qui détermine les réponses à la question sur l'efficacité de l'action en fonction de celles sur la présence. Les éventuels liens qui peuvent exister, et qui sont donc libres sont précisément l'objet du « Zoom sur ».

Le choix d'un ordre aléatoire des modalités de réponse reposait sur l'influence potentielle d'un ordre fixe sur les réponses collectées. On peut aujourd'hui, pour la question sur l'efficacité de l'action de la police ou de la gendarmerie, vérifier à partir des réponses fournies par plus de 85 000 personnes de 14 ans et plus interrogées de janvier 2007 à avril 2011 si cette influence existe.

Près de 42 800 personnes se sont vu proposer les modalités de réponse dans l'ordre 1 et 45 501 dans l'ordre 2 (tableau D2), soit respectivement 50,2 % et 49,8 % des personnes interrogées en données brutes et 50,1 % et 49,9 % en données pondérées. Au sein de l'échantillon cumulé sur les 5 enquêtes dont les réponses sont exploitées dans le présent article, les répondants selon les 2 ordres de modalité de réponse sont présents de façon quasiment égale.

Tableau D2. Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon l'ordre des modalités de réponse.

Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011			
Opinion sur l'action de la police ou de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village	Ordre aléatoire des modalités de réponse		
	Tout ordre aléatoire	Ordre 1 « Très efficace », « Efficace », « Peu efficace », « Pas efficace du tout » et « Ne sait pas »	Ordre 2 « Pas efficace du tout », « Peu efficace », « Efficace », « Très efficace » et « Ne sait pas »
Nombres de personnes interrogées (données brutes)	85 271	42 770	42 501
Répartition (% en données brutes)	100,0	50,2	49,8
Toute personne de 14 ans et plus (% en données pondérées)	100,0	100,0	100,0
Action déclarée « Efficace » ou « Très efficace »	46,5	47,4	45,6
<i>Dont</i>			
Action déclarée « Très efficace »	3,4	Modalité en 1 ^e Position 4,0	Modalité en 4 ^e Position 2,8
Action déclarée « Efficace »	43,1	Modalité en 2 ^e Position 43,4	Modalité en 3 ^e Position 42,8
« Action déclarée « Peu efficace » ou « Pas efficace du tout »	27,7	26,6	28,8
<i>Dont</i>			
Action déclarée « Peu efficace »	19,8	Modalité en 3 ^e Position 18,5	Modalité en 2 ^e Position 21,0
Action déclarée « Pas efficace du tout »	7,9	Modalité en 4 ^e Position 8,0	Modalité en 1 ^e Position 7,8
Ne sait pas	25,8	Modalité en 5 ^e Position 26,0	Modalité en 5 ^e Position 25,5

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

La comparaison des réponses à la question sur l'efficacité de l'action de la police ou de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon l'ordre des modalités de réponse montre que celui-ci a un impact très significatif au sens statistique du terme (voir définitions).

Environ 4 % des personnes de 14 ans et plus ont déclaré l'action « très efficace » quand cette modalité était en première position et 2,8 % lorsqu'elle était en 4^e. Inversement, 21 % des personnes ont jugé l'action « peu efficace » lorsque cette réponse apparaissait en 2^e position, soit 2,5 points de plus qu'en 3^e position (18,5 %). Les deux différences citées sont très significatives, c'est-à-dire qu'il est très peu probable qu'elle soit le résultat de l'aléa d'enquête.

DÉVELOPPEMENTS SUR...

L'impact de l'ordre des modalités est plus limité, tout en demeurant significatif, pour les réponses « efficace » et « ne sait pas ». En position 2, 43,4 % des personnes ont déclaré l'action « efficace » à comparer à 42,8 %, lorsque cette modalité se situe en position 3.

La place de la réponse « ne sait pas » ne varie pas, tout en restant en dernière position : 26 % des personnes l'ont citée selon l'ordre de réponse 1, et 25,5 % selon l'ordre 2.

Seule la modalité « pas efficace du tout » ne voit pas sa part au sein des réponses varier significativement selon l'ordre proposé : en position 1, 7,8 % des personnes l'ont choisie et 8 % en position 4.

Ces résultats permettent à l'ONDRP de rappeler à quel point les données collectées dans une enquête sont liées à l'outil de mesure, et, dans ce cas particulier, à l'ordre des modalités de réponses proposées. Cela souligne le caractère relatif des informations accessibles, qui à fonctionnement constant de l'outil de mesure sont instructives par les variations qu'elles révèlent dans le temps, dans l'espace ou selon tout autre critère.

Selon les années, la répartition des personnes de 14 ans et plus ayant répondu à la question sur l'efficacité selon l'ordre 1 ou 2 varie de quelques dixièmes de point : la part des personnes ayant répondu à la question dans l'ordre 1, qui en moyenne s'établit à 50,1 % en données pondérées, a été au plus bas lors de l'enquête de 2008, s'établissant à 49,4 %, et au plus haut l'année suivante, avec 50,7 %.

On vérifie que ces faibles variations n'ont pas d'impact sur l'étude en évolution des réponses des 14 ans et plus. Pour ce faire, on mesure, à partir des résultats obtenus pour chaque ordre de modalités, ce qu'auraient été les réponses de l'ensemble de l'échantillon si la répartition avait été égale (*part de 50 % pour les répondants de chaque ordre*). Cela ne modifie pas les taux observés, lorsque ceux-ci sont exprimés à une décimale près.

Les atteintes déclarées par les personnes de 14 ans et plus

La section « Recensement des faits subis » du questionnaire individuel de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » comprend les questions dites de victimation qui se rapportent à des atteintes personnelles, qui, dans l'ordre du questionnement, sont : les vols ou tentatives de vol personnels avec violences ou menaces ; les vols ou tentatives de vols personnels sans violence, ni menace ; les violences physiques hors vol, hors ménage et hors caractère sexuel ; les menaces hors vol, hors ménage et hors violences physiques ou sexuelles ; et les injures, en dehors de toutes les atteintes déjà citées.

Les vols ayant eu lieu dans le logement de l'enquêté ou ayant visé un véhicule, voiture ou deux-roues (y compris les vélos) du ménage sont abordés précédemment dans le questionnaire ménage.

Cela est rappelé à la personne de 14 ans et plus interrogée grâce à la phrase suivante, qui précède les questions de victimation sur les vols personnels : « *Tout d'abord, nous allons parler des éventuels vols que vous avez pu subir en excluant tout ce qui a pu se produire au cours d'un vol dans le logement ou d'un vol lié aux voitures ou aux deux-roues.* » (Voir Image A2 en annexe 2).

Après les vols personnels, on aborde trois atteintes dites « hors vol », ce qui signifie qu'une personne ayant subi des violences physiques, des menaces ou des injures lors d'un vol « ménage » ou d'un vol personnel ne doit pas le signaler à ce stade, mais devrait l'avoir déjà fait lors des questions précédentes.

Une autre exclusion intervient pour les atteintes personnelles hors vol à travers la mention « hors ménage ». Une atteinte hors ménage a pour auteur « une personne qui ne vit pas actuellement [au moment de l'enquête] dans le même logement que » l'enquêté.

Les atteintes de la part d'une personne vivant avec l'enquêté au moment de l'enquête ou les violences sexuelles ne sont pas abordées dans le questionnaire individuel, mais dans le questionnaire auto administré auquel répondent les personnes ayant entre 18 et 75 ans (voir [2]).

Une question de victimation comprend une période de référence, soit les 2 années civiles précédentes dans les enquêtes « Cadre de vie et sécurité », et la définition de l'atteinte considérée.

Pour les vols personnels avec violences ou menaces, la question posée en 2011 était : « *En 2009 ou 2010, avez-vous été personnellement victime d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences physiques ou menaces ?* »

Ou pour les violences physiques hors vol, hors ménage et hors caractère sexuel : « *En 2009 ou 2010, avez-vous été personnellement victime de violences physiques de la part d'une personne qui ne vit pas actuellement dans le même logement que vous ? (y compris de la part d'un ex-conjoint ou conjoint qui ne vit plus actuellement avec vous)* ».

On peut apporter des précisions sur la définition de l'atteinte en proposant des exemples à l'enquêté. Pour les vols avec violences ou menaces : « *Exemples : vol avec coups et blessures, vol à l'arraché de sac à main ou de téléphone portable, vol avec menaces verbales ou à l'aide d'une arme, racket ou tentative de racket* ».

DÉVELOPPEMENTS SUR...

Pour les violences physiques hors vol, hors ménage et hors caractère sexuel, en plus des exemples, on trouve des remarques en direction de l'enquêteur pour rappeler certains principes : « *Il peut s'agir de gifles, de coups, de blessures - exclure les violences à caractère sexuel – prendre conjoint au sens large : mari ou femme, concubin(e), compagnon ou compagne, petit(e) ami(e)* ».

Lorsqu'une personne répond positivement à l'une des questions de victimation, on cherche à savoir combien de vols, de tentatives de vol ou d'actes de type violences, menaces ou injures, elle a subi au cours de chaque année de la période de référence.

On appelle « dernière atteinte en date » pour chacune des 5 victimations personnelles, l'acte subi le plus récemment. Il est demandé à tout enquêté qui se déclare victime de décrire en détail cet acte. Les questions portent sur son déroulement, et notamment son contexte, sa nature, le type de préjudice subi, ainsi que ses suites et ses conséquences pour l'enquêté.

Le mode de questionnement sur le lieu de l'atteinte a été modifié en 2009. Il est cependant possible grâce aux questions posées en 2007 et 2008, ou grâce à celles qui ont été posées depuis, de savoir si le dernier acte en date a eu lieu dans le quartier ou le village de la personne interrogée (*Images A3a et A3b, annexe 2*).

La question de victimation permet de distinguer les personnes qui se déclarent victimes des autres au cours de la période de référence, et celle sur le lieu de l'atteinte permet de repérer parmi les victimes déclarées, celles pour lesquelles la dernière atteinte en date a eu lieu dans le quartier ou le village.

Lorsqu'on considère les cinq atteintes individuelles des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » comme un ensemble à propos duquel on souhaiterait disposer d'indicateur statistique, on ne rencontre pas de difficulté pour définir les personnes qui se déclarent victimes. Il s'agit de celles qui se déclarent victimes de l'une au moins des cinq atteintes au cours de la période de référence.

En revanche, on ne peut pas dire d'une personne victime d'un vol personnel, et dont le dernier vol personnel subi a eu lieu dans le quartier ou le village, que nécessairement la dernière atteinte en date a eu lieu dans le quartier ou le village. En effet, elle a pu avoir été victime d'un acte de violences, de menaces ou d'injures postérieur au vol qui ne s'est pas déroulé dans le quartier ou le village.

Les personnes qui se sont déclarées victimes d'une atteinte personnelle dans leur quartier ou leur village sont en fait celles qui ont été victimes dans leur quartier ou leur village lors de la dernière atteinte en date ou pour l'une au moins des atteintes personnelles. C'est ce qu'on appelle avoir été victime pour l'« une au moins des dernières atteintes en date ».

La formulation de la question sur la fréquence des phénomènes liés à la drogue dans le quartier ou le village est présentée à la suite de celle sur les lieux des victimations personnelles (*Image A4, annexe 2*).

Les atteintes déclarées par les ménages, les cambriolages dont le ménage a eu connaissance et la fréquence des actes de vandalisme dans le quartier ou le village

Le questionnaire « ménage » débute par une section consacrée au cadre de vie, au quartier ou au village. Elle est intitulée « le logement et son environnement » (*Image 2*).

Dans cette section, on trouve 2 questions sur la fréquence des actes de vandalisme dans le quartier « au cours des 12 derniers mois », soit lors des 12 mois précédant l'enquête. L'une se rapporte aux équipements collectifs et l'autre aux véhicules qui auraient « été détruits ou détériorés volontairement dans le quartier ou le village » (*Image A5, annexes 2*).

Lors du recensement des victimations de niveau ménage, on s'intéresse à des atteintes aux biens, vols ou actes de vandalisme, qui ont pu viser une résidence ou un véhicule du ménage au cours des 2 années civiles précédant l'enquête.

Les atteintes visant la résidence principale peuvent être des vols ou tentatives, dont ceux avec effraction sont appelés « cambriolages » (voir [3]), ou des actes de vandalisme.

Pour chaque type d'atteintes visant un véhicule du ménage, (vols ou tentatives de vol de voiture, vols ou tentatives de vol d'objets dans ou sur la voiture, vols ou tentatives de vols de deux-roues à moteur, vols ou tentatives de vol de vélo ou actes de vandalisme contre la voiture), la description détaillée de la dernière atteinte en date permet de demander au ménage se déclarant victime si elle a eu lieu ou non dans le quartier ou le village.

DÉVELOPPEMENTS SUR...

Image 2. Sommaire du questionnaire ménage des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011.

SOMMAIRE

TRONC COMMUN DES MÉNAGES	5
TIRAGE DE LA PERSONNE RÉPONDANTE	23
QUESTIONNAIRE MÉNAGE	24
Section « Le logement et son environnement »	25
Section « Possession ménage »	26
Section « Recensement des victimations en 2009 et 2010 »	27
Module de victimation pour un cambriolage (ou tentative) de la résidence principale ...	30
Module de victimation pour un vol sans effraction dans la résidence principale	39
Module de victimation pour un cambriolage, tentative ou un vol sans effraction dans un autre lieu possédé ou loué par le ménage (résidence secondaire, autre terrain ...)	48
Module de victimation pour un vol (ou tentative de vol) de voiture	59
Module de victimation pour un vol d'objets (ou tentative) dans ou sur la voiture	67
Module de victimation pour un vol ou une tentative de vol de deux-roues à moteur	76
Module de victimation pour un vol ou une tentative de vol de vélo	84
Module de victimation pour un acte de vandalisme contre le logement	92
Module de victimation pour un acte de vandalisme contre la voiture	101
Section « Escroqueries bancaires »	110
Section « Équipement de sécurité de la résidence principale »	117
Section « Conséquences des victimations ménage »	120
Section : « Questionnement sur l'évolution de la composition du ménage »	122

Source : INSEE

La section « équipement de sécurité de la résidence principale » comprend des questions qui permettent de savoir si le ménage a eu connaissance au cours de la période de référence de l'enquête de cambriolages « dans votre immeuble, dans votre rue, dans les rues avoisinantes ou dans le quartier, le village » (Image A6, annexes 2), ce qu'on résume par des cambriolages dans le quartier ou le village.

ANNEXE 1. Définitions

Remarque préalable : L'enquête « Cadre de vie et sécurité » fait partie des enquêtes auprès des ménages de l'INSEE. L'Institut propose les définitions des différents concepts propres à ce type d'outil de collecte dans un document en ligne à l'adresse : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/liste-definitions.htm>. Une partie des définitions accompagnant le présent Grand Angle sont ainsi extraites du site de l'INSEE. Elles sont signalées comme telle par la mention : « Source : INSEE ».

Aires urbaines (et concepts associés) :

Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Un pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 5000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

Lorsqu'une unité urbaine est constituée de plusieurs communes, on la désigne sous le terme d'agglomération multicommunale. Les communes qui la composent sont soit ville-centre, soit banlieue.

Si une commune représente plus de 50 % de la population de l'agglomération multicommunale, elle est seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue de l'agglomération multicommunale.

Une agglomération multicommunale peut n'être constituée que de villes-centres.

Les communes périurbaines sont les communes des couronnes périurbaines et les communes multipolarisées. La couronne périurbaine recouvre l'ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exclusion de son pôle urbain.

Une commune monopolarisée, ou commune périurbaine monopolarisée est une commune appartenant à la couronne périurbaine d'une aire urbaine.

Commune monopolarisée : Communes situées hors des aires urbaines (pôle urbain et couronne périurbaine), dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.

Analyse « toutes choses égales par ailleurs » (Modélisation par régression logistique) : méthode statistique qui permet de déterminer les caractéristiques des individus qui ont un impact propre sur les réponses qu'ils apportent. Lorsque deux caractéristiques sont très proches, par exemple « avoir entre 14 et 24 ans » et être « étudiant ou élève », l'analyse toutes choses égales par ailleurs » permet de dire si les réponses des « 14 à 24 ans » sont distinctes de celles d'une classe d'âge prise comme référence indépendamment du fait d'être « étudiant ou élève », de pour être « étudiant ou élève » par rapport à une autre situation de référence. Cela permet de distinguer les caractéristiques qui ont un effet direct sur les probabilités de réponses de celles qui ont un effet induit par une autre caractéristique. Pour mettre en œuvre cette méthode statistique, on s'appuie sur un modèle dit de « régression logistique » (voir [6]).

Cadre de vie : pour la plupart des personnes interrogées, il s'agit de leur quartier (*voir ci-dessous*). Pour les communes de plus petite taille, les villages, si la notion de quartier ne peut s'appliquer, le cadre de vie est alors le village lui-même.

Différence en points : lorsqu'on compare deux taux exprimés en pourcentage, on exprime la différence en point et non en pourcentage. Cela évite de confondre une baisse de 2 points d'un taux de 10 % à 8 % avec une baisse de 2 % dont on ne saurait pas s'il s'agit de 2 % par rapport à 10 ou d'une baisse de 2 points par rapport à 10 % selon la convention qui a cours dans l'article. Les pourcentages issus de pourcentages sont une grande source de confusion qu'on peut éviter grâce à cette notion de point.

Données brutes, données pondérées, poids : les résultats bruts de l'enquête, ou exprimés en données brutes, sont ceux qu'on obtient à partir des réponses de chaque personne interrogée. Or, à chaque personne interrogée, on affecte une valeur numérique qu'on appelle « poids », qui est sa contribution effective aux résultats qu'on exploite. Les résultats modifiés par la prise en compte du poids de chaque ménage sont exprimés en données pondérées. Ce sont ceux qui sont présentés et commentés.

Écart significatif ou non significatif, significativité : sachant que les statistiques fournies par une enquête

ANNEXE 1. Définitions

auprès d'un échantillon sont des estimations (voir « intervalle de confiance ») connues avec un certain degré de précision, une différence entre deux données comparables, par exemple un même taux calculé d'après les réponses des femmes ou des hommes, ne peut être interprétée que si l'écart est suffisamment grand devant la précision de l'enquête. Par exemple, une différence de 0,1 point d'un taux connu à 0,2 point près n'est pas suffisamment grande pour pouvoir être interprétée. On la qualifie de « non significative ». Après avoir appliqué des formules de tests statistiques selon un seuil de significativité (ici 10 %), un écart peut être déclaré significatif. Le seuil de 10 % correspond au risque maximum de se tromper en considérant l'écart comme significatif.

Ménage : de manière générale, un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Selon les enquêtes d'autres conditions sont utilisées pour définir ce qu'est un ménage.

Depuis 2005, la définition d'un ménage, **au sens des enquêtes auprès des ménages réalisées par l'Insee**, a été sensiblement modifiée. Est considéré comme un ménage l'ensemble des personnes (apparentées ou non) qui partagent de manière habituelle un même logement (que celui-ci soit ou non leur résidence principale) et qui ont un budget en commun.

La résidence habituelle est le logement dans lequel on a l'habitude de vivre.

Font donc partie du même ménage des personnes qui ont un budget commun, c'est-à-dire :

- 1) qui apportent des ressources servant à des dépenses faites pour la vie du ménage ;
- 2) et/ou qui bénéficient simplement de ces dépenses.

Remarque

- Dans la définition du budget commun, on ne tient pas compte des dépenses faites pour le logement ;
- La participation occasionnelle à des dépenses communes ne suffit pas à former un budget commun ;
- Avoir plusieurs comptes en banque différents dans un ménage ne signifie pas faire budget à part.

Dans les enquêtes réalisées avant 2005, les personnes devaient partager la même résidence principale pour être considérées comme des ménages (ou « ménages ordinaires »). Par ailleurs, il n'était pas nécessaire qu'ils aient un budget commun. De fait, un ménage correspondait à un logement (résidence principale). En revanche, depuis 2005, un logement peut comporter plusieurs ménages appelés encore « unités de vie ».

(Source : INSEE)

Personne de référence du ménage : elle est déterminée à partir de la structure familiale du ménage et des caractéristiques des individus qui le composent.

Il s'agit le plus souvent de la personne de référence de la famille quand il y en a une, ou de l'homme le plus âgé, en donnant priorité à l'actif le plus âgé. La personne de référence de la famille est l'homme du couple, si la famille comprend un couple, ou le parent de la famille monoparentale. (Source : INSEE)

Précision de l'enquête, marge d'erreur : Toute statistique fournie par une enquête auprès d'un échantillon est une estimation d'une grandeur théorique, qui serait obtenue par enquête exhaustive auprès de toute la population. Sous réserve que le tirage de l'échantillon soit aléatoire, la théorie des sondages nous permet de déterminer, de façon symétrique autour de la valeur statistique obtenue par l'enquête, un intervalle dit « de confiance » dans lequel la valeur qu'on cherche à estimer a 95 % de chance de se trouver (un autre seuil pourrait être choisi). La distance entre la statistique de l'enquête et l'une des bornes de son intervalle de confiance (ou rayon) peut être assimilée à la précision de l'enquête ou à sa marge d'erreur. Si un taux de 1,5 % est estimé avec une précision dite de 0,2 point, cela voudra dire que son intervalle de confiance est [1,3 ; 1,7].

Quartier : On appelle « quartier » dans l'enquête « cadre de vie et sécurité » ce que la personne enquêtée considère comme son quartier.

Résidence principale : le logement du ménage, y compris ses dépendances (cave, garage ou grenier) ainsi que le terrain ou le jardin entourant éventuellement le logement.

Sur 2 ans : Au cours des 2 années civiles précédentes.

ANNEXE 1. Définitions

Revenu par unité de consommation : le questionnaire « ménage » de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » comprend une partie appelée « tronc commun ménage » qu'on retrouve dans la plupart des enquêtes de l'Insee auprès des ménages. Cette partie comprend un bloc « Revenus » qui se compose de questions détaillées sur le type de revenus perçus par le ménage (salaires, activités non salariées, allocations, retraites, prestations, loyers, revenus de l'épargne, dividendes, pensions) et d'une question sur le revenu net du ménage à laquelle il peut répondre par un chiffre précis ou selon des tranches de revenus (14 tranches de moins de 400 euros à 10000 euros ou plus). Pour comparer les niveaux de revenus entre les différents ménages on tient compte de leur composition, cependant on ne prend pas la taille du ménage comme référence (le nombre de personnes qui le compose). On utilise un système de pondération qui attribue un coefficient à chaque membre du ménage. Selon l'échelle dite « de l'OCDE » qui est utilisée pour calculer le revenu par unité de consommation dans le présent article, le premier adulte du ménage correspond à une unité de consommation (1 UC), les autres personnes de 14 ans et plus à 0,5 UC et les enfants de moins de 14 ans à 0,3 UC.

Unité urbaine : La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Si l'unité urbaine se situe sur une seule commune, elle est dénommée ville isolée. Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, et si chacune de ces communes concentre plus de la moitié de sa population dans la zone de bâti continu, elle est dénommée agglomération multicommunale.

Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine : les communes sans zone de bâti continu de 2000 habitants, et celles dont moins de la moitié de la population municipale est dans une zone de bâti continu.

Remarque : Ces seuils, 200 mètres pour la continuité du bâti et 2 000 habitants pour la population des zones bâties, résultent de recommandations adoptées au niveau international.

En France, le calcul de l'espace entre deux constructions est réalisé par l'analyse des bases de données sur le bâti de l'Institut Géographique National (IGN). Il tient compte des coupures du tissu urbain telles que cours d'eau en l'absence de ponts, gravières, dénivelés importants. Depuis le découpage de 2010, certains espaces publics (cimetières, stades, aérodromes, parcs de stationnement...), terrains industriels ou commerciaux (usines, zones d'activités, centres commerciaux, etc.) ont été traités comme des bâtis avec la règle des 200 mètres pour relier des zones de construction habitées, à la différence des découpages précédents où ces espaces étaient seulement annulés dans le calcul des distances entre bâtis.

Les unités urbaines peuvent s'étendre sur plusieurs départements, voire traverser les frontières nationales. Le découpage en aire urbaine exploité dans le présent article portant sur les résultats des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 est celui issu du recensement de 1999. (Source : INSEE)

Zones urbaines sensibles (ZUS) : Territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires.

La loi du 14 novembre 1996 de mise en œuvre du pacte de relance de la politique de la ville distingue trois niveaux d'intervention :

- les zones urbaines sensibles (ZUS) ;
- les zones de redynamisation urbaine (ZRU) ;
- les zones franches urbaines (ZFU).

Les trois niveaux d'intervention ZUS, ZRU et ZFU, caractérisés par des dispositifs d'ordre fiscal et social d'importance croissante, visent à répondre à des degrés différents de difficultés rencontrées dans ces quartiers. (Source : INSEE)

ANNEXE 2. Extraits du questionnaire individuel de l'enquête « Cadre de vie et sécurité »

Image A1. Les questions d'opinion sur la sécurité dans le cadre de vie portant sur la présence et l'efficacité de la police du questionnaire individuel de l'enquête « Cadre de vie et sécurité »

PO1 De la présence de la police ou de la gendarmerie dans votre quartier (ou votre village), vous diriez ?

Présentation aléatoire de l'ordre des modalités de réponse (six ordres de réponses possibles)

1. Qu'elle est suffisante
2. Qu'elle est excessive
3. Qu'elle est insuffisante
4. Qu'elle est inexistante alors qu'elle serait nécessaire
5. Qu'elle est inexistante mais qu'elle n'est pas nécessaire
9. Ne sait pas

Ordre de réponses : 1-2-3-4-5-9 ; 1-3-4-5-2-9 ; 3-4-5-1-2-9 ; 3-4-5-2-1-9 ; 2-1-3-4-5-9 ; 2-3-4-5-1-9

PO2 De l'action de la police ou de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans votre quartier (ou votre village), vous diriez ?

Présentation aléatoire de l'ordre des modalités de réponse (deux ordres de réponses possibles)

1. Qu'elle est très efficace
2. Qu'elle est efficace
3. Qu'elle est peu efficace
4. Qu'elle n'est pas efficace du tout
9. Ne sait pas

Ordre de réponses : 1-2-3-4-9 ; 4-3-2-1-9

Contrôle mou : si (POLPRES=5) et (POLACT=3 ou 4), alors message « Vous nous avez déclaré que la présence de la police n'est pas nécessaire » dans votre quartier ou village.

Source : Questionnaire individuel, Enquête « Cadre de vie et sécurité », INSEE

Image A2. Les questions de victimation du questionnaire individuel de l'enquête « Cadre de vie et sécurité »

SECTION : RECENSEMENT DES FAITS SUBIS

- « Nous allons maintenant aborder des questions de sécurité qui vous concernent personnel. Tout d'abord, nous allons parler des éventuels vols que vous avez pu subir en excluant tout ce qui a pu se produire au cours d'un vol dans le logement ou d'un vol lié aux voitures ou aux roues. »

FVP1 En [N-2] ou [N-1], avez-vous été personnellement victime d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences physiques ou menaces ?

Exemples : vol avec coups et blessures, vol à l'arraché de sac à main ou de téléphone portable, vol avec menaces verbales ou à l'aide d'une arme, racket ou tentative de racket

FVP2 Toujours en [N-2] ou [N-1], avez-vous été personnellement victime d'un vol ou d'une tentative de vol sans violences physiques, ni menaces ?

Exemples : vol par un pickpocket, vol d'un portefeuille, d'un sac, d'un manteau, d'un téléphone portable ou de tout autre bien personnel dans un lieu public (restaurant, vestiaire) ou sur votre lieu de travail ou d'étude

- « Nous allons maintenant aborder des questions sur les violences, menaces ou insultes dont vous avez pu être victime en dehors de tout vol ou tentative de vol »

FVP3 En [N-2] ou [N-1], avez-vous été personnellement victime de violences physiques de la part d'une personne qui ne vit pas actuellement dans le même logement que vous ? (y.c de la part d'un ex-conjoint ou conjoint qui ne vit plus actuellement avec vous)

Il peut s'agir de gifles, de coups, de blessures

Exclure les violences à caractère sexuel

Prendre conjoint au sens large : mari ou femme, concubin(e), compagnon ou compagne, petit(e) ami(e)

FVP4 En [N-2] ou [N-1], en dehors de tout vol ou violences, avez-vous été personnellement victime de menaces de la part d'une personne qui ne vit pas actuellement dans le même logement que vous ?

(Il peut s'agir de menaces verbales contre les biens ou les personnes, menaces anonymes par courrier ou par téléphone : menacer de s'en prendre à des biens du ménage, menacer de coups ou de mort, menacer de faire des révélations)

FVP5 En [N-2] ou [N-1], en dehors de tout vol, violences ou menaces abordés précédemment, avez-vous été personnellement victime d'insultes ou d'injures de la part d'une personne qui ne vit pas actuellement dans le même logement que vous ?

(Il peut s'agir d'injures à caractère discriminatoire ou diffamatoire, d'injures verbales ou écrites, en dehors de toutes menaces)

Source : Questionnaire individuel, Enquête « Cadre de vie et sécurité », INSEE

ANNEXE 2. Extraits du questionnaire individuel de l'enquête « Cadre de vie et sécurité »

Image A3a. La description du lieu de la dernière atteinte personnelle en date dans le questionnaire individuel de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2007 et 2008.

VAV5 A-t-il eu lieu ?

1. Dans un logement ou dans les parties communes d'un immeuble (y.c.jardin,terrain mitoyen)
2. Sur votre lieu de travail ou d'études
3. Dans un transport en commun (métro, bus, train, gare, station, arrêt)
4. Dans la rue, un parc ou autre lieu public (un magasin, un parking par exemple)
5. Ailleurs

VAV6 Etait-ce dans le quartier ou le village?

1. Oui
2. Non
9. Ne sait pas

Filtre : Allez en VAV11

VAV10 Ce vol (ou tentative) dans un lieu public s'est déroulé ?

Plusieurs réponses possibles

1. A proximité de votre logement
2. Dans votre quartier ou votre village
3. A proximité de votre lieu de travail ou d'étude
4. Dans ou à proximité d'un commerce, d'un centre commercial
5. A proximité d'un transport en commun (gare, métro)
6. Autres (lieux de loisir, vestiaires,...)

Source : Questionnaire individuel, Enquête « Cadre de vie et sécurité », INSEE

Image A3b. La description du lieu de la dernière atteinte personnelle en date dans le questionnaire individuel de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2009 à 2011.

VAV5 A-t-il eu lieu ?

Enquêteur : les vols personnels ne peuvent pas s'être déroulés dans le domicile de l'enquêté

1. A votre domicile (**ne pas afficher** pour vols avec violence : VPAV=1)
2. Dans le logement de quelqu'un d'autre/Dans un logement en dehors du vôtre [si VPAV=1]
3. Dans votre immeuble (**afficher** si TYPLOG=3,4 ou 5)
4. Sur votre lieu de travail ou d'études
5. Dans un transport en commun (bus, train, métro, ...)
6. Dans un établissement commercial (centre commercial, boutique, restaurant, discothèque, ...)
7. Dans la rue
8. Dans un autre lieu
9. NSP

VAV5c Etait-ce à proximité ? (Plusieurs réponses possibles)

1. De votre domicile
2. Du logement de quelqu'un d'autre
3. De votre immeuble (**afficher** si TYPOLOG=3,4 ou 5)
4. De votre lieu de travail ou d'études
5. D'un transport en commun (gare, métro, ...)
6. D'un établissement commercial (centre commercial, boutique, restaurant, discothèque, ...)
7. D'un autre lieu
- 9 NSP

Filtre : ne pas poser si LIEUDVPA= 1 ou 3

VAV6 Etait-ce dans le quartier ou le village?

1. Oui
2. Non
9. Ne sait pas

Source : Questionnaire individuel, Enquête « Cadre de vie et sécurité », INSEE

ANNEXE 2. Extraits du questionnaire individuel de l'enquête « Cadre de vie et sécurité »

Image A4. La question sur la fréquence des problèmes liés à la drogue dans le quartier ou le village du questionnaire individuel de l'enquête « Cadre de vie et sécurité ».

D1 Dans votre quartier (ou votre village), avez-vous observé vous-même des phénomènes de consommation ou de trafic de drogues au cours des 12 derniers mois ?

1. Oui souvent
2. Oui de temps en temps
3. Oui très rarement (1 ou 2 fois)
4. Non jamais
9. Ne sait pas

Source : Questionnaire individuel, Enquête « Cadre de vie et sécurité », INSEE

Image A5. Les questions d'opinion sur la sécurité dans le cadre de vie portant sur la présence et l'efficacité de la police du questionnaire individuel de l'enquête « Cadre de vie et sécurité ».

H3 Au cours des douze derniers mois, est-il arrivé dans votre quartier ou village, que des équipements collectifs aient été détruits ou détériorés volontairement ? (cabines téléphoniques, abribus, panneaux, etc.)

1. Souvent
2. De temps en temps.....
3. Rarement
4. Jamais
9. Ne sait pas

H4 Au cours des douze derniers mois, est-il arrivé dans votre quartier ou village, que des voitures aient été détruites ou détériorées volontairement (il peut s'agir d'incendies ou de tentatives d'incendie, de pneus crevés ou autres actes de vandalisme) ?

1. Souvent
2. De temps en temps.....
3. Rarement
4. Jamais
9. Ne sait pas

Source : Questionnaire individuel, Enquête « Cadre de vie et sécurité », INSEE

Image A6. Questions sur les cambriolages dont le ménage a eu connaissance dans le quartier ou le village du questionnaire « ménage » de l'enquête « Cadre de vie et sécurité ».

ERP0 En [N-2] ou [N-1], en dehors des cambriolages ou vol dont vous avez été victime, avez-vous eu connaissance de cambriolages ...

a. ... dans votre immeuble ?

1. Oui.....
2. Non.....
9. Ne sait pas

b. ... dans votre rue, dans les rues avoisinantes ou dans le quartier, le village ?

1. Oui.....
2. Non.....
9. Ne sait pas

ERP0b En [N-2] ou [N-1], avez-vous eu connaissance de cambriolages ...

a. ... dans votre immeuble ?

1. Oui.....
2. Non.....
9. Ne sait pas

b. ... dans votre rue, dans les rues avoisinantes ou dans le quartier, le village ?

1. Oui.....
2. Non.....
9. Ne sait pas

Source : Questionnaire ménage, Enquête « Cadre de vie et sécurité », INSEE

3. Tableaux sur les statistiques annuelles sur l'opinion des personnes de 14 ans et plus sur l'efficacité de l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village

Tableau A.01. Cote des réponses « peu ou pas efficace du tout » et « ne sait pas » par rapport à la réponse « efficace ou très efficace » et cote inverse pour les enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 et pour les résultats cumulés des 5 enquêtes annuelles.

Opinion sur l'action de la police ou de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village	Résultats cumulés sur les 5 enquêtes	Année de l'enquête « Cadre de vie et sécurité »				
		2007	2008	2009	2010	2011
Toute personne de 14 ans et plus	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Action déclarée « Efficace » ou « Très efficace »	46,5	47,9	46,7	45,0	46,6	46,4
« Action déclarée « Peu efficace » ou « Pas efficace du tout »	27,7	29,7	27,8	27,2	27,4	26,4
Cote* de la réponse « Peu, Pas efficace du tout » par rapport à la réponse « Efficace, Très efficace »	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Cote inverse : « Efficace, Très efficace » / « Peu, Pas efficace du tout »	1,7	1,6	1,7	1,7	1,7	1,8
Ne sait pas	25,8	22,4	25,5	27,8	25,9	27,2
Cote* de la réponse « Ne sait pas » par rapport à la réponse « Efficace, Très efficace »	0,6	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6
Cote inverse : « Efficace, Très efficace » / « Ne sait pas »	1,8	2,1	1,8	1,6	1,8	1,7

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

* Voir définitions

Tableau A.02. Significativité des variations de la proportion de personnes ayant déclaré que l'action de la police ou de la gendarmerie dans leur quartier ou leur village est « efficace » ou « très efficace » de 2007 à 2011 (voir définitions et « développements »).

Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » – Personnes de 14 ans et plus (interrogées de janvier à avril)	2007	2008	2009	2010	2011
Proportions de personnes ayant déclaré que l'action de la police ou de la gendarmerie dans leur quartier ou leur village est « efficace » ou « très efficace » (% en données pondérées)	47,9	2007/08 --	2007/09 --	2007/10 --	2007/11 --
		46,7	2008/09 --	2008/10 ns	2008/11 ns
			45,0	2009/10 ++	2009/11 ++
				46,6	2010/11 ns
					46,4

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

Note de lecture : La proportion mesurée en 2011, soit 46,8 %, peut être comparée à celle des années précédentes afin de déterminer grâce à un test statistique si elle est significativement supérieure ou inférieure. Il apparaît ainsi qu'elle est très significativement inférieure à celle de 2007, très significativement supérieure à celle de 2009 et non significativement différente de celles de 2008 ou 2010.

3. Tableaux sur les statistiques annuelles sur l'opinion des personnes de 14 ans et plus sur l'efficacité de l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village

Tableau A.03. Significativité des variations de la proportion de personnes ayant déclaré que l'action de la police ou de la gendarmerie dans leur quartier ou leur village est « peu efficace » ou « pas efficace du tout » de 2007 à 2011 (voir définitions et « développements »).

Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » – Personnes de 14 ans et plus (interrogées de janvier à avril)	2007	2008	2009	2010	2011
Proportions de personnes ayant déclaré que l'action de la police ou de la gendarmerie dans leur quartier ou leur village est « peu efficace » ou « pas efficace du tout » (% en données pondérées)	29,7	2007/08 --	2007/09 --	2007/10 --	2007/11 --
		27,8	2008/09 -	2008/10 ns	2008/11 --
			27,2	2009/10 ns	2009/11 -
				27,4	2010/11 --
					26,4

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

Note de lecture : La proportion mesurée en 2011, soit 26,4 %, peut être comparée à celle des années précédentes afin de déterminer grâce à un test statistique si elle est significativement supérieure ou inférieure. Il apparaît ainsi qu'elle est significativement inférieure à celle de 2009, très significativement inférieure à celles de 2007, 2008 ou 2010.

Tableau A.04. Significativité des variations de la proportion de personnes ayant répondu « Ne sait pas » à la question sur l'action de la police ou de la gendarmerie dans leur quartier ou leur village (voir définitions et « développements »).

Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » – Personnes de 14 ans et plus (interrogées de janvier à avril)	2007	2008	2009	2010	2011
Proportions de personnes ayant répondu « Ne sait pas » à la question sur l'action de la police ou de la gendarmerie dans leur quartier ou leur village (% en données pondérées)	22,4	2007/08 ++	2007/09 ++	2007/10 ++	2007/11 ++
		25,5	2008/09 ++	2008/10 ns	2008/11 ++
			27,8	2009/10 --	2009/11 ns
				25,9	2010/11 ++
					27,2

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

Note de lecture : La proportion mesurée en 2011, soit 27,2 %, peut être comparée à celle des années précédentes afin de déterminer grâce à un test statistique si elle est significativement supérieure ou inférieure. Il apparaît ainsi qu'elle est très significativement supérieure à celles de 2007, 2008 et 2010, et non significativement différente de celles de 2009.

Tableau A.05. Significativité des variations de la proportion de personnes ayant déclaré que l'action de la police ou de la gendarmerie dans leur quartier ou leur village est « efficace » de 2007 à 2011 (voir définitions et « développements »)..

Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » – Personnes de 14 ans et plus (interrogées de janvier à avril)	2007	2008	2009	2010	2011
Proportions de personnes ayant déclaré que l'action de la police ou de la gendarmerie dans leur quartier ou leur village est « efficace » (% en données pondérées)	44,3	2007/08 --	2007/09 --	2007/10 ns	2007/11 ns
		42,5	2008/09 -	2008/10 ++	2008/11 ++
			41,4	2009/10 ++	2009/11 ++
				43,7	2010/11 ns
					43,7

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

Note de lecture : La proportion mesurée en 2011, soit 43,7 %, peut être comparée à celle des années précédentes afin de déterminer grâce à un test statistique si elle est significativement supérieure ou inférieure. Il apparaît ainsi qu'elle est très significativement supérieure à celles de 2008 et 2010, et non significativement différente de celles de 2007 et 2009.

3. Tableaux sur les statistiques annuelles sur l'opinion des personnes de 14 ans et plus sur l'efficacité de l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village

Tableau A.06. Significativité des variations de la proportion de personnes ayant déclaré que l'action de la police ou de la gendarmerie dans leur quartier ou leur village est « très efficace » de 2007 à 2011 (voir définitions et « développements »).

Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » – Personnes de 14 ans et plus (interrogées de janvier à avril)	2007	2008	2009	2010	2011	
Proportions de personnes ayant déclaré que l'action de la police ou de la gendarmerie dans leur quartier ou leur village est « très efficace » (% en données pondérées)	3,6	2007/08 ++	2007/09 ns	2007/10 --	2007/11 --	
		4,2	2008/09 --	2008/10 --	2008/11 --	
			3,6	2009/10 --	2009/11 --	
	Hausse très significative	++				
	Hausse significative	+				
	Variation non significative	ns			2,9	2010/11 ns
Baisse significative	-					
Baisse très significative	--				2,7	

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

Note de lecture : La proportion mesurée en 2011, soit 2,7 %, peut être comparée à celle des années précédentes afin de déterminer grâce à un test statistique si elle est significativement supérieure ou inférieure. Il apparaît ainsi qu'elle est très significativement inférieure à celles de 2007, 2008 et 2009, et non significativement différente de celle de 2010.

Tableau A.07. Significativité des variations de la proportion de personnes ayant déclaré que l'action de la police ou de la gendarmerie dans leur quartier ou leur village est « peu efficace » de 2007 à 2011 (voir définitions et « développements »).

Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » – Personnes de 14 ans et plus (interrogées de janvier à avril)	2007	2008	2009	2010	2011	
Proportions de personnes ayant déclaré que l'action de la police ou de la gendarmerie dans leur quartier ou leur village est « peu efficace » (% en données pondérées)	20,9	2007/08 --	2007/09 --	2007/10 --	2007/11 --	
		19,7	2008/09 -	2008/10 ns	2008/11 ns	
			18,8	2009/10 +	2009/11 ++	
	Hausse très significative	++				
	Hausse significative	+				
	Variation non significative	ns			19,6	2010/11 ns
Baisse significative	-					
Baisse très significative	--				19,8	

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

Note de lecture : La proportion mesurée en 2011, soit 19,8 %, peut être comparée à celle des années précédentes afin de déterminer grâce à un test statistique si elle est significativement supérieure ou inférieure. Il apparaît ainsi qu'elle est très significativement inférieure à celle de 2007, très significativement supérieure à celle de 2009 et non significativement différente de celles de 2008 ou 2010.

Tableau A.08. Significativité des variations de la proportion de personnes ayant déclaré que l'action de la police ou de la gendarmerie dans leur quartier ou leur village est « pas efficace du tout » de 2007 à 2011 (voir définitions et « développements »).

Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » – Personnes de 14 ans et plus (interrogées de janvier à avril)	2007	2008	2009	2010	2011	
Proportions de personnes ayant déclaré que l'action de la police ou de la gendarmerie dans leur quartier ou leur village n'est « pas efficace du tout » (% en données pondérées)	8,8	2007/08 --	2007/09 -	2007/10 --	2007/11 --	
		8,1	2008/09 ns	2008/10 ns	2008/11 --	
			8,3	2009/10 -	2009/11 --	
	Hausse très significative	++				
	Hausse significative	+				
	Variation non significative	ns			7,8	2010/11 --
Baisse significative	-					
Baisse très significative	--				6,6	

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

Note de lecture : La proportion mesurée en 2011, soit 6,6 %, peut être comparée à celle des années précédentes afin de déterminer grâce à un test statistique si elle est significativement supérieure ou inférieure. Il apparaît ainsi qu'elle est très significativement inférieure à celles de 2007, 2008, 2009 et 2010.

4. Effectifs et répartition des personnes de 14 ans et plus de l'échantillon cumulé des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011 selon leurs caractéristiques

Tableau E1. Effectif de personnes interrogées, répartition en données brutes ou pondérées et poids individuel moyen dans l'échantillon cumulé des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 selon le sexe, l'âge, le niveau de diplôme, la situation à l'égard de l'emploi et la profession et catégorie socioprofessionnelle.

Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011	Effectifs en données brutes		Effectifs en données pondérées Répartition en %	Poids individuel moyen
	Nombre brut de personnes interrogées	Répartition en %		
Personnes de 14 ans et plus	85 271	100,0	100,0	2 966
Sexe				
Hommes	36 703	43,0	47,9	3 303
Femmes	48 568	57,0	52,1	2 711
Âge				
Personnes de 14 ans à 19 ans	4 134	4,8	9,1	5 565
Personnes de 20 ans à 24 ans	4 819	5,7	7,0	3 698
Personnes de 25 ans à 34 ans	12 508	14,7	13,6	2 759
Personnes de 35 ans à 44 ans	14 270	16,7	18,1	3 199
Personnes de 45 ans à 54 ans	13 426	15,7	15,8	2 973
Personnes de 55 ans à 64 ans	14 823	17,4	16,2	2 762
Personnes de 65 ans à 79 ans	15 186	17,8	14,6	2 425
Personnes de 80 ans et plus	6 105	7,2	5,6	2 332
Niveau de diplôme				
Sans diplôme, Certificat d'études ou brevet des collèges	33 417	39,2	39,7	3 008
CAP - BEP	19 812	23,2	22,8	2 909
Baccalauréat	12 216	14,3	15,5	3 210
Diplôme de l'enseignement supérieur	19 826	23,3	22,0	2 801
Situation au regard de l'emploi				
Personne ayant un emploi	39 879	46,8	48,5	3 079
Chômeur	5 499	6,4	6,0	2 755
Retraité	26 836	31,5	27,0	2 541
Étudiant, élève, stagiaire	6 005	7,0	11,5	4 825
Personne au foyer	4 926	5,8	5,0	2 564
Autres	2 126	2,5	2,1	2 442
Prof. et Catégorie socioprofessionnelle				
Agriculteur exploitant	2 590	3,0	3,0	2 928
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	4 872	5,7	6,1	3 178
Ouvrier	17 933	21,0	21,1	2 969
Employé	24 824	29,1	26,8	2 730
Profession intermédiaire	16 084	18,9	18,3	2 881
Cadre, profession libérale et profession intellectuelle supérieure	10 351	12,1	11,3	2 769
Autres	8 617	10,1	13,4	3 927

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE.

4. Effectifs et répartition des personnes de 14 ans et plus de l'échantillon cumulé des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011 selon leurs caractéristiques

Tableau E2. Effectif de personnes interrogées, répartition en données brutes ou pondérées et poids individuel moyen dans l'échantillon cumulé des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 selon le type de ménage, le niveau de revenu du ménage, le type de logement et le statut d'occupation du logement.

Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011	Effectifs en données brutes		Effectifs en données pondérées Répartition en %	Poids individuel moyen
	Nombre brut de Personnes interrogées	Répartition en %		
Personnes de 14 ans et plus	85 271	100,0	100,0	2 966
Type de ménage				
Personne seule	27 077	31,8	18,3	1 710
Couple sans enfant	23 406	27,4	29,0	3 136
Couple avec enfant	24 744	29,0	41,3	4 224
Famille monoparentale	7 514	8,8	7,2	2 437
Autres	2 530	3,0	4,1	4 095
Niveau de revenu du ménage*				
Premier décile	9 329	10,9	9,3	2 518
Deuxième et troisième déciles	17 902	21,0	20,2	2 847
Quatrième au septième décile	32 323	37,9	39,4	3 083
Huitième et neuvième déciles	16 412	19,2	20,4	3 138
Dernier décile	9 305	10,9	10,8	2 933
Type de logement				
Maison indépendante	31 155	36,5	44,0	3 569
Maison mitoyenne	17 165	20,1	22,0	3 242
Immeuble de moins de 10 logements	10 581	12,4	10,6	2 537
Immeuble de 10 logements ou plus	26 172	30,7	23,2	2 243
Autres	198	0,2	0,2	2 674
Statut d'occupation du logement				
Propriétaire	32 211	37,8	40,5	3 182
Accédant à la propriété	15 183	17,8	22,4	3 726
Locataire hors HLM	16 824	19,7	18,5	2 782
Locataire en HLM	17 771	20,8	15,0	2 141
Autres	3 282	3,8	3,5	2 734

Champ : 14 ans et plus – Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE – * Voir note du tableau 5

Tableau E2b. Effectif de personnes interrogées, répartition en données brutes ou pondérées et poids individuel moyen dans l'échantillon cumulé des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 selon le niveau de revenu du ménage détaillé par décile*.

Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011	Effectifs en données brutes		Effectifs en données pondérées Répartition en %	Poids individuel moyen
	Nombre brut de Personnes interrogées	Répartition en %		
Personnes de 14 ans et plus	85 271	100,0	100,0	2 966
Niveau de revenu du ménage*				
Premier décile (10 % de ménage ayant les revenus les plus faibles)	9 329	10,9	9,3	2 518
Deuxième décile	8 823	10,3	9,7	2 776
Troisième décile	9 079	10,6	10,5	2 917
Quatrième décile	7 773	9,1	9,3	3 041
Cinquième décile	8 158	9,6	9,9	3 064
Sixième décile	8 525	10,0	10,5	3 114
Septième décile	7 867	9,2	9,7	3 110
Huitième décile	8 614	10,1	10,7	3 150
Neuvième décile	7 798	9,1	9,6	3 125
Dernier décile (10 % de ménage ayant les revenus les plus élevés)	9 305	10,9	10,8	2 933

Champ : 14 ans et plus – Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE – * Voir note du tableau 5

4. Effectifs et répartition des personnes de 14 ans et plus de l'échantillon cumulé des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011 selon leurs caractéristiques

Tableau E3. Effectif de personnes interrogées, répartition en données brutes ou pondérées et poids individuel moyen dans l'échantillon cumulé des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 selon le type de commune, l'âge, la situation de la commune par rapport aux aires urbaines, le Type d'habitat au voisinage du logement et la profession et situation du quartier par rapport aux zones urbaines sensibles (ZUS).

Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011	Effectifs en données brutes		Effectifs en données pondérées Répartition en %	Poids individuel moyen
	Nombre brut de Personnes interrogées	Répartition en %		
Personnes de 14 ans et plus	85 271	100,0	100,0	2 966
Type de commune				
Commune rurale	18 683	21,9	25,8	3 495
Commune d'unité urbaine de moins de 20 000 habitants	12 982	15,2	17,3	3 374
Commune d'une unité urbaine de 20 000 à 100 000 habitants	12 195	14,3	12,7	2 644
Commune d'une unité urbaine de plus de 100 000 habitants (hors Paris)	27 604	32,4	28,2	2 581
Commune de l'unité urbaine de Paris	13 807	16,2	15,9	2 920
Situation de la commune par rapport aux aires urbaines				
Commune située dans une zone rurale hors zone périurbaine	13 689	16,1	18,4	3 406
Commune située en zone périurbaine	16 519	19,4	22,9	3 501
Commune située en « Banlieue »	27 209	31,9	32,4	3 015
Commune « Ville-Centre »	27 854	32,7	26,3	2 384
Type d'habitat au voisinage du logement				
Maison isolée	13 016	15,3	18,3	3 561
Quartier pavillonnaire (ou maisons non isolées)	34 678	40,7	46,7	3 408
Quartier d'immeubles	19 324	22,7	19,8	2 586
Quartier mixte (pavillons et immeubles)	4 863	5,7	5,3	2 756
Cité - Grand ensemble	13 390	15,7	9,9	1 867
Situation du quartier par rapport aux zones urbaines sensibles (ZUS)				
Communes rurales ou unités urbaines sans quartier classé ZUS	34 188	40,1	46,7	3 453
Commune sans quartier classé ZUS d'une unité urbaine avec quartiers classés ZUS	16 829	19,7	23,1	3 473
Quartier non classé ZUS d'une commune avec quartiers classés ZUS	19 370	22,7	23,9	3 124
Quartier classé « Zone urbaine sensible » (ZUS)	14 884	17,5	6,3	1 069

Champ : 14 ans et plus – Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

Tableau E4. Effectif de personnes interrogées, répartition en données brutes ou pondérées et poids individuel moyen dans l'échantillon cumulé des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 selon le regroupement de régions.

Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011	Effectifs en données brutes		Effectifs en données pondérées Répartition en %	Poids individuel moyen
	Nombre brut de Personnes interrogées	Répartition en %		
Personnes de 14 ans et plus	85 271	100,0	100,0	2 966
Nord-Pas-de-Calais	6 126	7,2	6,6	2 711
Haute-Normandie Picardie Champagne-Ardenne	7 076	8,3	8,1	2 904
Île-de-France	15 456	18,1	18,1	2 965
Alsace Lorraine Franche-Comté	7 437	8,7	8,3	2 835
Bretagne Basse-Normandie Pays de la Loire	11 670	13,7	13,6	2 957
Bourgogne Centre	5 697	6,7	6,7	2 993
Auvergne Poitou-Charentes Limousin	5 702	6,7	6,7	2 974
Rhône-Alpes	7 508	8,8	9,2	3 107
Aquitaine Midi-Pyrénées	7 879	9,2	9,7	3 125
Languedoc-Roussillon	3 672	4,3	4,4	3 052
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6 715	7,9	8,0	3 015
Corse*	333	0,4	0,4	2 752

Champ : 14 ans et plus – Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

(*) Le profil de réponses des personnes interrogées en Corse est apparu trop différent du profil de celles de la région PACA pour qu'un regroupement soit considéré par l'ONDRP comme pertinent au sens statistique du terme.

4. Effectifs et répartition des personnes de 14 ans et plus de l'échantillon cumulé des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011 selon leurs caractéristiques

Tableau E4b. Effectif de personnes interrogées, répartition en données brutes ou pondérées et poids individuel moyen dans l'échantillon cumulé des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 selon la région.

Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011	Effectifs en données brutes		Effectifs en données pondérées	Poids individuel moyen
	Nombre brut de Personnes interrogées	Répartition en %	Répartition en %	
Personnes de 14 ans et plus	85 271	100,0	100,0	2 966
Nord-Pas-de-Calais	6 126	7,2	6,6	2 711
Haute-Normandie *	2 304	2,7	2,6	2 868
Picardie	2 611	3,1	3,1	2 989
Champagne-Ardenne *	2 161	2,5	2,4	2 841
Île-de-France	15 456	18,1	18,1	2 965
Lorraine *	2 440	2,9	2,7	2 806
Alsace	3 189	3,7	3,6	2 869
Franche-Comté *	1 808	2,1	2,0	2 814
Basse-Normandie *	2 072	2,4	2,5	3 059
Bretagne	4 316	5,1	5,0	2 919
Pays de la Loire	5 282	6,2	6,2	2 948
Centre *	2 407	2,8	2,8	2 954
Bourgogne	3 290	3,9	3,9	3 021
Poitou-Charentes	2 672	3,1	3,1	2 926
Limousin*	1 186	1,4	1,4	3 077
Auvergne *	1 844	2,2	2,2	2 978
Rhône-Alpes	7 508	8,8	9,2	3 107
Aquitaine	4 482	5,3	5,5	3 085
Midi-Pyrénées	3 397	4,0	4,3	3 177
Languedoc-Roussillon	3 672	4,3	4,4	3 052
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6 715	7,9	8,0	3 015
Corse*	333	0,4	0,4	2 752

(*) On signale les régions pour lesquelles le nombre de personnes interrogées est inférieur à 2500. Par définition, ce sont celles pour lesquelles les statistiques sont les moins précises au sens statistique du terme. Ce choix du seuil permet de repérer les 9 régions pour lesquelles le nombre de personnes interrogées est le plus faible. Pour le cas particulier de la Corse, ce nombre est trop faible pour permettre une présentation séparée des résultats.

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

Tableau E5. Effectif de personnes interrogées, répartition en données brutes ou pondérées et poids individuel moyen dans l'échantillon cumulé des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 selon les atteintes personnelles déclarées sur 2 ans.

Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011	Effectifs en données brutes		Effectifs en données pondérées	Poids individuel moyen
	Nombre brut de Personnes interrogées	Répartition en %	Répartition en %	
Personnes de 14 ans et plus	85 271	100,0	100,0	2 966
Personnes ayant déclaré avoir été victime d'au moins une atteinte personnelle sur 2 ans	15 778	18,5	19,0	3 044
<i>Dont</i>				
Personnes ayant déclaré avoir été victime d'au moins un Vol ou une tentative de vol personnel avec violences ou menaces	764	0,9	1,0	3 151
Personnes ayant déclaré avoir été victime d'au moins Vol ou une tentative de vol personnel sans violence ni menace	2 635	3,1	3,4	3 245
Personnes ayant déclaré avoir été victime d'au moins Violences physiques hors vol, hors ménage	2 032	2,4	2,4	3 004
Personnes ayant déclaré avoir été victime d'au moins un acte de Menaces , hors vol, violences, hors ménage	4 207	4,9	5,0	2 982
Personnes ayant déclaré avoir été victimes d'au moins un acte d' Injures , hors vol, violences, menaces, hors ménage	10 656	12,5	12,8	3 045
Personnes ayant déclaré n'avoir pas été victimes d'atteinte personnelle sur 2 ans	69 493	81,5	81,0	2 948

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

4. Effectifs et répartition des personnes de 14 ans et plus de l'échantillon cumulé des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011 selon leurs caractéristiques

Tableau E5b. Effectif de personnes interrogées, répartition en données brutes ou pondérées et poids individuel moyen dans l'échantillon cumulé des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 selon les atteintes personnelles déclarées sur 2 ans réparties en fonction du lieu où s'est déroulée la dernière atteinte en date décrite par l'enquêté.

Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011	Effectifs en données brutes		Effectifs en données pondérées Répartition en %	Poids individuel moyen
	Nombre brut de personnes interrogées	Répartition en %		
Personnes de 14 ans et plus	85 271	100,0	100,0	2 966
<u>Vols et tentatives de vols personnels avec violences ou menaces</u>				
Au moins une atteinte déclarée sur 2 ans, dont la dernière a eu lieu <u>dans le quartier</u>	345	0,4	0,4	2 739
Au moins une atteinte déclarée sur 2 ans, dont la dernière n'a <u>pas</u> eu lieu <u>dans le quartier</u>	419	0,5	0,6	3 490
Pas d'atteinte déclarée sur 2 ans	84 507	99,1	99,0	2 964
<u>Vols et tentatives de vols personnels sans violence ni menace</u>				
Au moins une atteinte déclarée sur 2 ans, dont la dernière a eu lieu <u>dans le quartier</u>	934	1,1	1,0	2 759
Au moins une atteinte déclarée sur 2 ans, dont la dernière n'a <u>pas</u> eu lieu <u>dans le quartier</u>	1 701	2,0	2,4	3 513
Pas d'atteinte déclarée sur 2 ans	82 636	96,9	96,6	2 957
<u>Violences physiques hors vol, hors ménage</u>				
Au moins une atteinte déclarée sur 2 ans, dont la dernière a eu lieu <u>dans le quartier</u>	1 042	1,2	1,0	2 528
Au moins une atteinte déclarée sur 2 ans, dont la dernière n'a <u>pas</u> eu lieu <u>dans le quartier</u>	989	1,2	1,4	3 508
Pas d'atteinte déclarée sur 2 ans	83 240	97,6	97,6	2 965
<u>Menaces, hors vol, violences, hors ménage</u>				
Au moins une atteinte déclarée sur 2 ans, dont la dernière a eu lieu <u>dans le quartier</u>	2 035	2,4	2,2	2 677
Au moins une atteinte déclarée sur 2 ans, dont la dernière n'a <u>pas</u> eu lieu <u>dans le quartier</u>	2 171	2,5	2,8	3 269
Pas d'atteinte déclarée sur 2 ans	81 065	95,1	95,0	2 965
<u>Injures, hors vol, violences, menaces, hors ménage</u>				
Au moins une atteinte déclarée sur 2 ans, dont la dernière a eu lieu <u>dans le quartier</u>	5 298	6,2	5,6	2 669
Au moins une atteinte déclarée sur 2 ans, dont la dernière n'a <u>pas</u> eu lieu <u>dans le quartier</u>	5 358	6,3	7,2	3 418
Pas d'atteinte déclarée sur 2 ans	74 615	87,5	87,2	2 954

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

4. Effectifs et répartition des personnes de 14 ans et plus de l'échantillon cumulé des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011 selon leurs caractéristiques

Tableau E5c. Effectif de personnes interrogées, répartition en données brutes ou pondérées et poids individuel moyen dans l'échantillon cumulé des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 selon l'indicateur agrégé relatif aux atteintes personnelles déclarées sur 2 ans réparties selon le lieu où s'est déroulé la dernière atteinte en date (ou l'une des dernières en date**) décrite par l'enquêté.

Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011	Effectifs en données brutes		Effectifs en données pondérées Répartition en %	Poids individuel moyen
	Nombre brut de personnes interrogées	Répartition en %		
Personnes de 14 ans et plus	85 271	100,0	100,0	2 966
Personnes s'étant déclarées victimes d'au moins une <u>atteinte personnelle*</u> sur 2 ans dont la dernière en date (ou l'une des dernières en date**) a eu lieu <u>dans le quartier ou le village</u>	7 938	9,3	8,4	2 691
Personnes s'étant déclarées victimes d'au moins une <u>atteinte personnelle*</u> sur 2 ans dont <u>aucune</u> des dernières en date** n'a eu lieu <u>dans le quartier ou le village</u>	7 840	9,2	10,5	3 402
<u>Personnes ne s'étant pas déclarées victimes d'atteintes personnelles sur 2 ans</u>	69 493	81,5	81,0	2 948

Champ : 14 ans et plus - Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

- * Voir tableau 12 (note *) ** Voir Tableau 12 (note **)

Tableau E6. Effectif de personnes interrogées, répartition en données brutes ou pondérées et poids individuel moyen dans l'échantillon cumulé des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 selon les atteintes visant la résidence principale du ménage déclarées sur 2 ans.

Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011	Effectifs en données brutes		Effectifs en données pondérées Répartition en %	Poids individuel moyen
	Nombre brut de personnes interrogées	Répartition en %		
Personnes de 14 ans et plus	85 271	100,0	100,0	2 966
Personnes dont le ménage s'est déclaré victime d'au moins une <u>atteinte visant la résidence principale sur 2 ans</u> (cambriolage, vol sans effraction ou acte de vandalisme)	7 348	8,6	8,5	2 942
Dont				
Personnes dont le ménage s'est déclaré victime d'au moins un <u>cambriolage de la résidence principale sur 2 ans</u>	2 660	3,1	3,1	2 988
Personnes dont le ménage s'est déclaré victime d'au moins un <u>vol sans effraction dans la résidence principale sur 2 ans</u>	1 456	1,7	1,8	3 091
Personnes dont le ménage s'est déclaré victime d'au moins un <u>acte de vandalisme contre la résidence principale sur 2 ans</u>	3 792	4,4	4,3	2 881
Personnes dont le ménage ne s'est pas déclaré victime d'atteinte visant la résidence principale sur 2 ans	77 923	91,4	91,5	2 968
Dont				
Personnes dont le ménage a déclaré avoir eu <u>connaissance de cambriolages dans le quartier ou le village sur 2 ans</u>	21 485	25,2	28,0	3 299
Personnes dont le ménage a déclaré <u>n'avoir pas eu connaissance de cambriolage dans le quartier ou le village sur 2 ans</u>	56 438	66,2	63,4	2 842

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

4. Effectifs et répartition des personnes de 14 ans et plus de l'échantillon cumulé des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011 selon leurs caractéristiques

Tableau E7. Effectif de personnes interrogées, répartition en données brutes ou pondérées et poids individuel moyen dans l'échantillon cumulé des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 selon les atteintes visant un véhicule du ménage déclarées sur 2 ans.

Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011	Effectifs en données brutes		Effectifs en données pondérées	Poids individuel moyen
	Nombre brut de personnes interrogées	Répartition en %	Répartition en %	
Personnes de 14 ans et plus	85 271	100,0	100,0	2 966
Personnes dont le ménage s'est déclaré victime d'au moins une atteinte visant la résidence principale sur 2 ans <i>(cambriolage, vol sans effraction ou acte de vandalisme)</i>	7 348	8,6	8,5	2 942
<i>Dont</i>				
Personnes dont le ménage s'est déclaré victime d'au moins un cambriolage de la résidence principale sur 2 ans	2 660	3,1	3,1	2 988
Personnes dont le ménage s'est déclaré victime d'au moins un vol sans effraction dans la résidence principale sur 2 ans	1 456	1,7	1,8	3 091
Personnes dont le ménage s'est déclaré victime d'au moins un acte de vandalisme contre la résidence principale sur 2 ans	3 792	4,4	4,3	2 881
Personnes dont le ménage ne s'est pas déclaré victime d'atteinte visant la résidence principale sur 2 ans	77 923	91,4	91,5	2 968
<i>Dont</i>				
Personnes dont le ménage a déclaré avoir eu connaissance de cambriolages dans le quartier ou le village sur 2 ans	21 485	25,2	28,0	3 299
Personnes dont le ménage a déclaré n'avoir pas eu connaissance de cambriolage dans le quartier ou le village sur 2 ans	56 438	66,2	63,4	2 842

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

4. Effectifs et répartition des personnes de 14 ans et plus de l'échantillon cumulé des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011 selon leurs caractéristiques

Tableau E7b. Effectif de personnes interrogées, répartition en données brutes ou pondérées et poids individuel moyen dans l'échantillon cumulé des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 selon les atteintes visant un véhicule du ménage déclarées sur 2 ans réparties en fonction du lieu où s'est déroulée la dernière atteinte en date décrite par le ménage.

Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011	Effectifs en données brutes		Effectifs en données pondérées	Poids individuel moyen
	Nombre brut de personnes interrogées	Répartition en %	Répartition en %	
Personnes de 14 ans et plus	85 271	100,0	100,0	2 966
<u>Vols et tentatives de vols de voiture</u>				
Au moins une atteinte déclarée sur 2 ans, dont la dernière a eu lieu dans le quartier	1 572	1,8	2,0	3 167
Au moins une atteinte déclarée sur 2 ans, dont la dernière n'a pas eu lieu dans le quartier	840	1,0	1,1	3 291
Pas d'atteinte déclarée sur 2 ans	82 859	97,2	96,9	2 959
<u>Vols et tentatives de vols d'objet dans et sur la voiture</u>				
Au moins une atteinte déclarée sur 2 ans, dont la dernière a eu lieu dans le quartier	1 275	1,5	1,7	3 275
Au moins une atteinte déclarée sur 2 ans, dont la dernière n'a pas eu lieu dans le quartier	3 479	4,1	4,4	3 196
Pas d'atteinte déclarée sur 2 ans	80 517	94,4	94,0	2 951
<u>Vols et tentatives de vols de 2 roues à moteur</u>				
Au moins une atteinte déclarée sur 2 ans, dont la dernière a eu lieu dans le quartier	199	0,2	0,3	3 666
Au moins une atteinte déclarée sur 2 ans, dont la dernière n'a pas eu lieu dans le quartier	381	0,4	0,6	3 883
Pas d'atteinte déclarée sur 2 ans	84 691	99,3	99,1	2 960
<u>Vols et tentatives de vols de vélos</u>				
Au moins une atteinte déclarée sur 2 ans, dont la dernière a eu lieu dans le quartier	628	0,7	0,8	3 374
Au moins une atteinte déclarée sur 2 ans, dont la dernière n'a pas eu lieu dans le quartier	1 265	1,5	1,6	3 246
Pas d'atteinte déclarée sur 2 ans	83 378	97,8	97,5	2 959
<u>Actes de vandalisme contre la voiture</u>				
Au moins une atteinte déclarée sur 2 ans, dont la dernière a eu lieu dans le quartier	5 216	6,1	6,1	2 963
Au moins une atteinte déclarée sur 2 ans, dont la dernière n'a pas eu lieu dans le quartier	2 351	2,8	3,2	3 389
Pas d'atteinte déclarée sur 2 ans	77 704	91,1	90,7	2 953

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

4. Effectifs et répartition des personnes de 14 ans et plus de l'échantillon cumulé des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011 selon leurs caractéristiques

Tableau E7c. Effectif de personnes interrogées, répartition en données brutes ou pondérées et poids individuel moyen dans l'échantillon cumulé des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 selon l'indicateur agrégé relatif aux atteintes visant un véhicule du ménage déclarées sur 2 ans réparties selon le lieu où s'est déroulé la dernière atteinte en date (ou l'une des dernières en date**) décrite par le ménage.

Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011	Effectifs en données brutes		Effectifs en données pondérées Répartition en %	Poids individuel moyen
	Nombre brut de personnes interrogées	Répartition en %		
Personnes de 14 ans et plus	85 271	100,0	100,0	2 966
Personnes dont le ménage s'est déclaré <u>victime</u> d'au moins une <u>atteinte*</u> visant un <u>véhicule</u> (voiture ou 2 roues) sur 2 ans dont le ou la dernière en date (ou l'une des dernières en date**) a eu lieu <u>dans le quartier ou le village</u>	7 851	9,2	9,5	3 069
Personnes dont le ménage s'est déclaré <u>victime</u> d'au moins une <u>atteinte*</u> visant un <u>véhicule</u> (voiture ou 2 roues) sur 2 ans dont <u>aucune</u> des derniers en date** n'a eu lieu <u>dans le quartier ou le village</u>	6 260	7,3	8,2	3 310
Personnes dont le ménage ne s'est <u>pas</u> déclaré <u>victime</u> d' <u>atteinte*</u> visant un <u>véhicule</u> (voiture ou 2 roues) sur 2 ans	71 160	83,5	82,3	2 924

Champ : 14 ans et plus – Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

* Voir tableau 12 (note *) ** Voir Tableau 12 (note **)

Tableau E8a. Effectif de personnes interrogées, répartition en données brutes ou pondérées et poids individuel moyen dans l'échantillon cumulé des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 selon les réponses du ménage sur la fréquence des actes de vandalisme contre les équipements collectifs dans le quartier ou le village au cours des 12 derniers mois.

Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011	Effectifs en données brutes		Effectifs en données pondérées Répartition en %	Poids individuel moyen
	Nombre brut de personnes interrogées	Répartition en %		
Personnes de 14 ans et plus	85 271	100,0	100,0	2 966
Réponse du ménage de la personne interrogée sur la fréquence selon laquelle il est arrivé au cours des <u>12 mois précédant l'enquête</u> que des <u>équipements collectifs aient été détruits ou détériorés volontairement</u> dans le quartier ou le village (<u>cabines téléphoniques, abribus, panneaux, etc.</u>)				
<u>Souvent</u>	8 046	9,4	7,8	2 467
<u>De temps en temps</u>	13 228	15,5	14,8	2 832
<u>Rarement</u>	11 737	13,8	13,9	3 002
<u>Jamais</u>	49 590	58,2	60,5	3 087
<u>Ne sait pas</u>	2 670	3,1	2,9	2 720

Champ : 14 ans et plus – Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

4. Effectifs et répartition des personnes de 14 ans et plus de l'échantillon cumulé des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011 selon leurs caractéristiques

Tableau E8b. Effectif de personnes interrogées, répartition en données brutes ou pondérées et poids individuel moyen dans l'échantillon cumulé des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 selon les réponses du ménage sur la fréquence des actes de vandalisme contre les voitures dans le quartier ou le village au cours des 12 derniers mois.

Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011	Effectifs en données brutes		Effectifs en données pondérées	Poids individuel moyen
	Nombre brut de personnes interrogées	Répartition en %	Répartition en %	
Personnes de 14 ans et plus	85 271	100,0	100,0	2 966
Réponse du ménage de la personne interrogée sur la fréquence selon laquelle il est arrivé au cours des 12 mois précédant l'enquête que des « voitures aient été détruites ou détériorées volontairement » dans le quartier ou le village (il peut s'agir d'incendies ou de tentatives d'incendie, de pneus crevés ou autres actes de vandalisme)				
Souvent	5 329	6,2	4,7	2 247
De temps en temps	10 606	12,4	11,2	2 682
Rarement	10 088	11,8	11,7	2 940
Jamais	56 892	66,7	69,8	3 103
Ne sait pas	2 356	2,8	2,5	2 657

Champ : 14 ans et plus
Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

Tableau E8c. Effectif de personnes interrogées, répartition en données brutes ou pondérées et poids individuel moyen dans l'échantillon cumulé des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 selon les réponses agrégées du ménage aux questions sur la fréquence des actes de vandalisme dans le quartier ou le village au cours des 12 derniers mois.

Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011	Effectifs en données brutes		Effectifs en données pondérées	Poids individuel moyen
	Nombre brut de personnes interrogées	Répartition en %	Répartition en %	
Personnes de 14 ans et plus	85 271	100,0	100,0	2 966
Réponse du ménage de la personne interrogée sur la fréquence selon laquelle il est arrivé au cours des 12 mois précédant l'enquête que des « voitures » ou des « équipements collectifs aient été détruits ou détériorés volontairement » dans le quartier ou le village				
Souvent	10 398	12,2	10,2	2 483
De temps en temps	16 638	19,5	18,8	2 857
Rarement	14 267	16,7	17,2	3 052
Jamais	42 908	50,3	52,7	3 103
Ne sait pas	1 060	1,2	1,1	2 674

Champ : 14 ans et plus
Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

Tableau E9. Effectif de personnes interrogées, répartition en données brutes ou pondérées et poids individuel moyen dans l'échantillon cumulé des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 selon les réponses sur la fréquence des problèmes liés à la drogue dans le quartier ou le village au cours des 12 derniers mois.

Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011	Effectifs en données brutes		Effectifs en données pondérées	Poids individuel moyen
	Nombre brut de personnes interrogées	Répartition en %	Répartition en %	
Personnes de 14 ans et plus	85 271	100,0	100,0	2 966
Réponse à la question sur la fréquence selon laquelle la personne déclare avoir observé d'elle-même au cours des 12 mois précédant l'enquête des phénomènes de consommation ou de trafic de drogues dans son quartier ou son village				
Souvent	6 047	7,1	6,0	2 509
De temps en temps	6 650	7,8	7,6	2 885
Rarement	3 667	4,3	4,5	3 069
Jamais	67 749	79,5	80,9	3 019
Ne sait pas	1 158	1,4	1,1	2 375

Champ : 14 ans et plus
Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

5. Tableaux complémentaires sur l'opinion des personnes de 14 ans et plus sur l'efficacité de l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village

Tableau F1. Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon la tranche d'âge détaillée.

Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 % en données pondérées	Opinion sur l'action de la police ou de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village					
	Toute Opinion	Action déclarée « Efficace » ou « Très efficace »	Dont Action déclarée « Très efficace »	Action déclarée « Peu efficace » ou « Pas efficace du tout »	Dont Action déclarée « Pas efficace du tout »	Ne sait pas
Personnes de 14 ans et plus	100,0	46,5	3,4	27,7	7,9	25,8
Personnes de 14 ans à 19 ans	100,0	42,9	4,1	32,6	10,9	24,5
Personnes de 20 ans à 24 ans	100,0	46,6	3,7	33,0	10,7	20,4
Personnes de 25 ans à 34 ans	100,0	46,8	3,7	28,0	8,8	25,1
Personnes de 35 ans à 44 ans	100,0	46,2	3,4	29,6	8,8	24,2
Personnes de 45 ans à 54 ans	100,0	45,5	3,1	29,5	7,9	25,0
Personnes de 55 ans à 64 ans	100,0	46,5	2,8	27,2	7,1	26,2
Personnes de 65 ans à 79 ans	100,0	49,1	3,4	22,3	5,4	28,6
Personnes de 80 ans et plus	100,0	48,4	3,6	16,5	4,3	35,1

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

Tableau F2. Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon le décile de niveau de revenu.

Enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 % en données pondérées	Opinion sur l'action de la police ou de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village					
	Toute Opinion	Action déclarée « Efficace » ou « Très efficace »	Dont Action déclarée « Très efficace »	Action déclarée « Peu efficace » ou « Pas efficace du tout »	Dont Action déclarée « Pas efficace du tout »	Ne sait pas
Personnes de 14 ans et plus	100,0	46,5	3,4	27,7	7,9	25,8
Niveau de revenu du ménage						
Premier décile (10 % de ménage ayant les revenus les plus faibles)	100,0	45,6	4,5	32,7	11,8	21,7
Deuxième décile	100,0	45,3	3,5	29,8	9,4	24,9
Troisième décile	100,0	47,1	3,5	28,5	8,7	24,4
Quatrième décile	100,0	45,8	3,2	29,3	8,6	24,9
Cinquième décile	100,0	47,0	3,2	27,6	7,9	25,4
Sixième décile	100,0	47,3	3,3	26,8	7,0	25,9
Septième décile	100,0	47,2	3,1	26,6	6,9	26,2
Huitième décile	100,0	46,6	3,5	26,8	7,2	26,6
Neuvième décile	100,0	46,8	3,2	25,3	6,4	27,9
Dernier décile (10 % de ménage ayant les revenus les plus élevés)	100,0	46,3	3,0	24,4	6,0	29,3

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

5. Tableaux complémentaires sur l'opinion des personnes de 14 ans et plus sur l'efficacité de l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village

Tableau F3. Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon la région.

Enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 % en données pondérées	Opinion sur l'action de la police ou de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village					
	Toute Opinion	Action déclarée « Efficace » ou « Très efficace »	Dont Action déclarée « Très efficace »	Action déclarée « Peu efficace » ou « Pas efficace du tout »	Dont Action déclarée « Pas efficace du tout »	Ne sait pas
Personnes de 14 ans et plus	100,0	46,5	3,4	27,7	7,9	25,8
Nord-Pas-de-Calais	100,0	46,6	3,7	34,3	10,4	19,1
Haute-Normandie	100,0	47,5	3,7	30,1	7,6	22,4
Picardie	100,0	49,1	4,1	34,4	11,1	16,5
Champagne-Ardenne	100,0	47,6	3,2	33,0	9,3	19,4
Île-de-France	100,0	41,1	2,4	32,3	9,2	26,6
Lorraine	100,0	50,4	4,2	28,5	9,4	21,1
Alsace	100,0	53,3	4,1	23,0	6,3	23,7
Franche-Comté	100,0	51,2	2,5	21,6	6,5	27,2
Basse-Normandie	100,0	49,3	3,6	19,0	4,7	31,6
Bretagne	100,0	45,2	3,5	17,7	4,0	37,2
Pays de la Loire	100,0	47,8	3,4	21,6	5,5	30,6
Centre	100,0	50,6	3,7	28,9	7,3	20,5
Bourgogne	100,0	48,1	2,7	27,3	8,3	24,7
Poitou-Charentes	100,0	53,8	2,4	21,1	5,4	25,1
Limousin*	-	-	-	-	-	-
Auvergne	100,0	49,5	5,0	19,6	5,9	30,9
Rhône-Alpes	100,0	48,8	3,6	27,8	7,9	23,4
Aquitaine	100,0	48,3	3,8	19,9	5,5	31,8
Midi-Pyrénées	100,0	47,8	4,4	23,9	6,3	28,3
Languedoc-Roussillon	100,0	43,9	4,7	31,7	10,1	24,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	100,0	39,0	2,7	34,2	10,8	26,8
Corse*	-	-	-	-	-	-

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

5. Tableaux complémentaires sur l'opinion des personnes de 14 ans et plus sur l'efficacité de l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village

Tableau F4. Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon les réponses détaillées sur les atteintes personnelles subies au cours des 2 années civiles précédant l'enquête.

Enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 % en données pondérées	Opinion sur l'action de la police ou de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village					
	Toute Opinion	Action déclarée « Efficace » ou « Très efficace »	Dont Action déclarée « Très efficace »	Action déclarée « Peu efficace » ou « Pas efficace du tout »	Dont Action déclarée « Pas efficace du tout »	Ne sait pas
Personnes de 14 ans et plus	100,0	46,5	3,4	27,7	7,9	25,8
<u>Vols et tentatives de vols personnels avec violences ou menaces</u>						
Au moins une atteinte déclarée sur 2 ans, dont la dernière a eu lieu dans le quartier	100,0	25,7	1,9	59,2	17,4	15,1
Au moins une atteinte déclarée sur 2 ans, dont la dernière n'a pas eu lieu dans le quartier	100,0	34,1	1,6	44,3	13,6	21,6
Pas d'atteinte déclarée sur 2 ans	100,0	46,7	3,4	27,5	7,9	25,8
<u>Vols et tentatives de vols personnels sans violences ni menaces</u>						
Au moins une atteinte déclarée sur 2 ans, dont la dernière a eu lieu dans le quartier	100,0	39,5	2,4	44,4	14,4	16,1
Au moins une atteinte déclarée sur 2 ans, dont la dernière n'a pas eu lieu dans le quartier	100,0	42,1	2,2	29,4	9,7	28,5
Pas d'atteinte déclarée sur 2 ans	100,0	46,7	3,4	27,5	7,8	25,8
<u>Violences physiques hors vol, hors ménage</u>						
Au moins une atteinte déclarée sur 2 ans, dont la dernière a eu lieu dans le quartier	100,0	33,2	2,7	51,0	20,5	15,9
Au moins une atteinte déclarée sur 2 ans, dont la dernière n'a pas eu lieu dans le quartier	100,0	40,3	3,1	38,0	13,7	21,7
Pas d'atteinte déclarée sur 2 ans	100,0	46,7	3,4	27,3	7,7	25,9
<u>Menaces, hors vol, violences, hors ménage</u>						
Au moins une atteinte déclarée sur 2 ans, dont la dernière a eu lieu dans le quartier	100,0	32,1	1,6	52,2	20,2	15,7
Au moins une atteinte déclarée sur 2 ans, dont la dernière n'a pas eu lieu dans le quartier	100,0	39,8	3,8	35,4	10,9	24,9
Pas d'atteinte déclarée sur 2 ans	100,0	47,0	3,4	26,9	7,6	26,0
<u>Injures, hors vol, violences, menaces, hors ménage</u>						
Au moins une atteinte déclarée sur 2 ans, dont la dernière a eu lieu dans le quartier	100,0	33,6	2,2	50,1	19,0	16,4
Au moins une atteinte déclarée sur 2 ans, dont la dernière n'a pas eu lieu dans le quartier	100,0	41,9	3,8	33,2	10,5	24,9
Pas d'atteinte déclarée sur 2 ans	100,0	47,7	3,4	25,8	7,0	26,5

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

5. Tableaux complémentaires sur l'opinion des personnes de 14 ans et plus sur l'efficacité de l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village

Tableau F5. Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon les réponses détaillées sur les atteintes visant la résidence principale subie au cours des 2 années civiles précédant l'enquête et des cambriolages dans le quartier ou le village dont le ménage a eu connaissance sur 2 ans.

Enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 % en données pondérées	Opinion sur l'action de la police ou de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village					
	Toute Opinion	Action déclarée « Efficace » ou « Très efficace »	Dont Action déclarée « Très efficace »	Action déclarée « Peu efficace » ou « Pas efficace du tout »	Dont Action déclarée « Pas efficace du tout »	Ne sait pas
Personnes de 14 ans et plus	100,0	46,5	3,4	27,7	7,9	25,8
Personnes dont le ménage s'est déclaré <u>victime d'au moins une atteinte visant la résidence principale sur 2 ans</u> (cambriolage, vol sans effraction ou acte de vandalisme)	100,0	35,9	2,0	44,0	14,2	20,1
Dont						
Personnes dont le ménage s'est déclaré <u>victime d'au moins un cambriolage de la résidence principale sur 2 ans</u>	100,0	34,0	1,8	46,3	14,6	19,7
Personnes dont le ménage s'est déclaré <u>victime d'au moins un vol sans effraction dans la résidence principale sur 2 ans</u>	100,0	36,7	2,0	40,5	13,6	22,9
Personnes dont le ménage s'est déclaré <u>victime d'au moins un acte de vandalisme contre la résidence principale sur 2 ans</u>	100,0	35,9	1,9	46,1	15,8	17,9

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

5. Tableaux complémentaires sur l'opinion des personnes de 14 ans et plus sur l'efficacité de l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village

Tableau F6. Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon les réponses détaillées sur les atteintes visant un véhicule du ménage (voiture ou deux-roues).

Enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 % en données pondérées	Opinion sur l'action de la police ou de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village					
	Toute Opinion	Action déclarée « Efficace » ou « Très efficace »	Dont Action déclarée « Très efficace »	Action déclarée « Peu efficace » ou « Pas efficace du tout »	Dont Action déclarée « Pas efficace du tout »	Ne sait pas
Personnes de 14 ans et plus	100,0	46,5	3,4	27,7	7,9	25,8
Vols et tentatives de vols de voiture						
Au moins une atteinte déclarée sur 2 ans, dont la dernière a eu lieu dans le quartier	100,0	32,5	2,0	51,0	18,1	16,5
Au moins une atteinte déclarée sur 2 ans, dont la dernière n'a pas eu lieu dans le quartier	100,0	39,0	2,1	36,0	12,7	25,0
Pas d'atteinte déclarée sur 2 ans	100,0	46,9	3,4	27,1	7,7	26,0
Vols et tentatives de vols d'objet dans et sur la voiture						
Au moins une atteinte déclarée sur 2 ans, dont la dernière a eu lieu dans le quartier	100,0	33,7	2,1	47,2	14,9	19,1
Au moins une atteinte déclarée sur 2 ans, dont la dernière n'a pas eu lieu dans le quartier	100,0	39,3	2,5	36,9	11,9	23,7
Pas d'atteinte déclarée sur 2 ans	100,0	47,1	3,5	26,9	7,6	26,0
Vols et tentatives de vols de 2 roues à moteur						
Au moins une atteinte déclarée sur 2 ans, dont la dernière a eu lieu dans le quartier	100,0	35,9	4,5	50,5	14,3	13,6
Au moins une atteinte déclarée sur 2 ans, dont la dernière n'a pas eu lieu dans le quartier	100,0	38,8	2,6	39,4	14,8	21,8
Pas d'atteinte déclarée sur 2 ans	100,0	46,6	3,4	27,6	7,9	25,8
Vols et tentatives de vols de vélos						
Au moins une atteinte déclarée sur 2 ans, dont la dernière a eu lieu dans le quartier	100,0	32,2	1,5	43,5	15,1	24,4
Au moins une atteinte déclarée sur 2 ans, dont la dernière n'a pas eu lieu dans le quartier	100,0	39,7	3,7	35,2	10,5	25,1
Pas d'atteinte déclarée sur 2 ans	100,0	46,7	3,4	27,4	7,8	25,8
Actes de vandalisme contre la voiture						
Au moins une atteinte déclarée sur 2 ans, dont la dernière a eu lieu dans le quartier	100,0	36,3	2,4	44,8	15,7	18,9
Au moins une atteinte déclarée sur 2 ans, dont la dernière n'a pas eu lieu dans le quartier	100,0	43,1	3,7	28,7	8,7	28,2
Pas d'atteinte déclarée sur 2 ans	100,0	47,3	3,5	26,5	7,4	26,2

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

5. Tableaux complémentaires sur l'opinion des personnes de 14 ans et plus sur l'efficacité de l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village

Tableau F7a. Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon la fréquence déclarée par le ménage des destructions, dégradations volontaires d'équipements collectifs dans le quartier ou le village sur les 12 derniers mois.

Enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 % en données pondérées	Opinion sur l'action de la police ou de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village					
	Toute Opinion	Action déclarée « Efficace » ou « Très efficace »	Dont Action déclarée « Très efficace »	Action déclarée « Peu efficace » ou « Pas efficace du tout »	Dont Action déclarée « Pas efficace du tout »	Ne sait pas
Personnes de 14 ans et plus	100,0	46,5	3,4	27,7	7,9	25,8
Réponse du ménage de la personne interrogée sur la fréquence selon laquelle il est arrivé au cours des 12 mois précédant l'enquête que des « équipements collectifs aient été détruits ou détériorés volontairement » dans le quartier ou le village (cabines téléphoniques, abribus, panneaux, etc.)						
Souvent	100,0	26,6	1,6	59,5	23,3	13,9
De temps en temps	100,0	39,2	1,9	41,2	11,2	19,6
Rarement	100,0	47,2	2,8	29,4	7,7	23,4
Jamais	100,0	51,6	4,2	20,3	5,3	28,2
Ne sait pas	100,0	28,9	2,0	19,6	6,0	51,5

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

Tableau F7b. Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon la fréquence déclarée par le ménage des destructions, dégradations volontaires de voitures dans le quartier ou le village sur les 12 derniers mois.

Enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 % en données pondérées	Opinion sur l'action de la police ou de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village					
	Toute Opinion	Action déclarée « Efficace » ou « Très efficace »	Dont Action déclarée « Très efficace »	Action déclarée « Peu efficace » ou « Pas efficace du tout »	Dont Action déclarée « Pas efficace du tout »	Ne sait pas
Personnes de 14 ans et plus	100,0	46,5	3,4	27,7	7,9	25,8
Réponse du ménage de la personne interrogée sur la fréquence selon laquelle il est arrivé au cours des 12 mois précédant l'enquête que des « voitures aient été détruites ou détériorées volontairement » dans le quartier ou le village (il peut s'agir d'incendies ou de tentatives d'incendie, de pneus crevés ou autres actes de vandalisme)						
Souvent	100,0	23,0	1,4	66,3	28,5	10,7
De temps en temps	100,0	34,9	1,9	47,5	14,0	17,7
Rarement	100,0	44,3	2,7	34,3	9,3	21,4
Jamais	100,0	51,0	4,0	21,0	5,4	28,0
Ne sait pas	100,0	27,7	1,8	21,3	5,7	51,0

Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE

6. Résultats de la modélisation

Tableau M1. Les résultats fournis par la modélisation « Toutes choses égales par ailleurs » (régression logistique, voir définitions) des opinions des personnes de 14 ans et plus sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village exprimées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 – Rapport de cotes mesurées et modélisées pour les facteurs « sexe » et « âge ».

Modélisation* de la réponse à la question d'opinion sur l'action de la police ou de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village						
Enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011	Modélisation* de la réponse « Peu ou pas efficace du tout » par rapport à la réponse « Efficace, très efficace »			Modélisation* de la réponse « Ne sait pas » par rapport à la réponse « Efficace, très efficace »		
	Valeurs mesurées		Valeurs modélisées*	Valeurs mesurées		Valeurs modélisées*
	Cote** « Peu efficace » / « Efficace »	Rapport de cotes** à a référence	Rapport de cote à a référence	Cote** « Ne sait pas » / « Efficace »	Rapport de cotes** à a référence	Rapport de cote à a référence
Sexe						
Hommes	0,6	1,0	ns*	0,5	0,8	0,8
Femmes	0,6	Référence	Référence	0,6	Référence	Référence
Âge						
Personnes de 14 ans à 19 ans	0,8	1,3	1,2	0,6	1,0	ns*
Personnes de 20 ans à 24 ans	0,7	1,2	1,2	0,4	0,8	0,7
Personnes de 25 ans à 34 ans	0,6	1,0	ns*	0,5	1,0	0,9
Personnes de 35 ans à 44 ans	0,6	1,1	ns*	0,5	0,9	0,9
Personnes de 45 ans à 54 ans	0,6	1,1	1,1	0,5	1,0	ns*
Personnes de 55 ans à 64 ans	0,6	Référence	Référence	0,6	Référence	Référence
Personnes de 65 ans à 79 ans	0,5	0,8	0,9	0,6	1,0	ns*
Personnes de 80 ans et plus	0,3	0,6	0,8	0,7	1,3	1,3

Champ : 14 ans et plus Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE ; Modélisation, ONDRP

* La modélisation (ou régression logistique) dont les résultats sont présentés ici (colonnes 4 et 7) est définie au tableau M. Elle consiste à mesurer l'effet « toutes choses égales par ailleurs » des facteurs cités au tableau M sur la probabilité de choisir la réponse « Peu ou pas efficace du tout » (colonnes 2 à 4) ou « Ne sait pas » (colonne 5 à 7) par rapport à la réponse « Efficace ou très efficace ». On rappelle que pour chaque facteur, une modalité de référence (signalée en orange) doit être choisie. Les modalités qui n'ont pas d'effet significatif sur la probabilité de répondre « toutes choses étant égales par ailleurs » soit « Peu ou pas efficace du tout », soit « Ne sait pas » par rapport à « Efficace ou très efficace » se voient attribuées la mention « ns » pour « non significatif ».

** Pour chaque modalité, la cote « Peu efficace/Efficace » (colonne 2), ou rapport entre la proportion d'opinions « peu ou pas efficace du tout » et la proportion d'opinions « efficace ou très efficace » (voir valeurs aux tableaux 2 et 3) ou la cote « Ne sait pas/Efficace » (colonne 5), ou rapport entre la proportion de réponse « ne sait pas » et la proportion d'opinions « efficace ou très efficace » peut être rapportée à la cote de référence afin d'obtenir un rapport de cotes. Lorsqu'il est supérieur à 1, cela signifie que la modalité de réponse considérée a été plus fréquemment citée par rapport à « efficace ou très efficace » pour la modalité considérée par rapport à la référence. Inversement, si elle est inférieure à 1.

6. Résultats de la modélisation

Tableau M2. Les résultats fournis par la modélisation « Toutes choses égales par ailleurs » (régression logistique, voir définitions) des opinions des personnes de 14 ans et plus sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village exprimées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 – Rapport de cotes mesurées et modélisées pour les facteurs « niveau de diplôme », « situation à l'égard de l'emploi » et « profession et catégorie socioprofessionnelle ».

Modélisation* de la réponse à la question d'opinion sur l'action de la police ou de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village						
Enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011	Modélisation* de la réponse « Peu ou pas efficace du tout » par rapport à la réponse « Efficace, très efficace »			Modélisation* de la réponse « Ne sait pas » par rapport à la réponse « Efficace, très efficace »		
	Valeurs mesurées		Valeurs modélisées*	Valeurs mesurées		Valeurs modélisées*
	Cote** « Peu efficace » / « Efficace »	Rapport de cotes** à a référence	Rapport de cote à a référence	Cote** « Ne sait pas » / « Efficace »	Rapport de cotes** à a référence	Rapport de cote à a référence
Niveau de diplôme						
Sans diplôme, Certificat d'études ou brevet des collèges	0,6	0,9	0,9	0,6	1,1	ns*
CAP - BEP	0,7	Référence	Référence	0,5	Référence	Référence
Baccalauréat	0,6	0,9	0,9	0,5	1,0	ns*
Diplôme de l'enseignement supérieur	0,5	0,8	0,8	0,6	1,2	1,1
Situation au regard de l'emploi						
Personne ayant un emploi	0,6	Référence	Référence	0,5	Référence	Référence
Chômeur	0,8	1,3	ns*	0,5	0,9	ns*
Retraité	0,5	0,8	1,1	0,6	1,1	ns*
Étudiant, élève, stagiaire	0,7	1,2	0,9	0,6	1,0	ns*
Personne au foyer	0,6	1,0	ns*	0,5	1,0	ns*
Profession et Catégorie socioprofessionnelle						
Agriculteur exploitant	0,3	0,6	ns*	0,5	0,8	0,9
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	0,5	0,9	ns*	0,5	1,0	ns*
Ouvrier	0,6	1,0	1,1	0,5	0,9	ns*
Employé	0,6	Référence	Référence	0,6	Référence	Référence
Profession intermédiaire	0,6	0,9	ns*	0,6	1,1	1,1
Cadre, profession libérale et profession intellectuelle supérieure	0,5	0,8	ns*	0,7	1,2	1,1

Champ : 14 ans et plus Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE ; Modélisation, ONDRP

* Voir tableau M1 (note *)

** Voir Tableau M1 (note **)

6. Résultats de la modélisation

Tableau M3. Les résultats fournis par la modélisation « Toutes choses égales par ailleurs » (régression logistique, voir définitions) des opinions des personnes de 14 ans et plus sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village exprimées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 – Rapport de cotes mesurés et modélisés pour les facteurs « type de ménage », « niveau de revenu du ménage », « type de logement » et « statut d'occupation du logement ».

Modélisation* de la réponse à la question d'opinion sur l'action de la police ou de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village						
Enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011	Modélisation* de la réponse « Peu ou pas efficace du tout » par rapport à la réponse « Efficace, très efficace »			Modélisation* de la réponse « Ne sait pas » par rapport à la réponse « efficace, très efficace »		
	Valeurs mesurées		Valeurs modélisées*	Valeurs mesurées		Valeurs modélisées*
	Cote** « Peu efficace » / « Efficace »	Rapport de cotes** à a référence	Rapport de cote à a référence	Cote** « Ne sait pas » / « Efficace »	Rapport de cotes** à a référence	Rapport de cote à a référence
Type de ménage						
Personne seule	0,5	0,9	ns*	0,6	1,1	1,1
Couple sans enfant	0,5	Référence	Référence	0,6	Référence	Référence
Couple avec enfant	0,7	1,3	ns*	0,5	0,9	ns*
Famille monoparentale	0,8	1,5	ns*	0,5	1,0	ns*
Niveau de revenu du ménage						
Premier décile	0,7	1,2	ns*	0,5	0,9	0,9
Deuxième et troisième déciles	0,6	1,1	ns*	0,5	1,0	ns*
Quatrième au septième décile	0,6	Référence	Référence	0,5	Référence	Référence
Huitième et neuvième déciles	0,6	0,9	ns*	0,6	1,1	ns*
Dernier décile	0,5	0,9	ns*	0,6	1,2	ns*
Type de logement						
Maison indépendante	0,5	0,8	ns*	0,6	1,0	ns*
Maison mitoyenne	0,6	Référence	Référence	0,5	Référence	Référence
Immeuble de moins de 10 logements	0,6	1,0	ns*	0,5	0,9	ns*
Immeuble de 10 logements ou plus	0,8	1,3	ns*	0,6	1,1	ns*
Statut d'occupation du logement						
Propriétaire	0,5	Référence	Référence	0,6	Référence	Référence
Accédant à la propriété	0,6	1,1	0,9	0,6	1,0	1,1
Locataire hors HLM	0,5	1,0	0,9	0,6	1,0	ns*
Locataire en HLM	1,1	2,0	1,2	0,5	0,9	ns*

Champ : 14 ans et plus Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE ; Modélisation, ONDRP

* Voir tableau M1 (note *)

** Voir Tableau M1 (note **)

6. Résultats de la modélisation

Tableau M4. Les résultats fournis par la modélisation « Toutes choses égales par ailleurs » (régression logistique, voir définitions) des opinions des personnes de 14 ans et plus sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village exprimées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 – Rapport de cotes mesurées et modélisées pour les facteurs « type de commune », « situation de la commune par rapport aux aires urbaines », « Type d'habitat au voisinage du logement » et « situation du quartier par rapport au ZUS ».

Modélisation* de la réponse à la question d'opinion sur l'action de la police ou de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village						
Enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011	Modélisation* de la réponse « Peu ou pas efficace du tout » par rapport à la réponse « Efficace, Très efficace »			Modélisation* de la réponse « Ne sait pas » par rapport à la réponse « Efficace, très efficace »		
	Valeurs mesurées		Valeurs modélisées*	Valeurs mesurées		Valeurs modélisées*
	Cote** « Peu efficace » / « Efficace »	Rapport de cotes** à a référence	Rapport de cote à a référence	Cote** « Ne sait pas » / « Efficace »	Rapport de cotes** à a référence	Rapport de cote à a référence
Type de commune						
Commune rurale	0,4	0,6	0,8	0,5	0,9	0,8
Commune d'unité urbaine de moins de 20 000 habitants	0,5	0,7	0,8	0,4	0,7	0,6
Commune d'une unité urbaine de 20 000 à 100 000 habitants	0,6	0,9	ns*	0,6	0,9	0,8
Commune d'une unité urbaine de plus de 100 000 habitants (hors Paris)	0,7	Référence	Référence	0,6	Référence	Référence
Commune de l'unité urbaine de Paris	0,8	1,1	1,4	0,7	1,1	1,3
Situation de la commune par rapport aux aires urbaines						
Commune située dans une zone rurale hors zone périurbaine	0,4	0,6	ns*	0,5	0,8	0,8
Commune située en zone périurbaine	0,5	0,6	ns*	0,5	0,9	ns*
Commune située en « Banlieue »	0,7	0,9	ns*	0,6	1,0	ns*
Commune « Ville-Centre »	0,7	Référence	Référence	0,6	Référence	Référence
Type d'habitat au voisinage du logement						
Maison isolée	0,4	0,8	ns*	0,6	1,1	1,1
Quartier pavillonnaire (ou maisons non isolées)	0,6	Référence	Référence	0,5	Référence	Référence
Quartier d'immeubles	0,6	1,1	ns*	0,5	1,0	0,9
Quartier mixte (pavillons et immeubles)	0,6	1,1	ns*	0,6	1,2	ns*
Cité - Grand ensemble	1,2	2,1	ns*	0,6	1,0	ns*
Situation du quartier par rapport aux zones urbaines sensibles (ZUS)						
Communes rurales ou unités urbaines sans quartier classé ZUS	0,5	0,8	1,1	0,5	0,9	1,4
Commune sans quartier classé ZUS d'une unité urbaine avec quartiers classés ZUS	0,6	Référence	Référence	0,6	Référence	Référence
Quartier non classé ZUS d'une commune avec quartiers classés ZUS	0,7	1,3	1,2	0,6	1,1	1,2
Quartier classé « Zone urbaine sensible » (ZUS)	1,6	2,7	1,6	0,5	0,9	ns*

Champ : 14 ans et plus Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE ; Modélisation, ONDRP

* Voir tableau M1 (note *)

** Voir Tableau M1 (note **)

6. Résultats de la modélisation

Tableau M5. Les résultats fournis par la modélisation « Toutes choses égales par ailleurs » (régression logistique, voir définitions) des opinions des personnes de 14 ans et plus sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village exprimées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 – Rapport de cotes mesurées et modélisées pour le facteur « regroupement de régions ».

Modélisation* de la réponse à la question d'opinion sur l'action de la police ou de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village						
Enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011	Modélisation* de la réponse « Peu ou pas efficace du tout » par rapport à la réponse « Efficace, très efficace »			Modélisation* de la réponse « Ne sait pas » par rapport à la réponse « Efficace, très efficace »		
	Valeurs mesurées		Valeurs modélisées*	Valeurs mesurées		Valeurs modélisées*
	Cote** « Peu efficace » / « Efficace »	Rapport de cotes** à a référence	Rapport de cote à a référence	Cote** « Ne sait pas » / « Efficace »	Rapport de cotes** à a référence	Rapport de cote à a référence
Regroupement de régions						
Nord-Pas-de-Calais	0,7	1,3	1,1	0,4	0,9	0,8
Haute-Normandie Picardie Champagne-Ardenne	0,7	1,2	1,3	0,4	0,8	0,9
Île-de-France	0,8	1,4	ns*	0,6	1,3	ns*
Alsace Lorraine Franche-Comté	0,5	0,9	0,9	0,5	0,9	ns*
Bretagne Basse-Normandie Pays de la Loire	0,4	0,7	0,9	0,7	1,5	1,5
Bourgogne Centre	0,6	1,0	1,1	0,4	0,9	ns*
Auvergne Poitou-Charentes Limousin	0,4	0,7	ns*	0,5	1,0	ns*
Rhône-Alpes	0,6	Référence	Référence	0,5	Référence	Référence
Aquitaine Midi-Pyrénées	0,5	0,8	ns*	0,6	1,3	1,3
Languedoc-Roussillon	0,7	1,3	1,3	0,6	1,2	1,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,9	1,5	1,6	0,7	1,4	1,4
Corse***	-	-	-	-	-	-

Champ : 14 ans et plus Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE ; Modélisation, ONDRP

* Voir tableau M1 (note *)

** Voir Tableau M1 (note **)

Tableau M6. Les résultats fournis par la modélisation « Toutes choses égales par ailleurs » (régression logistique, voir définitions) des opinions des personnes de 14 ans et plus sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village exprimées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 – Rapport de cotes mesurées et modélisées pour le facteur « atteintes personnelles ».

Modélisation* de la réponse à la question d'opinion sur l'action de la police ou de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village						
Enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011	Modélisation* de la réponse « Peu ou pas efficace du tout » par rapport à la réponse « Efficace, très efficace »			Modélisation* de la réponse « Ne sait pas » par rapport à la réponse « Efficace, très efficace »		
	Valeurs mesurées		Valeurs modélisées*	Valeurs mesurées		Valeurs modélisées*
	Cote** « Peu efficace » / « Efficace »	Rapport de cotes** à a référence	Rapport de cote à a référence	Cote** « Ne sait pas » / « Efficace »	Rapport de cotes** à a référence	Rapport de cote à a référence
Atteintes personnelles sur 2 ans						
Personnes s'étant déclarées victimes d'au moins une atteinte personnelle sur 2 ans dont la dernière en date (ou l'une des dernières en date) a eu lieu dans le quartier ou le village	1,4	2,7	1,7	0,5	0,9	0,9
Personnes s'étant déclarées victimes d'au moins une atteinte personnelle sur 2 ans dont aucune des dernières en date n'a eu lieu dans le quartier ou le village	0,7	1,4	1,2	0,6	1,1	1,1
Personnes ne s'étant pas déclarées victimes d'atteintes personnelles sur 2 ans	0,5	Référence	Référence	0,6	Référence	Référence

Champ : 14 ans et plus Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE ; Modélisation, ONDRP

* Voir tableau M1 (note *)

** Voir Tableau M1 (note **)

6. Résultats de la modélisation

Tableau M7. Les résultats fournis par la modélisation « Toutes choses égales par ailleurs » (régression logistique, voir définitions) des opinions des personnes de 14 ans et plus sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village exprimées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 – Rapport de cotes mesurées et modélisées pour le facteur « atteintes visant le logement ».

Modélisation* de la réponse à la question d'opinion sur l'action de la police ou de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village						
Enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011	Modélisation* de la réponse « Peu ou pas efficace du tout » par rapport à la réponse « Efficace, très efficace »			Modélisation* de la réponse « Ne sait pas » par rapport à la réponse « Efficace, très efficace »		
	Valeurs mesurées		Valeurs modélisées*	Valeurs mesurées		Valeurs modélisées*
	Cote** « Peu efficace » / « Efficace »	Rapport de cotes** à a référence	Rapport de cote à a référence	Cote** « Ne sait pas » / « Efficace »	Rapport de cotes** à a référence	Rapport de cote à a référence
Atteinte visant le logement du ménage sur 2 ans et cambriolage dans le quartier ou le village sur 2 ans						
Personnes dont le ménage s'est déclaré victime d'au moins une atteinte visant la résidence principale sur 2 ans (cambriolage, vol sans effraction ou acte de vandalisme)	1,2	2,6	1,8	0,6	1,0	ns*
Personnes dont le ménage ne s'est pas déclaré victime d'atteinte visant la résidence principale sur 2 ans et qui ont déclaré avoir eu connaissance de cambriolages dans le quartier ou le village sur 2 ans	0,8	1,6	1,4	0,5	0,9	0,9
Personnes dont le ménage ne s'est pas déclaré victime d'atteinte visant la résidence principale sur 2 ans et qui ont déclaré n'avoir pas eu connaissance de cambriolages dans le quartier ou le village sur 2 ans	0,5	Référence	Référence	0,6	Référence	Référence

Champ : 14 ans et plus Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE ; Modélisation, ONDRP

* Voir tableau M1 (note *)

** Voir Tableau M1 (note **)

6. Résultats de la modélisation

Tableau M8. Les résultats fournis par la modélisation « Toutes choses égales par ailleurs » (régression logistique, voir définitions) des opinions des personnes de 14 ans et plus sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village exprimées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 – Rapport de cotes mesurées et modélisées pour le facteur « atteintes visant un véhicule du ménage ».

Modélisation* de la réponse à la question d'opinion sur l'action de la police ou de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village						
Enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011	Modélisation* de la réponse « Peu ou pas efficace du tout » par rapport à la réponse « Efficace, Très efficace »			Modélisation* de la réponse « Ne sait pas » par rapport à la réponse « Efficace, très efficace »		
	Valeurs mesurées		Valeurs modélisées*	Valeurs mesurées		Valeurs modélisées*
	Cote** « Peu efficace » / « Efficace »	Rapport de cotes** à a référence	Rapport de cote à a référence	Cote** « Ne sait pas » / « Efficace »	Rapport de cotes** à a référence	Rapport de cote à a référence
Atteintes visant un véhicule du ménage sur 2 ans						
Personnes dont le ménage s'est déclaré victime d'au moins une atteinte visant un véhicule (voiture ou 2 roues) sur 2 ans dont le ou la dernière en date (ou l'une des dernières en date) a eu lieu dans le quartier ou le village	1,2	2,3	1,4	0,5	1,0	ns*
Personnes dont le ménage s'est déclaré victime d'au moins une atteinte visant un véhicule (voiture ou 2 roues) sur 2 ans dont aucune des derniers en date n'a eu lieu dans le quartier ou le village	0,7	1,3	1,1	0,6	1,1	1,1
Personnes dont le ménage ne s'est pas déclaré victime d'atteinte visant un véhicule (voiture ou 2 roues) sur 2 ans	0,5	Référence	Référence	0,6	Référence	Référence

Champ : 14 ans et plus Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE ; Modélisation, ONDRP

* Voir tableau M1 (note *)

** Voir Tableau M1 (note **)

6. Résultats de la modélisation

Tableau M9. Les résultats fournis par la modélisation « Toutes choses égales par ailleurs » (régression logistique, voir définitions) des opinions des personnes de 14 ans et plus sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village exprimées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 – Rapport de cotes mesurées et modélisées pour les facteurs « Voitures ou équipements collectifs détruits ou détériorés volontairement dans le quartier ou le village au cours des 12 derniers mois » et « Phénomènes de consommation ou de trafic de drogues dans le quartier ou le village au cours des 12 derniers mois » d'après les déclarations du ménage.

Modélisation* de la réponse à la question d'opinion sur l'action de la police ou de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village						
Enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011	Modélisation* de la réponse « Peu ou pas efficace du tout » par rapport à la réponse « Efficace, très efficace »			Modélisation* de la réponse « Ne sait pas » par rapport à la réponse « Efficace, très efficace »		
	Valeurs mesurées		Valeurs modélisées*	Valeurs mesurées		Valeurs modélisées*
	Cote** « Peu efficace » / « Efficace »	Rapport de cotes** à a référence	Rapport de cote à a référence	Cote** « Ne sait pas » / « Efficace »	Rapport de cotes** à a référence	Rapport de cote à a référence
Réponse du ménage de la personne interrogée sur la fréquence selon laquelle il est arrivé au cours des 12 mois précédant l'enquête que des «voitures » ou des « équipements collectifs aient été détruits ou détériorés volontairement » dans le quartier ou le village.						
Souvent	2,3	6,7	3,6	0,5	0,9	ns*
De temps en temps	1,0	2,9	2,0	0,5	0,9	0,9
Rarement	0,6	1,6	1,4	0,5	0,9	0,9
Jamais	0,3	Référence	Référence	0,6	Référence	Référence
Réponse à la question sur la fréquence selon laquelle la personne déclare avoir observé d'elle-même au cours des 12 mois précédant l'enquête des phénomènes de consommation ou de trafic de drogues dans le quartier ou le village						
Souvent	2,6	5,7	3,0	0,4	0,8	0,8
De temps en temps	1,2	2,7	1,9	0,4	0,8	0,8
Rarement	0,9	2,0	1,6	0,5	0,8	0,9
Jamais	0,5	Référence	Référence	0,6	Référence	Référence

Champ : 14 ans et plus Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011, INSEE ; Modélisation, ONDRP

* Voir tableau M1 (note *)

** Voir Tableau M1 (note **)

7. Articles à consulter

- [1] **Victimation et sentiment d'insécurité mesurés lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2010**, Rapport annuel 2010, ONDRP, novembre 2010
- [2] **Violences physiques ou sexuelles au sein du ménage**, Description par les personnes de 18 à 75 ans se déclarant victimes des suites et des conséquences des actes subis, Repères 15, ONDRP, juillet 2011
- [3] **Les caractéristiques des cambriolages de la résidence principale décrites par les ménages victimes**, Grand Angle n°22, ONDRP, Octobre 2010
- [4] **Les opinions des personnes de 14 ans et plus sur leur sécurité personnelle : le sentiment d'insécurité au domicile**, Rapport annuel 2009, ONDRP, novembre 2009
- [5] **Les opinions des personnes de 14 ans et plus sur leur sécurité personnelle : le sentiment d'insécurité dans le quartier**, Rapport annuel 2009, ONDRP, novembre 2009
- [6] **L'économétrie et l'étude des comportements, Présentation et mise en oeuvre de modèles de régression qualitatifs**, Documents de travail, INSEE, janvier 2000
- [7] **Les phénomènes de consommation et de trafic de drogue dans le cadre de vie des personnes de 14 ans et plus**, Grand Angle n°23, ONDRP, novembre 2010

8. Listes des Graphiques et Tableaux

- Graphique 1.** Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village
- Graphique 2.** Évolution de 2007 à 2011 des proportions de personnes de 14 ans et plus ayant déclaré l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village « Efficace ou très efficace », « Peu efficace ou pas efficace du tout » ainsi que « Ne sait pas » lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité »
- Tableau 1.** Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village – Résultats cumulés sur les 5 enquêtes annuelles disponibles et Évolutions de 2007 à 2011
- Tableau M.** Présentation du modèle « Toutes choses égales par ailleurs » (régression logistique, voir définitions) servant à analyser les opinions des personnes de 14 ans et plus sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village exprimées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011
- Tableau 2.** Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon le sexe
- Tableau 3.** Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon la tranche d'âge
- Tableau 4.** Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon le niveau de diplôme, la situation à l'égard de l'emploi et la catégorie socioprofessionnelle
- Tableau 5.** Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon les caractéristiques du ménage (sa composition et son décile de niveau de revenu)
- Tableau 6.** Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon les caractéristiques du logement (type et statut d'occupation du logement)

8. Listes des Graphiques et Tableaux

Tableau 7. Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon les caractéristiques de la commune de résidence (type de commune et situation par rapport aux aires urbaines)

Tableau 8. Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon les caractéristiques du quartier (type et situation par rapport aux zones urbaines sensibles, ZUS)

Tableau 9. Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon le regroupement de régions

Tableau 10. Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon les réponses sur les atteintes personnelles subies au cours des 2 années civiles précédant l'enquête

Tableau 11. Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon les réponses sur les atteintes contre la résidence principale (cambriolages, vols sans effraction ou acte de vandalisme) déclarées par le ménage au cours des 2 années civiles précédant l'enquête

Tableau 12. Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon les réponses sur les atteintes contre les véhicules (voiture, 2 roues) déclarées par le ménage au cours des 2 années civiles précédant l'enquête

Tableau 13. Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon les réponses du ménage sur la fréquence selon laquelle des équipements collectifs ou des voitures ont été détruits ou détériorés dans le quartier ou le village au cours des 12 mois précédant l'enquête

Tableau 14. Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon les réponses fournies à la question sur la fréquence d'observation des phénomènes de consommation ou de trafic de drogue dans le quartier ou le village au cours de 12 mois précédant l'enquête

ZOOM SUR...

Graphique Z. Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 la présence de la police ou de la gendarmerie dans votre quartier ou votre village

Tableau Z. Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon les réponses à la question d'opinion sur la présence

DEVELOPPEMENTS SUR...

Tableau D1. Le nombre de ménages et de personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011

Tableau D2. Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon l'ordre des modalités de réponses

ANNEXES

3. Tableaux sur les statistiques annuelles sur l'opinion des personnes de 14 ans et plus sur l'efficacité de l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village

Tableau A.01. Cote des réponses « peu ou pas efficace du tout » et « ne sait pas » par rapport à la réponse « efficace ou très efficace » et cotes inverses pour les enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 et pour les résultats cumulés des 5 enquêtes annuelles

8. Listes des Graphiques et Tableaux

Tableau A.02. Significativité des variations de la proportion de personnes ayant déclaré que l'action de la police ou de la gendarmerie dans leur quartier ou leur village est « efficace » ou « très efficace » de 2007 à 2011 (voir définitions et « développements »)

Tableau A.03. Significativité des variations de la proportion de personnes ayant déclaré que l'action de la police ou de la gendarmerie dans leur quartier ou leur village est « peu efficace » ou « pas efficace du tout » de 2007 à 2011 (voir définitions et « développements »)

Tableau A.04. Significativité des variations de la proportion de personnes ayant répondu « Ne sait pas » à la question sur l'action de la police ou de la gendarmerie dans leur quartier ou leur village (voir définitions et « développements »)

Tableau A.05. Significativité des variations de la proportion de personnes ayant déclaré que l'action de la police ou de la gendarmerie dans leur quartier ou leur village est « efficace » de 2007 à 2011 (voir définitions et « développements »)

Tableau A.06. Significativité des variations de la proportion de personnes ayant déclaré que l'action de la police ou de la gendarmerie dans leur quartier ou leur village est « très efficace » de 2007 à 2011 (voir définitions et « développements »)

Tableau A.07. Significativité des variations de la proportion de personnes ayant déclaré que l'action de la police ou de la gendarmerie dans leur quartier ou leur village est « peu efficace » de 2007 à 2011 (voir définitions et « développements »)

Tableau A.08. Significativité des variations de la proportion de personnes ayant déclaré que l'action de la police ou de la gendarmerie dans leur quartier ou leur village est « pas efficace du tout » de 2007 à 2011 (voir définitions et « développements »)

4. Effectifs et répartition des personnes de 14 ans et plus de l'échantillon cumulé des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011 selon leurs caractéristiques

Tableau E1. Effectif de personnes interrogées, répartition en données brutes ou pondérées et poids individuel moyen dans l'échantillon cumulé des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2011 selon le sexe, l'âge, le niveau de diplôme, la situation à l'égard de l'emploi et la profession et catégorie socioprofessionnelle

Tableau E2. Effectif de personnes interrogées, répartition en données brutes ou pondérées et poids individuel moyen dans l'échantillon cumulé des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2011 selon le type de ménage, le niveau de revenu du ménage, le type de logement et le statut d'occupation du logement

Tableau E2b. Effectif de personnes interrogées, répartition en données brutes ou pondérées et poids individuel moyen dans l'échantillon cumulé des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2011 selon le niveau de revenu du ménage détaillé par décile

Tableau E3. Effectif de personnes interrogées, répartition en données brutes ou pondérées et poids individuel moyen dans l'échantillon cumulé des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2011 selon le type de commune, l'âge, la situation de la commune par rapport aux aires urbaines, le Type d'habitat au voisinage du logement et la profession et situation du quartier par rapport aux zones urbaines sensibles (ZUS)

Tableau E4. Effectif de personnes interrogées, répartition en données brutes ou pondérées et poids individuel moyen dans l'échantillon cumulé des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2011 selon le regroupement de régions

Tableau E4b. Effectif de personnes interrogées, répartition en données brutes ou pondérées et poids individuel moyen dans l'échantillon cumulé des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2011 selon la région

Tableau E5. Effectif de personnes interrogées, répartition en données brutes ou pondérées et poids individuel moyen dans l'échantillon cumulé des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2011 selon les atteintes personnelles déclarées sur 2 ans

Tableau E5b. Effectif de personnes interrogées, répartition en données brutes ou pondérées et poids individuel moyen dans l'échantillon cumulé des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2011 selon les atteintes personnelles déclarées sur 2 ans réparties en fonction du lieu où s'est déroulée la dernière atteinte en date décrite par l'enquêté

Tableau E5c. Effectif de personnes interrogées, répartition en données brutes ou pondérées et poids individuel moyen dans l'échantillon cumulé des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2011 selon l'indicateur agrégé relatif aux atteintes personnelles déclarées sur 2 ans réparties selon le lieu où s'est déroulé la dernière atteinte en date (ou l'une des dernières en date) décrite par l'enquêté

Tableau E6. Effectif de personnes interrogées, répartition en données brutes ou pondérées et poids individuel moyen dans l'échantillon cumulé des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2011 selon les atteintes visant la résidence principale du ménage déclarées sur 2 ans

Tableau E7. Effectif de personnes interrogées, répartition en données brutes ou pondérées et poids individuel moyen dans l'échantillon cumulé des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2011 selon les atteintes visant un véhicule du ménage déclarées sur 2 ans

8. Listes des Graphiques et Tableaux

Tableau E7b. Effectif de personnes interrogées, répartition en données brutes ou pondérées et poids individuel moyen dans l'échantillon cumulé des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2011 selon les atteintes visant un véhicule du ménage déclarées sur 2 ans réparties en fonction du lieu où s'est déroulée la dernière atteinte en date décrite par le ménage

Tableau E7c. Effectif de personnes interrogées, répartition en données brutes ou pondérées et poids individuel moyen dans l'échantillon cumulé des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2011 selon l'indicateur agrégé relatif aux atteintes visant un véhicule du ménage déclarées sur 2 ans réparties selon le lieu où s'est déroulé la dernière atteinte en date (ou l'une des dernières en date) décrite par le ménage

Tableau E8a. Effectif de personnes interrogées, répartition en données brutes ou pondérées et poids individuel moyen dans l'échantillon cumulé des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2011 selon les réponses du ménage sur la fréquence des actes de vandalisme contre les équipements collectifs dans le quartier ou le village au cours des 12 derniers mois

Tableau E8b. Effectif de personnes interrogées, répartition en données brutes ou pondérées et poids individuel moyen dans l'échantillon cumulé des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2011 selon les réponses du ménage sur la fréquence des actes de vandalisme contre les voitures dans le quartier ou le village au cours des 12 derniers mois

Tableau E8c. Effectif de personnes interrogées, répartition en données brutes ou pondérées et poids individuel moyen dans l'échantillon cumulé des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2011 selon les réponses agrégées du ménage aux questions sur la fréquence des actes de vandalisme dans le quartier ou le village au cours des 12 derniers mois

Tableau E9. Effectif de personnes interrogées, répartition en données brutes ou pondérées et poids individuel moyen dans l'échantillon cumulé des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2011 selon les réponses sur la fréquence des problèmes liés à la drogue dans le quartier ou le village au cours des 12 derniers mois

4. Tableaux complémentaires sur l'opinion des personnes de 14 ans et plus sur l'efficacité de l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village

Tableau F1. Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon la tranche d'âge détaillée

Tableau F2. Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon le décile de niveau de revenu

Tableau F3. Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon la région

Tableau F4. Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon les réponses détaillées sur les atteintes personnelles subies au cours des 2 années civiles précédant l'enquête

Tableau F5. Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon les réponses détaillées sur les atteintes visant la résidence principale subies au cours des 2 années civiles précédant l'enquête et des cambriolages dans le quartier ou le village dont le ménage a eu connaissance sur 2 ans

Tableau F6. Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon les réponses détaillées sur les atteintes visant un véhicule du ménage (voiture ou deux-roues)

Tableau F7a. Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon la fréquence déclarée par le ménage des destructions, dégradations volontaires d'équipements collectifs dans le quartier ou le village sur les 12 derniers mois.

Tableau F7b. Opinions des personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village selon la fréquence déclarée par le ménage des destructions, dégradations volontaires de voitures dans le quartier ou le village sur les 12 derniers mois.

8. Listes des Graphiques et Tableaux

5. Résultats modélisation

Tableau M1. Les résultats fournis par la modélisation « Toutes choses égales par ailleurs » (régression logistique, voir définitions) des opinions des personnes de 14 ans et plus sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village exprimées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 – Rapport de cotes mesurées et modélisées pour les facteurs « sexe » et « âge »

Tableau M2. Les résultats fournis par la modélisation « Toutes choses égales par ailleurs » (régression logistique, voir définitions) des opinions des personnes de 14 ans et plus sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village exprimées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 – Rapport de cotes mesurées et modélisées pour les facteurs « niveau de diplôme », « situation à l'égard de l'emploi » et « profession et catégorie socioprofessionnelle »

Tableau M3. Les résultats fournis par la modélisation « Toutes choses égales par ailleurs » (régression logistique, voir définitions) des opinions des personnes de 14 ans et plus sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village exprimées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 – Rapport de cotes mesurées et modélisées pour les facteurs « type de ménage », « niveau de revenu du ménage », « type de logement » et « statut d'occupation du logement »

Tableau M4. Les résultats fournis par la modélisation « Toutes choses égales par ailleurs » (régression logistique, voir définitions) des opinions des personnes de 14 ans et plus sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village exprimées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 – Rapport de cotes mesurées et modélisées pour les facteurs « type de commune », « situation de la commune par rapport aux aires urbaines », « Type d'habitat au voisinage du logement » et « situation du quartier par rapport au ZUS »

Tableau M5. Les résultats fournis par la modélisation « Toutes choses égales par ailleurs » (régression logistique, voir définitions) des opinions des personnes de 14 ans et plus sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village exprimées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 – Rapport de cotes mesurées et modélisées pour le facteur « regroupement de régions »

Tableau M6. Les résultats fournis par la modélisation « Toutes choses égales par ailleurs » (régression logistique, voir définitions) des opinions des personnes de 14 ans et plus sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village exprimées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 – Rapport de cotes mesurées et modélisées pour le facteur « atteintes personnelles »

Tableau M7. Les résultats fournis par la modélisation « Toutes choses égales par ailleurs » (régression logistique, voir définitions) des opinions des personnes de 14 ans et plus sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village exprimées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 – Rapport de cotes mesurées et modélisées pour le facteur « atteintes visant le logement »

Tableau M8. Les résultats fournis par la modélisation « Toutes choses égales par ailleurs » (régression logistique, voir définitions) des opinions des personnes de 14 ans et plus sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village exprimées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 – Rapport de cotes mesurées et modélisées pour le facteur « atteintes visant un véhicule du ménage »

Tableau M9. Les résultats fournis par la modélisation « Toutes choses égales par ailleurs » (régression logistique, voir définitions) des opinions des personnes de 14 ans et plus sur l'action de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village exprimées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 – Rapport de cotes mesurées et modélisées pour les facteurs « Voitures ou équipements collectifs détruits ou détériorés volontairement dans le quartier ou le village au cours des 12 derniers mois » et « Phénomènes de consommation ou de trafic de drogues dans le quartier ou le village au cours des 12 derniers mois » d'après les déclarations du ménage